

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 25 novembre 2020 à 16h00 en vidéoconférence
Openbare zitting van woensdag 25 november 2020 te 16u00 in videoconferentie**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Avant de commencer le conseil à proprement parler, je voudrais vous proposer de lever les mains pour marque de soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes. On a tout à l'heure eu une animation par Mirabal et l'association Albabel pour nous rappeler qu'à Molenbeek aussi, aujourd'hui encore, on a un grand nombre de femmes qui sont victimes de violences du fait de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. Elles sont victimes de violences parce qu'elles sont femmes et c'est la seule raison, ce n'est évidemment pas une raison acceptable.

Je veux vous faire un petit topo.

Pour l'année qui s'écoule, on est à près de 300 femmes victimes de violences conjugales et c'est évidemment la pointe émergée d'un iceberg beaucoup plus grand. Il s'agit aux deux tiers de violences physiques et pour un tiers de violences économiques, affectives, psychiques. Comme je l'ai dit, c'est la pointe émergée de l'iceberg puisque ce sont les femmes qui ont osé franchir la porte d'un commissariat et déposer plainte. Le travail contre les violences faites aux femmes, c'est un travail ardu, c'est un travail de quantité de services et de professionnels au service des citoyens. C'est un devoir aussi collectif et c'est un devoir pour les femmes et les hommes.

Je veux vous proposer de vous inscrire en levant la main, comme Dany Evraud vient de le faire, merci madame Evraud. Je vais donner la parole uniquement aux conseillers qui auront levé la main et qui, évidemment, et ça je dois rappeler, respectent le règlement d'ordre intérieur puisqu'on ne change pas le règlement d'ordre intérieur. C'est le même règlement d'ordre intérieur qui est valable, que ce soit pour la capacité de prendre la parole, que ce soit pour le temps de parole durant cette séance. Évidemment, si au sortir de cette séance, on constate que cela ne convient pas et qu'on envisage de refonctionner de manière virtuelle, cela pourrait arriver, nous aurons l'occasion de modifier des articles du règlement d'ordre intérieur, voire de proposer un règlement d'ordre intérieur pour conseil communal virtuel. Mais je vous propose qu'on fasse cette version test avec le règlement d'ordre intérieur habituel.

Une autre chose qui, à mon avis, sera importante et de nature à faciliter notre conseil communal virtuel. En se calquant sur le modèle de la Ville de Bruxelles, nous vous proposons, Gilbert Hildgen et moi, de fonctionner pour les votes d'une manière un peu différente de l'habitude. D'habitude, vous savez qu'on vote chacun sur un écran électronique, c'est facile, ensuite, tout est électronique, d'enregistrer le vote, de pouvoir visualiser qui a voté quoi, etc. Ici, évidemment, on n'est pas dans la même possibilité. Ce qui va se passer, c'est que je vais vous proposer de reporter l'ensemble des votes à la fin de la séance. Donc, tous les votes seront regroupés à la fin de la séance et je vais demander aux chefs de groupe, je sais qu'il y a des indépendants parmi vous, ils sont évidemment, pour ce qui concerne ce point, considérés comme des chefs de groupe. Je vais demander aux chefs de groupe de prendre la parole pour leur groupe et de mentionner le vote sur l'ensemble des points. Ensuite, je demanderai à l'ensemble des autres conseillers qui ne sont pas chef de groupe de mentionner leur vote uniquement s'il diffère du vote de leur chef de groupe. Cela permettra à chacun de garder l'ensemble de ses droits de mandataire politique et en même temps, je l'espère, de fluidifier notre travail. J'organiserai donc un vote de cette manière à la fin des points de la

séance publique, avant les interpellations, puisque les interpellations ne nécessitent pas de vote, et ensuite pour l'ensemble des points du huis clos à la fin du huis clos.

Je me tourne vers la section technique qui est avec moi dans le bureau. Est-ce que tout se passe bien pour l'instant? J'essaie, puisque je vois que monsieur Vancauwenberge s'est inscrit pour prendre la parole, j'essaie de la lui donner et vous voyez, je n'y arrive pas pour l'instant.

M. le Secrétaire adjoint, Gilbert Hildgen :

Il peut prendre par lui-même, il suffit d'activer le micro.

Mme la Présidente :

Ça n'a pas l'air aussi simple, on dirait qu'il y a différentes possibilités qui ne sont pas accessibles à tous. Je ne comprends pas très bien.

M. Vancauwenberge :

Je voulais simplement dire de rappeler à tout le monde d'éteindre son micro quand il ne parle pas. Peut-être que ça peut faciliter la communication.

Mme la Présidente :

Vous avez tout à fait raison, je vous remercie. Bien sûr, c'est évident dans une vidéoconférence, s'il vous plaît, quand vous ne parlez pas, vous éteignez votre micro.

Je me lance dans l'ordre du jour du conseil proprement dit.

M. Hamzaoui :

Madame la bourgmestre, j'ai levé la main, est-ce que je peux prendre la parole?

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui, est-ce que vous voulez parler de votre histoire de question d'actualité que je vais présenter tout à l'heure ou est-ce que vous voulez parler d'autre chose?

M. Hamzaoui :

Oui, je voulais juste vous demander de nous expliquer les raisons qui vous ont poussée à ne pas me donner la parole pour parler de cette question.

Mme la Présidente :

C'est totalement évident. Quand je passerai aux questions d'actualité, j'expliquerai pourquoi j'ai repoussé votre question d'actualité. Tout à fait.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen.

Mme la Présidente :

Je vous demande de pouvoir introduire en urgence deux points et non pas trois, deux points concernant une modification du statut administratif.

Nous venons avec ces décisions aujourd'hui, car elles vont engager de nouvelles conditions de nomination pour les agents et c'est particulièrement intéressant, à la fois pour les agents et pour la commune, de pouvoir pratiquer ces modifications statutaires aujourd'hui plutôt qu'au conseil de décembre. Cela va permettre de nommer les agents plus tôt. Je vous demande votre soutien par rapport à l'introduction en urgence de ces points. Est-ce qu'un des chefs de groupe s'oppose à ce que nous introduisions ces points en urgence?

J'essaie de voir et ça, c'est un grand défaut, je ne sais pas voir l'ensemble des chefs de groupe, je ne vois qu'une partie des personnes. Je peux voir que personne ne demande de lever la main donc je prends ces deux points dans l'ordre du jour.

J'ai effectivement été saisie de deux questions d'actualité.

La première, c'est celle de monsieur Ikazban quant à la situation du développement de la salle de boxe sur le canal au quai des Charbonnages. Et dès que, je l'ai expliqué également, j'ai été informée par monsieur Hamzaoui de son souhait de poser une question d'actualité quant à la situation dans l'Asbl Molenbeek Sport, et je lui ai téléphoné conformément au règlement d'ordre intérieur de notre conseil, il y a maintenant à peu près deux heures, pour lui signaler qu'étant donné que ce point était déjà à l'ordre du jour suite à l'interpellation de monsieur Mutambayi, il n'y avait pas lieu de faire droit à une demande de question d'actualité.

Je vais rappeler qu'une question d'actualité sert à ce que, alors même qu'on n'a pas prévu de discuter d'un point dans l'ordre du jour de notre conseil, on puisse en urgence, sous une forme d'urgence, ajouter un point à l'ordre du jour. Évidemment, ici, dans la mesure où il y a déjà une interpellation déposée sur le même sujet, il n'y a pas lieu d'accepter une question d'actualité. Et en tant que présidente du conseil communal, j'ai invité monsieur Hamzaoui à développer son point de vue et ses questions lorsque l'interpellation de monsieur Mutambayi viendra à l'ordre du jour.

Monsieur Hamzaoui, je vous en prie, mais s'il vous plaît, ne nous faites pas perdre trop de temps.

M. Hamzaoui :

Non, je vais être très rapide. Je ne comprends pas que vous refusiez une question d'actualité. Monsieur Mutambayi a posé sa question dans une séance à huis clos alors que moi je la veux dans une séance plénière où tout le monde sera invité à prendre connaissance de la question et de la situation à Molenbeek Sport. Je ne comprends pas. Vous souhaitez cacher ce qui se passe à Molenbeek Sport, c'est un souhait de votre part, je ne comprends pas. Vous savez très bien que la situation est catastrophique dans cette Asbl et à tous les échelons. On a eu toutes les informations dernièrement à la dernière AG....

Mme la Présidente :

Monsieur Hamzaoui, excusez-moi, vous ne pouvez pas développer votre question d'actualité au motif d'expliquer pourquoi j'aurais dû l'accepter.

M. Hamzaoui :

Je ne développe même pas la question d'actualité, je ne rentre pas dans la question....

Mme la Présidente :

Il est évident qu'il s'agit du même sujet. Je peux comprendre que vous souhaitiez en parler en séance publique mais je veux rappeler que ce sujet tourne autour d'une question de

personne et que lorsqu'un sujet tourne autour d'une question de personne, il y a lieu de le traiter à huis clos. C'est ce que nous ferons. Ensuite, si vous n'êtes pas satisfait des réponses et que vous souhaitez poser des questions à caractère politique ou organisationnel supplémentaires, et qui n'ont pas trait à la question de personne, vous aurez tout loisir de déposer soit une question écrite...

M. Hamzaoui :

A aucun moment je ne cite la personne...

Mme la Présidente :

Soit, s'il vous plaît, je vais vous demander de m'écouter jusqu'au bout, soit l'occasion de déposer une question écrite sur ce sujet, soit l'occasion de déployer une interpellation dans la séance publique du mois prochain. Je vous en prie, faites ceci.

Je passe la parole à monsieur Ikazban qui développera une question d'actualité suite à un article qui est paru dans la Dernière Heure Les sports cette semaine.

Je vous passe la parole, monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Madame la bourgmestre, chers collègues, chers membres du conseil communal et du collège, Molenbeek-Saint-Jean a du talent. On le constate avec nos jeunes de renommée mondiale dans le sport qui, dans des disciplines différentes, honorent de manière lumineuse et régulière, le blason de notre commune. Une commune qui a besoin de nouveaux équipements sportifs pour former ses sportifs et futurs champions en son sein. Dans ce cadre, évidemment, je me réjouis de l'annonce de l'ouverture du futur hall de sports quai des Charbonnages, le long du canal, pour accueillir des installations dédiées à la pratique des arts martiaux, de la boxe et des sports de combat. Issu du contrat de quartier Léopold II, ce large projet, piloté par la commune de Molenbeek-Saint-Jean, est une réponse à la demande de sports spécifiques dans le quartier. Cependant, depuis peu, une polémique semble envahir les esprits, provoquant une crainte légitime dans le chef des jeunes et des sportifs de Molenbeek, et particulièrement des jeunes, voisins de cette salle, comme ceux du quartier Maritime. Par définition, un contrat de quartier permet la réalisation de nouveaux équipements qui peuvent, qui doivent être accessibles au quartier et à ses habitants.

C'est à ce sujet que je souhaite interroger le collège afin de lever toute ambiguïté, je l'espère, et clarifier le futur de ce hall de sport, tant au niveau de son activité que de sa future gestion. On s'attend évidemment à ce que ce complexe sportif soit d'abord et avant tout accessible aux molenbeekois. Or, je lis et j'ai lu ici et là, qu'il était peut-être question d'un accès particulier ou structurel à un groupement en particulier, le Brussels Boxing Academy, pour ne pas le nommer. Il est évident que ce futur hall de sport n'est pas d'abord accessible aux molenbeekois du quartier, cela n'a aucun sens et c'est même contraire à l'esprit des contrats de quartier de manière générale, et à Molenbeek en particulier.

J'en reviens donc à mes questions.

D'où vient cette polémique et cette crainte exprimée par les habitants du quartier? Est-elle fondée? A quel moment le hall de sports sera opérationnel? Est-ce qu'on a une date précise? Ce hall de sports, sera-t-il ou est-il déjà équipé? Savez-vous déjà qui va gérer ce hall de sports? Parce que la commune garde la main sur la gestion sous quelque forme que ce soit et, le cas échéant, quelle sera la procédure d'attribution de sa gestion éventuellement? Sera-t-il bien accessible aux molenbeekois, et notamment ceux des quartiers les plus

proches? Pouvez-vous nous confirmer la volonté du collège de garantir un accès préférentiel aux sportifs molenbeekois et à nos clubs qui en ont évidemment grandement besoin? En enfin, avez-vous eu l'occasion de rencontrer les clubs, les acteurs, ils sont nombreux, et les groupements de quartier candidats à l'utilisation de cette nouvelle installation sportive?

Voilà mes questions. Je vous remercie d'avance pour les réponses.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban, merci beaucoup pour vos questions, elles sont extrêmement détaillées. Je ne pourrais pas, dans le cas d'une question d'actualité, répondre à l'ensemble de vos questions, mais je comprends tout à fait la préoccupation qui est celle des sportifs de Molenbeek puisque on a ici l'occasion d'avoir une nouvelle salle de sport, ce qui est non seulement peu fréquent, mais extrêmement attendu par notre population.

Tout d'abord, de manière précise, sur le quai des Charbonnages et ce projet.

Ce projet verra effectivement une salle de sport, une salle sportive, une crèche et un logement, prendre cette place de l'ancien hangar que vous connaissez. La majorité actuelle n'a pas encore eu l'occasion de se pencher de manière approfondie sur qui seront les opérateurs ou les clubs qui fréquenteraient ou qui gèreraient cet espace. Je dois dire qu'au niveau du timing, malheureusement, nous devons regretter un retard pris dans ce chantier et donc je pense que dans l'année qui vient, nous pourrons probablement inaugurer et utiliser une grande partie de ce bâtiment. Je ne suis pas sûre que ce sera déjà tout le bâtiment, mais une grande partie de ce bâtiment. Par contre, sur le choix des opérateurs, la majorité actuelle n'a pas encore pris de position et c'est un travail qui devra être réalisé dans le futur.

Evidemment, l'échevin des sports Jamal Azaoum, l'échevin des travaux publics Jef Van Damme, l'échevin des crèches Olivier Mahy et moi-même, devons visiter l'endroit. À mon avis, ça se fera dans les jours ou semaines qui viennent. En tout cas, ce sera extrêmement rapide et nous devons mettre sur la table des scénarios pour l'occupation des lieux.

Je veux ajouter un élément important, plus macro. De manière évidente, depuis le début de cette législature-ci, nous avons arrêté des positions extrêmement fermes sur les questions sportives et je les résumerai en deux points.

Le premier, c'est pouvoir ouvrir de nouvelles implantations. Nous sommes avec un plan massif d'investissement dans les infrastructures sportives, de rénovation également pour pouvoir revivifier le potentiel existant, donc déployer bien davantage d'infrastructures sportives, de terrains de sport, etc.

Et le deuxième, c'est un axe majeur de notre politique, qu'il a parfois même été difficile à mettre en œuvre. Le deuxième, c'est de toujours donner une forme de priorité aux molenbeekois dans nos installations, dans les installations qui sont payées par la commune. Donc, je pense qu'avec ça, j'ai répondu à vos questions. Nous déployons, nous redéployons, nous rénovons et nous assurons que nous aurons davantage d'infrastructures sportives parce que c'est une priorité pour nous dans cette législature. Nous avons un fort accent mis sur la nécessité que les molenbeekois puissent exercer une forme de priorité dans l'accès aux infrastructures sportives et rien n'est encore décidé en ce qui concerne l'utilisation et la mise à disposition de la nouvelle salle du quai des Charbonnages.

Je vous en prie, monsieur Ikazban, pour votre réplique.

M. Ikazban :

Je voudrais vous remercier pour la réponse, pour la sincérité, la franchise de la réponse.

Comme vous le savez, à Molenbeek, parfois, les informations et les désinformations, il n'y a pas qu'à Molenbeek, prennent toujours beaucoup de proportions. Vous savez, en 2018, j'ai fait campagne avec un slogan qui est le même que le vôtre : « 100% voisin, 100% molenbeekois ». Merci de me rassurer quant à cette volonté de continuer à doter la commune d'équipements sportifs et surtout à garantir que l'accès à ces infrastructures soit en priorité garanti aux molenbeekois. Je pense qu'on a beaucoup de talents à Molenbeek, on a beaucoup de talents dans tous les quartiers, dans le quartier avoisinant, le quartier Maritime et j'invite vraiment le collègue à les rencontrer, à leur donner la possibilité de montrer ce qu'ils ont à proposer comme projet. Je pense qu'ils peuvent en étonner beaucoup plus d'un.

Merci de me rassurer. Je serai attentif à la suite. En tant qu'ancien échevin des sports qui a quand-même réalisé un certain nombre de choses dans cette commune, je suis à votre disposition si je peux donner et faire quelques suggestions par rapport à ça. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban, merci beaucoup.

1. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue virtuelle, jusqu'au 13 décembre 2020 inclus, des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van virtuele zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek virtueel te houden tot en met 13 december 2020 inbegrepen.

Mme la Présidente :

Je vous propose de traiter les quatre points qui suivent de manière commune. Il s'agit de vous présenter les ordonnances de police que j'ai prises pour pouvoir organiser de manière virtuelle, non seulement nos séances du conseil communal, mais également les séances du conseil de l'action sociale et du conseil de police pendant la crise sanitaire.

Je dis un tout petit mot de la technique qui a été utilisée. La technique qui a été utilisée est assez simple. J'ai chaque fois pris les décisions pour une période qui était aux alentours de 4 semaines, donc un mois, afin de ne pas se dépêcher et de pouvoir adapter à la situation réelle puisqu'il est tout à fait évident pour moi que la tenue de ce genre d'assemblée de manière virtuelle est moins bonne pour notre démocratie que la tenue sous forme présentielle. Mais il faut bien savoir que lorsque nous nous engageons pour plusieurs heures de réunion, comme c'est toujours le cas dans notre conseil, il est difficilement imaginable que dans quelle salle que ce soit aujourd'hui, on puisse maintenir une sécurité sanitaire.

Je vous écoute, je propose de faire le débat sur les quatre ordonnances, s'il y a lieu.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je voulais d'abord vous remercier que ce conseil communal ait pu avoir lieu, même de manière virtuelle. C'est vraiment bien. C'est très bien, mais je voulais juste attirer votre attention sur le début de la rencontre parce que je suppose que 16h, c'est un peu tôt pour certaines personnes qui travaillent dans le privé ou qui ne peuvent pas se permettre d'être disponibles.

Je voulais savoir si une deuxième rencontre virtuelle sera toujours aux alentours de la même heure ou c'est juste exceptionnel cette fois-ci, parce que c'est le règlement technique et autres ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour votre question.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Avec le PTB, on va s'abstenir parce que malgré le fait qu'on comprend que des grands rassemblements ne sont pas idéaux aujourd'hui, on pense que la démocratie ne peut pas être en lockdown non plus. On pense que c'est important que le citoyen puisse continuer à faire des interpellations citoyennes, même si c'est virtuel. Mais il y a aussi des alternatives, comme dans d'autres communes où les chefs de groupe sont en présentiel, où évidemment aussi des citoyens peuvent participer, pour réduire le nombre, et le reste de conseillers puisse aussi participer d'une façon virtuelle pour que tout le monde puisse intervenir mais qu'on donne une place aux citoyens. Donc on va s'abstenir pour ce point.

Mme la Présidente :

D'accord.

Il y a quelqu'un qui est inscrit sous le nom de Jean-Marie Gilles, qui est-ce ?

Mme Gilles-Goris :

C'est Ann Goris.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je voulais simplement vous remercier pour l'effort que vous avez fait pour organiser cette vidéoconférence qui n'est quand-même pas simple vu le nombre de conseillers communaux. Merci pour cet effort de démocratie. C'est quand-même plus agréable que de simplement rentrer des réponses à des points de vote.

Je pose la même question que monsieur Sumlu, 16h, c'est très tôt pour les personnes qui ont des occupations ou même des personnes qui ont des enfants en bas âge. Le mercredi après-midi peut-être, pour permettre à chacun et chacune d'être là de manière plus présente ? Mais sinon, merci pour l'effort fourni.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Bonsoir à toutes et à tous. Dans un premier temps, je tenais à vous remercier effectivement et remercier tout le staff technique qui est derrière et qui permet aujourd'hui de pouvoir nous rencontrer pour mener à bien notre conseil. Là, en l'occurrence, je pense que c'est un pas important, cette volonté de pouvoir continuer à nous voir et de mettre en avant les préoccupations des molenbeekoïses.

Je tenais également à vous remercier surtout que j'avais énormément de craintes quant à la tenue du précédent conseil communal sans publicité. D'ailleurs, je vous avais envoyé un mail et vous m'avez répondu et je vous en remercie.

Je partage également la préoccupation de mes collègues, à savoir l'heure. Pour beaucoup de personnes, c'est très compliqué de pouvoir se réunir à 16h, j'imagine qu'il y en a beaucoup qui sont au travail. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a encore un conseiller qui veut intervenir sur cette question?

Je vais répondre aux questions. Tout d'abord, vous dire qu'on a organisé ceci et on a pris un peu plus de temps pour l'organiser. C'est la raison pour laquelle on a postposé d'une semaine le conseil. On a organisé ceci en analysant en profondeur la nouvelle loi communale telle qu'elle a été modifiée récemment pour permettre l'organisation de réunions virtuelles. C'est ce qui justifie le dispositif qu'on a choisi.

En réalité, les interpellations citoyennes sont autorisées dans cette formule. Il n'y a aucun problème par rapport à ça. Les citoyens qui souhaiteraient s'inscrire peuvent avoir leur fenêtre et apparaître en début de vidéoconférence et être avec nous. Cette possibilité était ouverte dès cette fois-ci. Évidemment, ici, je pense que la publicité n'a pas pu être faite de manière très grande, mais cette possibilité existe et existait déjà dès aujourd'hui.

En ce qui concerne une version qui réunirait les chefs de groupe et une partie des conseillers qui ne seraient pas présents personnellement, j'y vois un inconvénient majeur parce que je pense que, en réalité, elle réduit la possibilité pour certains de s'exprimer. Et de ma perception et de mon expérience, qui commence à devenir assez longue, des réunions en vidéoconférence, en présentiel et sur ce mode hybride, les réunions en mode hybride sont les plus compliquées. Ceux qui sont à distance, en fait, ne peuvent pas participer avec la même qualité. J'ai encore eu le cas lundi, on a commencé par une réunion hybride, ça s'est extrêmement mal passé et on a décidé le lendemain de se revoir en présentiel parce que c'était impossible de gérer de cette manière-là. Les réunions hybrides sont assez compliquées de mon expérience. Je pense que c'est beaucoup plus logique que chaque mandataire politique puisse effectivement exercer l'ensemble de ses droits et de ses devoirs de mandataire politique dans le cadre de la vidéoconférence, plutôt que d'avoir une approche que je qualifierais de plus partisane, où certains ont plus de poids dans la prise de parole que d'autres puisqu'ils seraient réunis en présentiel là où d'autres ne seraient pas présents.

En ce qui concerne l'heure de début. Aujourd'hui, nous avons choisi cette heure de début tout simplement parce que nous avons, pour respecter la nouvelle loi communale, dû mettre en place toutes sortes de choses, et notamment une salle informatique à destination des conseillers qui auraient eu des difficultés à domicile pour assister à la vidéoconférence. Ceci demande un investissement au niveau technique et au niveau de notre personnel communal qui est différent. Nous avons plus de facilité à assumer ce défi technique nouveau, que ce soit la salle ou la vidéoconférence elle-même, en commençant plus tôt. C'est pour cette raison que nous avons commencé plus tôt. Je dirais que si nous voyons que cette formule est profitable, fonctionne bien et que nous pouvons réunir les éléments techniques à une autre heure, nous pouvons envisager de changer d'heure.

Je dois aussi vous rappeler, je pense que vous le savez, certains le savent peut-être, d'autres l'ont peut-être oublié, je dois vous dire que vous avez moyen de faire appel à des congés spécifiques en tant que conseillers communaux. Et bien sûr, vous êtes également défrayés pour la participation au conseil communal. Je voudrais quand-même rappeler que lorsque nous avons pratiqué des conseils communaux virtuels purement électroniques, comme cela a été le cas à plusieurs reprises, vous avez également pu bénéficier de vos jetons de présence. Et donc il n'est pas non plus illégitime de penser qu'on puisse s'organiser à certains moments avec d'autres horaires. J'entends vos demandes. J'espère que tout va très bien se passer aujourd'hui, que l'expérience au niveau technique sera profitable et que le secrétaire communal et moi-même pourrons vous proposer quelque chose qui tient mieux compte de vos demandes à l'avenir, tout en respectant la loi communale et en cadrant avec la plus grande sécurité sanitaire pour chacun d'entre nous.

Voilà ce que je voulais répondre. J'ai noté d'ores et déjà l'abstention du groupe PTB mais je vous rappelle que nous allons nous orienter vers des votes en fin de séance plutôt que des votes à chaque point.

Je donne la parole à madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je n'ai pas demandé de réplique. Peut-être que ma main était restée.

Mme la Présidente :

Votre main est toujours levée, oui.

Mme Gilles-Goris :

Merci pour vos réponses. Mais je n'ai pas baissé la main.

Mme la Présidente :

Je vois que monsieur Mutambayi vient de s'inscrire. Je veux rappeler que seuls ont droit à la réplique les conseillers qui se sont inscrits dans le débat initial. Je pense qu'il faut s'en souvenir, c'est un point habituel de notre règlement d'ordre intérieur. Donc, je vous propose qu'on passe alors au point suivant.

M. Mutambayi :

Ce n'est pas une réplique en tant que telle.

Mme la Présidente :

Je comprends, mais je pense que si vous voulez nous dire si vous préférez 16h ou pas, je suis prête à l'entendre mais je dois vous dire que le règlement d'ordre intérieur est là pour que les débats soient fluides. Ici, je peux faire une exception parce qu'on est en début de séance, mais le règlement d'ordre intérieur prévoit que chacun a le droit à la parole sur chaque sujet, à l'exception des interpellations citoyennes et des questions d'actualité qui ont un autre mode de fonctionnement. Et qu'une fois qu'on a pris la parole, on a droit à une réplique. Si on a décidé de ne pas parler d'un sujet, on n'intervient pas par après. Maintenant, ici je comprends que c'est une question organisationnelle et je vous donne la parole.

M. Mutambayi :

Je suis vraiment désolé parce que je n'ai pas voulu prendre la parole puisque les collègues qui m'ont précédé avaient déjà exprimé ma préoccupation à laquelle vous avez apporté des éléments de réponse.

J'aimerais juste avoir un détail puisqu'il y a une salle qui a été mise à disposition. Ma question était de savoir si des conseillers s'en sont servis ou pas ? C'était juste ça.

Mme la Présidente :

Nous avons été très surpris de voir qu'aucun conseiller n'avait fait ce choix. A voir tous les conseillers qui sont inscrits aujourd'hui et qui participent à la vidéoconférence avec succès, je vois qu'en fait tous les conseillers ont les outils pour pouvoir faire ça chez eux et tant mieux. C'est une bonne chose.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 34 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 34 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

2. Affaires juridiques - Confirmation l'Ordonnance de Police de la Bourgmestre concernant les séances du conseil de police pendant la crise sanitaire.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de burgemeester betreffende de zittingen van de politieraad tijdens de gezondheidscrisis.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 34 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 34 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

3. Affaires juridiques - Confirmation l'Ordonnance de Police de la Bourgmestre concernant la tenue virtuelle des séances du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean pendant la crise sanitaire.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester betreffende het houden van virtuele zittingen van de raad voor maatschappelijk welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW Sint-Jans-Molenbeek tijdens de gezondheidscrisis.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 34 votes positifs, 6 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 34 positieve stemmen, 6 onthoudingen.

4. Affaires juridiques - Confirmation l'Ordonnance de Police de la Bourgmestre concernant la tenue virtuelle des séances du Collège des Bourgmestre et Echevins pendant la crise sanitaire.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening van de Burgemeester betreffende het houden van virtuele zittingen van het College van Burgemeester en Schepenen tijdens de gezondheids crisis.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 36 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 36 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

5. Secrétariat communal - I.G.R.E.T.E.C. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2020.

Gemeentelijk secretariaat - I.G.R.E.T.E.C. - Goedkeuring van de dagorder van de Gewone Algemene Vergadering van 17 december 2020.

Mme la Présidente :

C'est un point purement formel, prendre connaissance du point d'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Igretec. Vous savez qu'on est membre d'Igretec et que dans les statuts d'Igretec, on doit prendre connaissance, comme conseil communal, de l'ordre du jour de l'assemblée générale à laquelle nous envoyons nos délégués.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 35 votes positifs, 5 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 35 positieve stemmen, 5 onthoudingen.

6. Secrétariat communal - Molenbeek Formation asbl - Remplacement de Monsieur Rachid MAHDAOUI par Madame Catherine MOUREAUX.

Gemeentelijk Secretariaat - Molenbeek Formation vzw - Vervanging van de heer Rachid MAHDAOUI door Mevrouw Catherine MOUREAUX.

Mme la Présidente :

Je dois aussi vous faire part de ce point qui est un point par lequel Rachid Mahdaoui quitte son mandat à Molenbeek Formation et je vais l'y remplacer dans une volonté, puisque c'est un organisme qui se réunit en même temps qu'un autre, de pouvoir avoir plus de facilités dans le déroulement des réunions.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 32 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 32 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

7. Mobilité - Règlement redevance sur le stationnement des véhicules à moteur sur la voie publique - Avenant - Intégration de la zone de stationnement « chargement électrique ».

Mobiliteit - Retributiereglement op het parkeren van motorvoertuigen op de openbare weg - Integratie van de zone "elektrisch laden".

Mme la Présidente :

C'est un point qui vous propose une zone de stationnement pour les véhicules électriques. Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce point.

Je dois vous dire que monsieur Achaoui est absent pour cause de maladie aujourd'hui et est remplacé dans ses fonctions durant son absence par Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

J'ai parcouru la proposition que monsieur Achaoui nous faisait. J'ai pris bien note, je voulais juste poser une question, quelques réflexions.

Nous trouvons qu'"installer ces bornes électriques, c'est une bonne idée. Mais par contre, si j'ai bien compris, vous proposez la gratuité de stationnement pour ces véhicules. J'attire votre attention sur le fait que l'achat de ces véhicules électriques, c'est extrêmement coûteux et je voulais savoir de quelle manière ces emplacements pour ces véhicules électriques vont être décidés ?

Il ne faut pas que ce soit considéré comme des espaces de stationnement réservés pour des plus riches, qui peuvent s'offrir ce genre de véhicule, devant leur domicile.

Et je voudrais aussi poser comme question : pour les personnes qui possèdent ces véhicules électriques mais qui ne sont pas domiciliées à Molenbeek, ce sera toujours gratuit pour le stationnement pendant la période de charge de ces véhicules? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je voulais simplement rappeler qu'effectivement, dans le cadre des véhicules électriques, nous allons être confrontés dans les années qui viennent, probablement d'ici 4 à 5 ans, à une quantité de véhicules de plus en plus importante, avec des nécessités de possibilité de pouvoir recharger son véhicule.

Je voudrais rappeler les remarques ou questions que j'avais posées lors de mon interpellation à monsieur Achaoui.

Le fait de savoir si et comment on allait gérer le problème de la législation avec les câbles électriques qui doivent traverser les trottoirs, etc...pour arriver aux véhicules qui seraient stationnés devant un domicile parce que ce sont des emplacements que le service public pourrait mettre éventuellement à disposition dans ce cadre-ci ? Merci

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

J'aurais bien voulu vous demander combien on prévoit de bornes dans la mesure où ce sont deux emplacements de stationnement ? On en manque déjà terriblement ici à Molenbeek, est-ce qu'on a une idée du nombre d'emplacements qui vont être dédiés à cette borne ? Est-ce qu'il y a des solutions prévues pour remplacer ces emplacements qui vont manquer ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup. J'espère qu'en l'absence d'Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj et moi-même pourrons vous répondre.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Au niveau des différentes questions concernant le projet.

C'est un projet qui est soutenu par la région, c'est un partenariat avec la région et son opérateur privé, Pitpoint, qui est une filiale de Total. Il s'agit de l'installation d'une dizaine de bornes de rechargement qui vont être installées sur tout le territoire.

On a veillé à ce que les installations soient faites, bien sûr, dans des quartiers où il y a aussi une demande, parce qu'il ne s'agissait pas non plus d'arriver dans des quartiers où la demande n'y est pas du tout. C'est un élément important, qu'il y ait un besoin de la population, qu'il y ait des possibilités.

Au niveau des emplacements. Il faut savoir qu'une zone de rechargement, ça prend deux emplacements classiques sur les différentes rues et que cette possibilité de recharger sera offerte à tout un chacun. Donc, ce n'est pas spécialement pour les molenbeekois que ce sera réservé, bien évidemment, puisqu'il s'agit bien sûr aussi d'un partenariat régional. Ça simplifie la question.

Pour ce qui concerne les aspects techniques d'installation des câbles électriques, on vous répondra dans un deuxième temps par écrit ou en tout cas, ces aspects techniques seront pris en charge, bien évidemment, dans le cadre des installations.

Mme la Présidente :

Je vous remercie monsieur Gjanaj. Est-ce que vous avez eu vos réponses, messieurs, dames les conseillers ?

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je n'attendais pas spécialement une réponse, c'était surtout un rappel par rapport à ce que j'aurais dit pour qu'on n'oublie pas d'y penser.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

J'attends ma réponse.

Mme la Présidente :

Reposez peut-être la question.

Mme Evraud :

Combien de places de parking vont être... Ah, 10 places. Oui, maintenant, puisqu'il y en a 5 qui vont être installées. Il n'y en aura pas que 5 qui vont être installées. Est-ce qu'on va remplacer les places prises ailleurs?

Mme la Présidente :

D'accord, on a bien compris votre question.

Monsieur Sumlu, vous êtes OK avec la réponse ?

M. Sumlu :

Oui, mais ce que je n'ai pas reçu comme réponse, c'est la gratuité de ces emplacements, à la fois pour les molenbeekoïses et à la fois pour les non molenbeekoïses, pendant la période de rechargement de ces véhicules.

Mme la Présidente :

D'accord, très bien.

Monsieur Gjanaj, un complément ou on laisse monsieur Achaoui quand il est là ou une réponse sous forme de réponse écrite ?

M. l'échevin Gjanaj :

Juste pour madame Evraud, à l'heure actuelle, ce sont 10 emplacements. Il faut considérer que ce seront 20 emplacements qui seront retirés. Et il n'y aura pas de compensation parce qu'il y a aussi un arrêté qui n'a pas été mis en application depuis qu'il a été édité. Il ne permet pas, cet arrêté, il n'y a aucune compensation qui est prévue. Ce sont maintenant les premières étapes de la réalisation avec ces emplacements de rechargement. Il n'y a pas de compensation malheureusement. On ne pourra pas faire des heureux partout et c'est pour cela qu'on est en train d'essayer d'installer les zones de rechargement aux endroits où il y a vraiment une demande, c'est mieux que ces installations soient faites là où il y a vraiment une demande, parce qu'alors, ce sera mieux compris, la non compensation sera beaucoup plus acceptée.

Mme la Présidente :

C'est un débat fort délicat que celui du nombre de places de stationnement à Bruxelles aujourd'hui. Merci madame Evraud pour vos questions.

Très bien. Je pense qu'on a épuisé le débat sur ce point.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

8. Emploi - Approbation de la convention de partenariat entre Actiris et l'Administration Communale de Molenbeek-Saint-Jean « Matching Métiers ».
Terwerkstelling - Goedkeuring van de partnerschapsovereenkomst tussen Actiris en de gemeentelijke administratie van Sint-Jans-Molenbeek « Matching Jobs ».

Mme la Présidente :

On est toujours dans les compétences, cette fois à proprement parler, de monsieur Gjanaj, avec une approbation de la convention de partenariat entre notre administration et Actiris pour un matching métiers. Je vais laisser Amet Gjanaj présenter ce projet qui est un projet fort important pour notre commune.

M. l'échevin Gjanaj :

Il s'agit d'un projet qui concerne Molenbeek. C'est une collaboration qui est faite avec plusieurs communes et la Maison de l'Emploi pour justement essayer d'offrir des solutions pour les chercheurs d'emploi, pour que, justement, leur demande d'emploi colle beaucoup plus aux offres disponibles, pour les aider dans la découverte des différents métiers, travailler de façon beaucoup plus professionnelle leur CV et de favoriser, bien sûr, l'insertion socioprofessionnelle et la remise à l'emploi. Il y a plusieurs ateliers et il y aura aussi une activité, un job-day, qui sera organisé, si tout va bien, vers le mois d'octobre 2021, à la suite de cette série d'ateliers qui seront organisés.

C'est un projet tout à fait important et qui permettra une collaboration avec Schaerbeek et Jette, d'avoir aussi un échange d'expériences pour justement aider le plus possible les chercheurs d'emploi à trouver. Il y a aussi une composante de contacts avec les employeurs.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Gjanaj. Chacun sait que l'emploi est un défi pour nous, en particulier chez les jeunes, c'est très important, et aussi chez les femmes. C'est parfait pour votre présentation, un grand merci.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Dans la présentation, il n'est pas spécifié le nom de "Maison de l'Emploi" à Molenbeek. Je me demandais si la Maison de l'Emploi de Molenbeek existe toujours ? Parce que c'est la question posée. Et si elle a une adresse que les gens trouvent facilement ? Quel est le partenariat avec le CPAS et Molenbeek Formation dans ce contexte-là puisque finalement, Molenbeek Formation et la Mission locale apportent cette aide-là ? Si, comme avant, il y aura moyen de faire des formations en présentiel, en faisant des espèces de coaching avec les personnes ? Est-ce que c'est possible, en respectant les règles sanitaires ou pas ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Ma première question c'est par rapport à l'âge des demandeurs qui seront ciblés.

Et la deuxième, si ça se fait en téléconférence, est-ce que ces jeunes pourront disposer de salles pour pouvoir avoir accès à un écran ou à internet ?

Mme la Présidente :

Ik geef het word aan de heer Dirk De Block.

M. De Block :

Il y a deux choses qui n'interviennent pas quand je lis la proposition.

Tout d'abord, c'est quand-même pas mal de travail extra si on veut le faire correctement. Est-ce qu'on peut dire si les subsides qui sont octroyés sont suffisants pour engager le personnel qui va faire ce travail d'accompagnement suffisant? Parce qu'on a déjà eu des problèmes dans le passé où le personnel qui doit accompagner les gens sur le terrain n'est pas suffisant pour les demandes, les chercheurs d'emploi.

La deuxième chose, je vois qu'il y a trois secteurs qui sont choisis. Est-ce que, vu l'actualité de la crise Covid, est-ce que, par exemple, le secteur des maisons de repos et des aides, vous prenez en considération d'éventuellement rajouter cela vu l'urgence et vu qu'il y a pas mal de gens qui s'engagent dans ce secteur?

Mme la Présidente :

Bedankt mijnheer De Block.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj pour les réponses.

M. l'échevin Gjanaj :

En ce qui concerne le projet en tant que tel, la Maison de l'Emploi, madame Evraud, actuellement c'est une entité virtuelle. C'est en fait une initiative d'Actiris pour fédérer tous les différents organismes d'insertion socioprofessionnelle. Donc les partenaires locaux officiels, justement, la Mission Locale, Molenbeek Formation, le CPAS pour sa partie insertion professionnelle, l'ALE, tous ces acteurs sont fédérés dans cette Maison de l'Emploi virtuelle qu'on espère un jour réaliser de façon réelle à Molenbeek pour regrouper tous ces acteurs en un endroit physique pour que, justement, il y ait une meilleure possibilité pour tous les demandeurs d'emploi d'aller trouver tous les services pour leur insertion socioprofessionnelle et que cela se passe de la meilleure façon possible.

Ce projet est financé par Actiris. On a un montant de 50.000 € qui est un budget qui va permettre la réalisation de ce projet avec les forces disponibles. Il ne s'agit pas en tant que tel d'engager un nombre important de personnes puisque nous avons un service de l'emploi et les différentes communes impliquées ont aussi un service de l'emploi. On va, bien sûr, pour la partie qui concerne la réalisation de ce projet, on va bien sûr engager les personnes.

Mais il y a aussi une grosse partie du budget qui concerne justement l'animation de ces ateliers et la réalisation de ce job-day beaucoup plus ciblé sur les différents secteurs qui, effectivement, sont actuellement ceux que monsieur De Block a lus. Mais je suppose, à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est pas encore discuté. Parce que, vous comprenez, ce sont des projets qui sont quand-même définis depuis longue date et il n'est peut-être pas encore possible de l'adapter en fonction de nouvelles réalités. Mais je suppose qu'à un moment donné, ça va quand même arriver, il faudra s'adapter et je pense qu'on sera dans une année très difficile.

Justement, l'adaptation, c'est le maître mot pour essayer d'aller chercher toutes les possibilités d'insertion socioprofessionnelle pour toutes les catégories d'âges. Ce projet en tant que tel n'est pas réservé aux jeunes, mais ils auront une attention particulière. Il y a aussi une partie d'une interpellation qui concerne les jeunes et c'est à ce moment-là que je vais développer aussi l'aspect lié plutôt aux jeunes pour répondre totalement à la question de monsieur Mahdaoui.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud, pour une réplique.

Mme Evraud :

Je vous remercie. C'est une question de visibilité, c'est ça qui m'inquiète, je me dis que si cette Maison de l'Emploi dont on parle depuis tant d'années n'est pas encore réellement effective, est-ce que les personnes vont adhérer ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Cela m'inquiète et je trouve que votre réponse crée l'image qu'on va faire plus avec le même personnel. J'ai l'impression qu'à Molenbeek, les services qui gèrent et qui accompagnent les chercheurs d'emploi sont plutôt déjà débordés, ils ont déjà assez de travail. Vous rajoutez du travail, en fait, sans engager du personnel extra, sachant que dans les mois à venir, nous allons voir toute une série de gens se retrouver au chômage et à la recherche d'emploi, en plus. J'ai l'impression que ça ne va pas obtenir le résultat qu'on veut, que ça va plutôt augmenter la charge de travail sur le personnel existant. Je ne suis pas convaincu que les résultats seront à la clé.

M. l'échevin Gjanaj :

Il y a un engagement....

Mme la Présidente :

Attendez, je donne la parole à monsieur Mahdaoui et puis monsieur Gjanaj apparemment a envie de reprendre la parole.

M. Mahdaoui :

C'était pour remercier monsieur l'échevin pour sa première partie de réponse. J'attends la deuxième pour la suite. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahdaoui. Si jamais vous avez l'occasion de mettre une caméra, ça serait vraiment bien parce qu'évidemment, quand vous êtes sur YouTube et qu'on voit une pastille avec vos initiales, c'est moins sympathique. Vous êtes plusieurs à avoir ce problème et je vous encourage à allumer vos caméras, évidemment.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. l'échevin Gjanaj :

Pour le projet en tant que tel, bien sûr, il y aura l'engagement d'une personne. Si, je l'ai dit, peut-être que vous l'avez moins bien compris, alors c'est à moi de m'excuser de l'avoir dit d'une façon qui n'a pas permis votre compréhension. Mais en tout cas, il est vrai qu'il y a une personne, à chaque projet qui est financé par Actiris dans le cadre de la Maison de l'Emploi, il y a une personne particulière qui est engagée pour justement réaliser le projet, que ce soit à plein-temps ou à mi-temps. Par exemple, on a un autre projet où on a engagé une personne à mi-temps dont les capacités et l'énergie sont utilisées justement pour mobiliser tous les acteurs nécessaires et les faire dériver alors vers les différents services de l'emploi. Ici aussi, dans ce cadre, il y aura aussi une personne qui sera engagée. Je ne sais pas encore vous dire si c'est à plein-temps ou à mi-temps, mais elle sera engagée pour réaliser ce job, avec aussi une concentration des moyens pour l'animation des différents ateliers ou en tout cas, de permettre l'organisation de ces ateliers qui vont être animés avec des acteurs qui sont spécialisés en la matière.

Mme la Présidente :

Je voudrais vous remercier, monsieur Gjanaj, pour les efforts que vous faites et les nouveaux projets que vous lancez dans la matière emploi. Merci beaucoup.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

9. Affaires juridiques - Parcelles situées rue de Liverpool 43 à Molenbeek-Saint-Jean et à Anderlecht - Demande d'autorisation d'exproprier au Gouvernement régional en vue de la mise en œuvre du programme du « Contrat de Rénovation Urbaine - Heyvaert-Poincaré ».

Juridische zaken - Percelen gelegen Liverpoolstraat 43 te Sint-Jans-Molenbeek en te Anderlecht- Aanvraag van toelating van onteigening aan de Gewestregering voor de uitvoering van het programma van « Stadsvernieuwingscontract Heyvaert-Poincaré ».

Mme la Présidente :

On va passer aux dossiers suivants qui sont des dossiers qui sont liés à notre développement territorial.

Tout d'abord, nous avons, dans le cadre du contrat de rénovation urbaine, Heyvaert-Poincaré, le grand contrat régional de rénovation conjoint avec Anderlecht dans le quartier Heyvaert et autour des abattoirs. Nous avons des demandes d'expropriation pour la rue de Liverpool 43 et je ne sais pas si ça amène des questions.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Je constate que le propriétaire a refusé la proposition à l'amiable que la commune avait faite. Je me demande s'il n'y a pas un risque d'un recours en justice ? De facto, un impact sur le processus du contrat de rénovation urbaine qui a... (*enregistrement inaudible*)

Je me demande aussi si l'estimation lors de cette négociation a été faite par Bruxelles Fiscalité. Si c'est vraiment une estimation qui a été faite par ce comité lors de ces négociations? Deux questions simples. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Hamzaoui.

Madame Picard, vous avez trouvé solution ou pas encore? Je ne crois pas.

Écoutez, je vais déjà passer la parole à Jef Van Damme qui a géré ce dossier pour le collègue, si je ne me trompe pas.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, les questions sont assez pertinentes dans le sens où, évidemment, certains dossiers sont difficiles. Nous sommes dans le quartier Heyvaert, quartier pour lequel la région a lancé un contrat de rénovation urbaine, mais aussi lancé en même temps un PAD, un plan d'aménagement directeur, qui a pour but de définir le futur développement de ce quartier. Un des projets-phares importants dans ce projet, c'est justement la création d'une promenade verte, d'un parc en longueur, de quelques mètres de large, mais qui suit le lit de la Petite Senne. Pour réaliser cela, un projet qui a été déjà inscrit dans le contrat de rénovation urbaine également, le but est d'exproprier certaines parcelles qui sont à la limite d'Anderlecht et de Molenbeek, pour, d'une part, créer ce parc longitudinal et d'autre part, permettre la construction de logements sociaux. Le terrain en question appartient en effet à un marchand de voitures qui a lui-même un projet immobilier sur le même site, mais qui ne correspond pas au projet que la région voudrait réaliser sur place. Nous sommes donc en négociation avec cette personne et nous sommes tenus dans ces négociations par une estimation qui est faite par la région. Et donc c'est un prix auquel nous ne pouvons pas déroger ou, nous pouvons y déroger, mais vers le bas, pas vers le haut.

Concrètement, cela veut dire que le prix qui est proposé par la région et que nous devons donc proposer au propriétaire ne convient pas au propriétaire et nous allons devoir passer à une expropriation forcée, ce qui est tout à fait légal dans ce cas-ci mais évidemment, ce n'est jamais l'option préférée. Nous espérons toujours arriver à un accord à l'amiable si possible.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Van Damme. Je ne sais pas si on a récupéré madame Piquard. Je ne la vois plus.

Monsieur Hamzaoui, vous voulez répliquer?

M. Hamzaoui :

Non, ça répond parfaitement à mes questions.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

Je propose qu'on passe au sujet suivant et que quand madame Piquard sera prête, si elle a une question, on revienne sur ce point. Ça me semble mieux que de l'attendre.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réaménagement de la Place Jef Mennekens - Acquisition d'un terrain cadastré 4ème division, section C, numéro 215 C2 et 215 E2 sis rue de Koninck - 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Nouveau montant d'acquisition et informations complémentaires.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Heraanleg van het Jef Mennekensplein - Aankoop van een terrein gekadastreerd afdeling 4, sectie C, nummer 215 C2 en 215 E2 gelegen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek, de Koninckstraat - Nieuw aankoopbedrag en aanvullende informatie.

Mme la Présidente :

C'est aussi un point d'aménagement urbain. Il s'agit de l'acquisition par la commune d'un petit terrain qui nous permet d'avancer sur le réaménagement de la place Jef Mennekens. On achète cette parcelle à CityDev et ici, il s'agit de refixer son montant d'acquisition. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce point?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Approbation de l'acquisition du bien sis rue Tazieaux 4, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Goedkeuring van de aankoop van het goed gelegen in de Tazieauxstraat 4, 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Le point concerne également, cette fois sous la forme des propriétés communales, un élément d'aménagement de notre territoire, puisque c'est l'acquisition de la maison sise rue Tazieaux. 4. Vous savez que rue Tazieaux 6, vous avez une dent creuse dans laquelle, d'ailleurs, une de nos collègues du conseil communal avait fait campagne pendant tout un temps en 2018. Et ici, on propose d'acheter la maison qui est sise au Tazieaux 4 pour pouvoir développer un projet d'envergure sur le 4, 6 ou 8.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Il y a apparemment un litige qui est en cours avec le propriétaire. Et d'autre part, vous dites que vous avez un projet. Est-ce que vous pouvez en dire un peu plus?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

Ma question est par rapport à la dent creuse. Je sais qu'il y avait un projet de construction de logements qui date de la législature précédente, ce projet est tombé à l'eau. Est-ce que monsieur l'échevin pourrait nous dire pourquoi ce projet n'a pas pu être réalisé?

Et je suis heureux quand-même que maintenant on va faire l'expropriation, disons, agrandir le projet beaucoup plus et j'imagine que ce sera du logement ou autre chose.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Daif.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

En effet, l'endroit, beaucoup d'entre nous le connaissent et le connaissent depuis très longtemps, comme un endroit avec une dent creuse, très peu agréable et très peu accueillant. La dent creuse appartient à la commune depuis assez longtemps et dans le cadre d'un développement passé, et on parle d'il y a 10 ans, il était prévu de construire des logements à cet endroit-là. Cependant, au moment où on a commencé les travaux pour ces logements, la maison de la rue Tazieaux 4 a commencé à bouger suite aux travaux exécutés par l'entreprise sur place. Les travaux ont été arrêtés. Un nouvel entrepreneur a été désigné. Il a commencé à faire des travaux lui aussi et même résultat, la maison a encore bougé. La conséquence de tout ça, c'est que le propriétaire de la maison a lancé une procédure contre la commune. La commune a lancé une procédure contre les entreprises et leur bureau en stabilité parce que ce sont eux qui avaient visiblement commis l'erreur. Et tout ce litige-là est en cours depuis plus ou moins 10 ans maintenant. On n'est pas prêt d'aboutir tout de suite et les gens qui habitaient la maison ont entre-temps trouvé une autre maison et la maison est vide et à vendre depuis un petit temps. Le problème dans tout ça, ce n'est pas seulement qu'on n'arrive pas, sans juge, à se mettre d'accord sur qui a la responsabilité, sur quoi, mais aussi que les propriétaires de la maison continuent à nous demander chaque mois de plus en plus d'argent parce qu'ils n'ont pas l'utilisation de ce bien. Ils considèrent qu'il n'est pas habitable sans travaux et donc ils ont un manque de jouissance de ce bien qu'ils nous imputent. Chaque mois, la somme qu'ils nous réclament augmente. En même temps, on ne peut rien faire avec les terrains qui sont à côté par crainte que de nouveaux travaux vont avoir pour effet d'empirer encore la situation. Même si on n'a pas encore un accord sur toutes les questions litigieuses, on propose quand-même déjà d'avancer, de faire un petit pas en avant en achetant aux propriétaires leur maison, ce qui, d'une part, règle le conflit en cours concernant la maison-même entre les propriétaires et nous et d'autre part, met fin à cet accroissement de la somme qu'ils nous demandent dans le cadre de la perte de jouissance qu'ils ont tous les mois. Ça veut dire que la facture à ce niveau-là arrête de s'accroître d'une part et d'autre part, qu'on a la possibilité de repenser au développement d'un vrai projet, que ce soit du logement ou autre sur ce terrain-là.

Nous avons eu un premier contact avec des propriétaires qui se montrent prêts à vendre le terrain mais qui veulent avoir une offre ferme de notre côté. C'est pour ça que nous vous demandons aujourd'hui d'avoir l'autorisation de pouvoir faire cette offre ferme et alors de conclure le contrat si vraiment on arrive à se mettre d'accord sur l'achat parce que, ici, vous

n'approuvez pas l'achat proprement dit, mais vous approuvez le fait que nous pouvons faire une offre et nous pouvons conclure l'achat si nous trouvons un accord.

Donc, en somme, il y a deux choses que cela résout et une chose que cela ne résout pas. Cela ne résout pas le conflit du passé et les dommages subis et le dommage qu'a subi la commune parce qu'elle n'a pas pu faire ces logements, les dommages qu'a subi le propriétaire parce qu'il n'a pas pu bénéficier de la jouissance pleine de son bien. Ces questions restent en litige et probablement, à un certain moment, un juge va se prononcer. Par contre, ça résout d'une part l'accroissement de la somme qui nous est demandée et d'autre part, ça nous permet d'avancer sur ce terrain et de penser à la réalisation d'un nouveau projet, ce qui est particulièrement intéressant parce que nous venons d'obtenir le contrat de quartier Etangs Noirs et cette dent creuse tombe dans le périmètre de ce contrat de quartier. Nous pourrions, dans le cadre du contrat de quartier, utiliser ce terrain pour vraiment réaliser quelque chose.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Van Damme.

Je voudrais en profiter au nom du Collège et des molenbeekoïses pour vous remercier parce que vous êtes extrêmement dynamique et prompt sur la balle et ceci est, à mon avis, une opération tout à fait intéressante et je vous remercie de l'avoir initiée.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

12. Département Infrastructures et Développement urbain - Projet de décoration d'armoires électriques Sibelga - Convention entre la Commune de Molenbeek et Sibelga : mise à disposition d'armoires électriques à des fins artistiques.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Projekt van decoratie van elektriciteitskasten - Overeenkomst tussen de Gemeente Molenbeek en Sibelga : het ter beschikking stellen van elektriciteitskasten voor artistieke doeleinden.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la décoration d'armoires électriques, une convention entre la commune de Molenbeek et Sibelga pour faire des armoires électriques, des éléments de décoration dans l'espace public. Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet original?

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Enfin un projet participatif qui sera entamé.

Je souhaite à cette occasion savoir comment vous comptez mettre en place ce projet participatif et si vous comptez associer la population, surtout les jeunes, à ce projet ?

Avez-vous une liste d'artistes molenbeekoïses ou d'associations molenbeekoïses qui peuvent participer à cette opération? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Daif.

M. Daif :

C'est un projet intéressant, d'habiller un peu les coffrets électriques ou téléphoniques.

Ma question par rapport à l'entretien, ces œuvres, une fois qu'elles sont peintes, est-ce qu'il aura de l'entretien pour garder ça en bon état? Qui prend ça en charge?

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

C'est une matière de l'échevin Achaoui, je vais laisser monsieur Gjanaj répondre s'il sait répondre, sinon on reviendra vers vous avec des réponses par écrit. C'est monsieur Van Damme, pardon, je pensais que c'était une matière de monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Ce n'est pas grave, c'est parce que pour l'électricité et l'énergie, c'est notre collègue Achaoui en effet. Mais ici, nous ne nous occupons pas de l'électricité, de ce qui est à l'intérieur de la cabine, mais plutôt de ce qui est à l'extérieur de la cabine. Donc l'aspect visuel purement.

En effet, les questions de monsieur Daif et de monsieur Hamzaoui sont très pertinentes. D'une part, parce que l'entretien de ces boîtes est très important. Nous avons fait passer une convention il y a un mois au conseil communal, que vous avez approuvée, et qui permet de garantir l'entretien en collaboration avec les propriétaires de ces boîtes, la plupart du temps, c'est Sibelga, et nous avons en accord avec Sibelga pour qui fait quoi dans l'entretien de ces boîtes quand on réalisera ce projet. Ça a été approuvé il y a un mois au conseil communal.

Par rapport au processus participatif. Notre but est de travailler en deux temps.

Dans un premier temps, nous sélectionnons une Asbl ou une organisation qui, elle, va par après travailler borne par borne avec un projet participatif. Le but n'est pas que c'est un seul opérateur unique qui va décorer toutes les bornes. Le but est vraiment que cet opérateur unique va accompagner les artistes, les jeunes, les vieux, peu importe, les habitants du quartier qui ont envie de faire quelque chose sur une borne dans leur rue et de les accompagner, évidemment avec l'aide de la commune, à réaliser ces œuvres d'art.

Ici, nous allons désigner un opérateur qui va faire l'accompagnement de ces réalisations. Le but est vraiment que chaque borne ait un caractère particulier, que chaque borne soit réalisée, soit embellie par une ou plusieurs personnes de la rue et que dans une autre rue, ce sont tout à fait d'autres personnes qui le feront. C'est ça la façon dont nous voulons travailler.

Mme la Présidente :

Je veux rappeler aux conseillers de s'inscrire quand on débute le point parce que après, c'est plus compliqué. On va le faire cette fois-ci, mais, s'il vous plaît, essayez de vous inscrire rapidement quand vous voulez parler.

Je donne la parole à monsieur Taelemans.

M. Taelemans :

Merci pour cette réunion virtuelle.

Je me suis inscrit à temps, apparemment, mais bon, vous n'avez peut-être pas vu ma main se lever, je ne sais pas, on verra après ce qu'on pourra faire de mieux.

C'était pour les armoires, justement. J'ai vu qu'il y a une convention Sibelga, c'est bien. Ce matin, personnellement, en promenant le chien, j'ai vu une armoire qui est à côté de Sibelga et qui appartient à Belgacom. A-t-on une convention avec Belgacom aussi? Attention donc à ne pas se faire insulter de quoi que ce soit. C'était ma simple question. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Duquesne.

M. Duquesne :

J'avais également levé la main avant l'intervention de monsieur Van Damme.

Juste pour demander s'il était prévu une modération à ce projet et si oui, est-ce que c'est la commune qui l'exerce ou est-ce que c'est Sibelga qui l'exerce? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Je voulais juste savoir si l'objet d'art ou qui serait peint ou fixé sur les armoires sera définitif? Voilà, c'est juste ça. Ça durerait combien de temps?

M. l'échevin Van Damme :

Je crois que toutes les questions ont été posées, mais je ne suis pas sûr, mais je vais répondre.

Pour la question de monsieur Taelemans sur les armoires Belgacom. En effet, nous n'avons pas d'accord avec Belgacom et il s'agit ici uniquement des armoires Sibelga. Mais c'est vrai qu'on pourrait faire la même chose avec Belgacom sauf qu'il y a beaucoup moins d'armoires qui sont concernées.

Deuxièmement, la question concernant la pérennité, oui ou non. A priori, il n'y a pas de limite de durée, donc ce n'est pas comme si on va enlever les œuvres d'art après un certain temps. Mais évidemment, on peut s'imaginer qu'après 5 ou 10 ans, il faut un rafraîchissement et on pourrait alors à ce moment-là, lancer un nouveau projet qui prévoirait de faire de nouvelles œuvres d'art sur ces boîtiers. Je vous précise d'ailleurs que cet exercice a déjà été fait dans quelques quartiers, par exemple dans le quartier Heyvaert, Duchesse, il y a certains boîtiers qui ont déjà, dans le cadre d'un contrat de quartier, été embellis de cette façon-là et ça tient relativement bien et ça permet d'ailleurs aussi d'éviter des choses comme les tags ou parfois même, ça évite des endommagements etc... Donc, ça n'a pas seulement un effet positif pour l'embellissement, mais aussi pour, en quelque sorte, éviter du vandalisme.

La question de monsieur Duquesne, elle m'échappe maintenant, je suis désolé. Je crois que monsieur Duquesne avait une question aussi, mais je l'ai oubliée, monsieur Duquesne, vous pouvez me la rappeler brièvement ?

M. Duquesne :

Oui monsieur Van Damme, je me demandais s'il y avait une modération, un contrôle de ce qui allait être mis sur ces armoires et par qui il était exercé.

M. l'échevin Van Damme :

Dans mes explications je me suis un peu trompé de collègue et conseil. Ici, on passe avec une convention avec Sibelga et par après, on va passer avec la désignation d'un organisme qui va justement permettre d'être l'intermédiaire entre les artistes, artistes au sens large, cela peut évidemment être des citoyens comme nous. Mais cette personne ou cette association sera évidemment en collaboration avec la commune chargée de veiller à ce que l'on ne fasse pas n'importe quoi sur ces bornes. Ça, c'est clair.

M. Duquesne :

Merci. Ce serait dommage de retrouver une caricature sur les bornes, par exemple.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour ce long débat et je vois que ce projet suscite l'enthousiasme. C'est super.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 1 vote négatif, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 1 onthouding.

13. Propriétés communales - Entretien et dépannage des ascenseurs et monte-charges communaux - Approbation des conditions et du mode de passation.

Gemeentelijke eigendommen - Onderhoud en herstelling van de Gemeentelijke liften en goederenliften - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

Mme la Présidente :

Un point plus plan-plan, je vais dire, mais qui a de l'importance pour nos services. C'est l'entretien et le dépannage des ascenseurs et des monte-charges dans la commune.

Est-ce qu'il y a des questions? Il s'agit de la manière de passer le marché public.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

14. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale articles 234 § 2 et 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins. Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 - Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

Toujours en matière de marchés publics, vous avez une longue liste de décisions qui vous sont transmises sur la suite qu'ont pris les procédures que vous aviez validées en conseil. Vous trouvez les décisions qui s'en suivent et les dossiers attenants à cette décision.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

J'avais une question sur le projet au sujet de l'amiante dans les bâtiments publics. Est-ce que vous pouvez donner la liste des bâtiments qui sont concernés? Parce qu'il me semble que ce n'était pas dans BOS. Vous m'avez compris ?

Mme la Présidente :

Très bien, mais c'est parce que j'ai un problème technique en même temps, c'est compliqué de gérer à la fois la retransmission et l'interaction avec vous 45, si je puis m'exprimer ainsi.

Oui, je suppose qu'on peut avoir ce document. Évidemment, on ne l'a pas ici.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Si je me rappelle bien, il s'agit ici d'un marché stock et pas d'un marché particulier dans le sens où nous donnons la possibilité d'intervenir au moment où il y a un problème d'amiante. Et nous savons par expérience que chaque fois qu'on fait des travaux, il y a de l'amiante qui s'affiche. Nous lançons ici un marché, si je me rappelle bien, qui nous permet d'intervenir et de ne pas devoir attendre le lancement d'un nouveau marché amiante si nous faisons des travaux. Mais nous avons cette liste de tous les bâtiments dans lesquels il y a de l'amiante, en sachant que souvent, l'amiante ne pose pas un problème direct parce qu'il est figé dans les murs, par exemple, et ne pose un problème qu'au moment où on fait des travaux et où on effrite l'amiante. C'est là vraiment, où le problème se pose. Comme l'amiante a été un élément dans beaucoup de constructions dans les années '80 par exemple, cette liste risque d'être assez longue, mais vous pouvez la poser par une question écrite et je vous la ferai parvenir.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on va vous envoyer la réponse. Je crois que pour cette liste, on n'a pas besoin de plus de précisions sur la question, c'est assez clair. Si vous avez d'autres questions, alors vous les rentrez en questions écrites en plus, s'il vous plait monsieur Vancauwenberge.

15. Cellule Logement - Conseil Consultatif du Logement (Molenbeek-Saint-Jean) - Rapport annuel d'activité 2019-2020.
Huisvestingscel - Adviesraad voor Huisvesting (Sint-Jans-Molenbeek) - Jaarverslag van de activiteiten 2019-2020.

Mme la Présidente :

Monsieur Mahy, souhaitez-vous faire une courte présentation de ce point avant qu'on n'interagissent avec les conseillers sur ce point?

Je vous donne la parole.

M. l'échevin Mahy :

Il s'agit uniquement ici d'une prise d'acte d'un rapport annuel d'activité, rapport d'activités du conseil consultatif du logement qui est composé de membres politiquement indépendants. Bien sûr, je ne fais pas partie de ce conseil consultatif du logement donc je ne gère pas les ordres du jour, les activités, les débats. C'est surtout une prise d'acte et d'information ici.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Mahy. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce point? Je n'ai pas de conseiller inscrit pour l'instant.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

J'espère ne pas me tromper de point, je se suis désolée, je n'en ai pas le déroulé de l'ordre du jour, mais on parle bien de la cellule logement ?

M. l'échevin Mahy :

Non, on parle ici du conseil consultatif du logement.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

16. Cellule Logement - Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres - Bilan 2019.

Huisvestingscel - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn en de Politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen de huisjesmelkers en de ongezonde woningen - Balans 2019.

Mme la Présidente :

C'est le rapport sur le protocole de collaboration entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean, son CPAS et notre zone de police dans la lutte contre les marchands de sommeil

et les logements insalubres. C'est le bilan pour l'année 2019 qu'on vous propose d'examiner ici.

Je vais directement passer la parole à monsieur Mahy pour un petit mot d'introduction pour expliquer la place de ce protocole et les grandes choses qu'on peut analyser cette année.

M. l'échevin Mahy :

Effectivement, il s'agit encore d'une prise d'acte.

Ce protocole est animé, organisé par des services très larges au niveau de la commune, qui gèrent bien sûr les questions d'insalubrité. Ce rapport est relativement complet et bien expliqué, j'attendrai vos questions si besoin, mais je peux d'ores et déjà vous dire, parce que je peux sentir les questions venir sur l'année 2020, effectivement l'année 2020, en termes de marchands de sommeil, de combat contre les marchands de sommeil, s'est déroulée d'une manière, comme vous vous en doutez, d'une manière erratique. Il y a eu malgré tout deux réunions de cette taskforce, je vais l'appeler comme ça, de lutte contre les marchands de sommeil, le 12 mars 2020, c'était en présentiel, encore en présentiel, c'était la belle époque et une réunion Teams, le 10 novembre dernier. Ils ont quand-même pu travailler, mais ils ont dû malgré tout suspendre les visites non urgentes. Depuis avril 2020, le traitement des dossiers se fait encore malgré tout par téléphone et par mail et on s'occupe malgré tout également des situations vraiment critiques. Voilà, je suis attentif à vos questions.

Mme Evraud :

Je peux poser ma question ?

Mme la Présidente :

Attendez svp. C'est madame Evraud qui s'était inscrite tout à l'heure de manière peu conforme. Puis c'est monsieur El Bouzidi, puis c'est monsieur Ben Salah, puis c'est monsieur Hamzaoui et j'invite les conseillers que je n'ai pas cités et qui souhaiteraient prendre part au débat à s'inscrire.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai été passionnée par le rapport qui était dans BOS et je remercie monsieur Mahy de me l'avoir envoyé aussi par mail.

Je trouve que c'est une bonne recherche que d'aider les personnes et les locataires qui ont des problèmes de santé mentale dans un cadre de logements sociaux, etc. Mais les petits propriétaires qui se trouvent confrontés à ce problème, il faudrait peut-être, et je pense que ce n'est pas au niveau communal probablement mais à un plus haut niveau, y penser parce que c'est un réel problème pour les propriétaires parce que si la famille n'intervient pas pour aider la personne, que la personne est isolée, que la personne ne veut pas d'aide, etc... Le propriétaire est vraiment, mais vraiment démuné. Je peux vous assurer que j'ai été dans le cas et j'ai essayé de trouver de l'aide et la personne a fini par faire une tentative de suicide. J'ai vraiment suivi toutes les étapes et je peux vous dire que c'est un gros souci et c'est stressant comme tout quand vous voyez quelqu'un qui est en train de sombrer et que vous êtes démuné. Je me suis adressée au CPAS, le dossier n'était pas complet, c'était foutu. J'en parlerai volontiers avec quelqu'un parmi vous qui voudrait rebondir là-dessus et traiter ce dossier en profondeur. Je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouzidi.

M. El Bouzidi :

Dans le rapport, on parle de 14 situations clôturées. Ça veut dire quoi ? Est-ce que ces gens ont obtenu un logement social ou ils ont trouvé dans le privé?

Deuxièmement, nous savons que les gens ont peur de déposer une plainte, car la commune n'est pas obligée de leur trouver un foyer. Combien de logements de transit et de logements sociaux la commune prévoit pour les victimes de marchands de sommeil? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions, elles sont importantes, merci Monsieur El Bouzidi.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Voilà, ma question est plus orientée.

Je tenais à féliciter l'initiative et ce protocole dont on a vraiment besoin. L'idée en soi aujourd'hui, concernant les logements sociaux, principalement, parce que les chiffres, je me demandais si dans les logements sociaux, les propriétés communales, est-ce que les chiffres, entre guillemets, mis en avant dans ce document reprennent également les éventuelles plaintes, la situation des logements communaux et sociaux dans notre commune ?

Et concernant les chiffres mis en avant pour 2019 et pour 2018, ils me paraissent véritablement très inférieurs à ma connaissance. Vous rencontrez pas mal de monde se plaindre de la réalité. Donc je veux vraiment savoir si, dans ces chiffres, on avait également intégré des logements éventuellement insalubres au niveau du Logement Molenbeekois et du logement social, des logements sociaux? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Monsieur l'échevin, j'ai parcouru l'évaluation du bilan remis et je constate qu'un grand effort est mis en place pour lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres. En effet, plusieurs réunions ont été réalisées avec le parquet et la DURL. Un groupe de liaison du protocole a été mis en place également, des collaborations spécifiques ont été entamées. Mais malgré ces efforts, je lis dans cette évaluation que le protocole traite encore beaucoup trop de situations simples, les petits propriétaires, que de dossiers plus complexes, c'est à dire les marchands de sommeil professionnels.

Ma question est simple, comment ça se fait que vous n'osez pas atteindre ces vrais marchands de sommeil professionnels?

Quelle sera votre méthodologie pour remédier à ce grand manquement?

Je cite, dans le rapport c'est écrit noir sur blanc, je cite : "les actions restent rythmées par des situations d'insalubrité de moindre envergure qui n'aboutissent pas systématiquement à un arrêté d'inhabitabilité ou encore à une plainte auprès de la DURL par la cellule logement de la commune".

Je souhaite également savoir, monsieur l'échevin, comment ces visites ont été effectuées pendant cette période de Covid. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur.

Ik geef het word aan de heer Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je m'excuse, je pense avoir mis ma main pour le point précédent. Est-ce que je peux encore poser la question que je voulais poser?

Mme la Présidente :

Pour le point précédent ?

M. Vancauwenberge :

Oui, pour la cellule du logement.

Mme la Présidente :

Écoutez, on va la prendre, mais effectivement, s'il vous plaît, essayez de suivre parce que c'est déjà assez compliqué comme ça. Je suppose que monsieur Mahy pourra y répondre malgré tout, j'espère. On va essayer.

M. Vancauwenberge :

Merci beaucoup. Dans le rapport de la cellule logement, on lit à la fin que le collègue des bourgmestre et échevins n'a pas sollicité l'avis du CCL pour l'exercice actuel. Le CCL n'a pas rendu d'avis ou émis une interpellation d'initiative. Ça m'interpelle un peu parce qu'il y a un groupe de travail dans le CCL, 'santé mentale et logement', et on dit que le groupe de travail est toujours en cours et est très actif. Je m'étonne un peu qu'on n'a pas demandé son avis durant toute cette période de Corona. Il y a des spécialistes là-dedans, sur le terrain, en matière de logement avec La Rue, Bonnevie, etc. Aussi en matière de santé, La Maison Médicale, Norman Bethune, La Passerelle, il y a aussi un service de santé mentale. Je m'étonne qu'on n'a pas demandé un avis lorsqu'on était en confinement parce qu'on sait qu'il y avait beaucoup de problèmes sur ce terrain-là. Comment ça se fait ?

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à monsieur Mahy, sur la dernière question de monsieur Vancauwenberge. Je vais répondre aussi.

M. l'échevin Mahy :

Il faut savoir que les avis sollicités sont souvent liés à des matières que l'on voit en modification, que l'on peut modifier. Je prends un exemple : si la commune venait à modifier le règlement d'attribution des logements, par exemple, nous solliciterions l'avis du CCL. Lorsqu'aucune matière importante qui vise une modification d'une politique...

(Interruption de l'enregistrement - Onderbreking van de opname)

Mme la Présidente :

Il y a un problème technique, on n'entend plus monsieur Mahy. Je suppose qu'il va pouvoir résoudre ça. Je vais en profiter pour apporter la partie des réponses que je souhaitais apporter et ça concernait la dernière question de monsieur Vancauwenberge.

Monsieur Vancauwenberge, vous devez savoir qu'en fait, nous avons au départ du service de médiation de la commune, qui est un des services importants au sein de la division prévention, nous avons une plateforme 'santé-logement' qui est animée par nos médiatrices et qui est une plateforme de la vie, de tout ce qui fonctionne extrêmement bien. Cette plateforme s'est réunie, y compris récemment durant les épisodes successifs de confinement. Cette plateforme regroupe donc le service de médiation et toute une série d'opérateurs dans le domaine de la santé et dans le domaine du logement. Et ainsi y participent les maisons médicales dont on parlait tout à l'heure, mais aussi le CPAS. Et donc je pense que c'est à cet endroit qu'ont été débattus, et c'est par cette plateforme que peuvent remonter des initiatives ou des idées qui pourraient motiver un changement de politique au niveau du collège. Je dois dire que j'ai débattu avec une des deux médiatrices qui est en charge de la plateforme la semaine passée et il n'y a pas quelque chose qui pourrait servir aujourd'hui à modifier notre travail, même s'il y a quelques éléments sur lesquels j'ai demandé à une équipe, au sein de l'action sociale et de mon cabinet, de travailler. Mais si nous aboutissons à un projet dans ce champ, j'en informerai évidemment le conseil communal.

Donc, il y a effectivement un travail qui a été effectué dans le champ logement, santé et santé mentale, mais ce n'est pas au départ du conseil consultatif, c'est au départ de cette plateforme large d'intervenants santé et logement de première ligne qui fonctionne extrêmement bien. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. l'échevin Mahy :

Je suis là. J'ai pris mon GSM pour vous répondre.

Vous avez certainement complété ma réponse par rapport à la plateforme....

Mme la Présidente :

Oui, santé-logement à partir du service médiation.

M. l'échevin Mahy :

Je ne sais pas si je peux passer aux questions proprement dites liées au point 16? Je vais passer au point 16....

Mme Evraud :

Est-ce que je peux intervenir? Excusez-moi.

Mme la Présidente :

Je vais d'abord donner la parole à l'échevin pour répondre parce que je pense que vos questions étaient nombreuses, légitimes et qu'il a préparé une réponse.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Au sujet des 14 dossiers qui sont clôturés.

Il faut savoir qu'ils sont clôturés, soit parce que les propriétaires se sont mis en règle ou les personnes ont pu trouver un autre logement, soit avec l'aide de l'autorité publique, soit de leur propre chef. Donc, la situation d'insalubrité a disparu, soit parce qu'il y a eu des travaux, soit parce que les personnes ont pu trouver, ou on a pu trouver d'autres logements pour ces personnes.

Il y a effectivement une vingtaine de transits qui répondent aux besoins de personnes qui se trouvent dans ces situations de difficulté.

Il faut savoir que pour intervenir dans un cas d'insalubrité, il faut qu'il y ait une volonté du locataire parce que l'insalubrité, même si on peut l'objectiver, il faut d'abord que la personne se sente dans l'insalubrité et souhaite déposer plainte. Ce n'est pas toujours le cas. Il faut savoir que des personnes qui sont locataires nous parlent d'insalubrité, mais elles ne passent pas toujours le cap de déposer une plainte formelle. Nous essayons de parler avec elles, de trouver des solutions bien sûr et cette taskforce liée au protocole des marchands de sommeil fait tout ce travail indispensable.

Je pourrais répondre aux questions de monsieur Ben Salah également. Des logements publics sont évidemment concernés et il y a évidemment des logements publics qui peuvent faire l'objet d'un arrêté d'insalubrité, évidemment, et font bien sûr l'objet d'une analyse de cette taskforce marchands de sommeil.

Au sujet de monsieur Hamzaoui, c'est un raccourci de dire que nous ne nous occupons pas des marchands de sommeil, des gros marchands de sommeil. Bien sûr que nous nous occupons des gros marchands de sommeil. Simplement, dans les objectifs futurs, c'est que si nous devons nous concentrer, concentrer nos moyens en temps surtout et en personnes, nous allons renforcer, concentrer nos moyens vers ces marchands de sommeil, ces gros marchands de sommeil, ceux qui font vraiment de l'argent, de l'argent, beaucoup d'argent. C'est cela que la remarque en fin de rapport veut dire Je voulais vous rassurer à ce sujet.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

C'est juste une petite remarque. Si la personne n'est pas consentante pour une médiation ou pour l'intervention de La Passerelle ou n'importe quoi, on fait chou blanc. Et je crois que c'est important de savoir que les personnes sont encore, heureusement, mais malheureusement dans certains cas, libres d'accepter ou non ce genre d'intervention. Et si elles refusent, on en est vraiment démuné. Je crois que c'est important d'en être conscients. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Ik geef het word aan de heer Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je n'ai pas de réponse.

Mme la Présidente :

C'est parce que j'ai votre petite main, il faut l'enlever quand vous avez fini, parce que moi, je ne sais pas toujours savoir si vous voulez encore reprendre la parole ou pas et vous y avez droit dans ce cas-ci.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Merci monsieur l'échevin pour ces clarifications. Mais en tout cas, je vous demande vivement de mettre l'accent sur les marchands de sommeil professionnels, parce que ce sont vraiment eux qui profitent, qui mettent en difficulté les personnes précaires. Egalement, parce que dans le rapport il a été mis en évidence un manque d'effectifs, d'essayer aussi d'engager du personnel supplémentaire pour appuyer cette cellule logement au sein de la commune, aussi la cellule logement au sein du CPAS. En tout cas, mettez votre énergie sur ce dossier parce que c'est un vrai problème, il faut l'éradiquer et essayer de lutter contre ce phénomène qui pèse sur la population. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Merci à monsieur Olivier Mahy pour la réponse. Je suis extrêmement étonné de ces chiffres dans la mesure où, de par ma petite expérience et de par les retours de nombreuses personnes et de par mon dialogue avec les inspecteurs régionaux qui se chargent également de contrôler l'insalubrité dans toute la région bruxelloise, je suis extrêmement étonné du nombre d'habitations insalubres. Là, sur le coup, je suis vraiment interloqué et je me demandais à quel niveau et à quel moment on prendrait ce dossier à bras le corps. Je ne doute pas de la volonté de l'échevin de pouvoir y aller à fond, je n'en doute pas une seconde, néanmoins, il est temps qu'il y ait une campagne importante de publicité, des services, des inspecteurs régionaux et, par la même occasion, des services communaux pour pouvoir lutter contre ce fléau que sont les logements insalubres. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Avant de passer la parole à monsieur El Bouzidi, je pense quand-même qu'en réalité, ici, on parle bien de ce qui se passe dans le cadre du protocole d'accord avec le CPAS et la zone et je ne suis pas du tout sûre, je pense même que de manière tout à fait évidente, ce n'est pas le cas, qu'on puisse considérer ces résultats comme étant l'ensemble des résultats en la matière, puisqu'il est tout à fait évident que la DURL, par son action à elle seule, la cellule logement, par son action à elle seule, vont déjà fermer ou induire la rénovation ou le changement de situation. Et d'ailleurs, ça se passe également avec le service de l'urbanisme, ça se passe également avec d'autres services de la commune, je pense en particulier aux services des taxes. Et donc ceci je pense, sauf à me tromper totalement, ne constitue pas un

bilan en soi de la lutte, mais uniquement un bilan de l'outil, un des outils dans la lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil. Ne nous trompons pas, ce n'est pas un bilan global de politique, je pense. Monsieur Mahy, j'ai raison?

M. l'échevin Mahy :

Vous avez tout à fait raison madame la présidente.

Mme la Présidente :

C'est très important comme nuance évidemment, puisque vous sembliez chacun à votre tour prendre ça pour les résultats totaux de la politique en la matière, ce n'est pas correct.

M. Ben Salah :

Merci pour cette précision.

M. l'échevin Mahy :

C'est un boulot effectivement, beaucoup d'autres cas sont traités par d'autres services.

Rien que, un des outils les plus fabuleux dans la lutte contre les marchands de sommeil, c'est l'outil de l'urbanisme avec monsieur Gjanaj, l'échevin de l'urbanisme. Et c'est un des outils les plus efficaces également pour lutter contre les marchands de sommeil via des règles urbanistiques.

Je voulais aussi ajouter que nous avons engagé un équivalent et demi temps plein sur les questions d'insalubrité et d'inoccupés en fin 2019. On a mis le focus sur cette matière hautement sensible. Et ce que vous voyez, comme dans ce rapport du protocole, ce n'est qu'une partie des dossiers les plus compliqués et sur lesquels on peut travailler. Je pense qu'on a répondu à toutes les questions, il me semble madame la présidente.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur El Bouzidi.

M. El Bouzidi :

Si j'ai bien compris, on a parlé d'au moins une vingtaine de logements de transit. Combien de logements sociaux sont prévus dans le protocole pour les victimes de marchands de sommeil? Merci.

M. l'échevin Mahy :

Par définition, les logements de transit bénéficient à des personnes qui sont dans des difficultés telles qu'on en parle aujourd'hui. Donc, vous avez le nombre en transit et qui sont à des tarifs sociaux, forcément, des loyers extrêmement contenus selon des grilles de loyers sociaux.

Mme la Présidente :

Merci à tous pour ce débat.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

Mme la Présidente :

Le point 17 a été retiré pour des raisons complémentaires.

Je rappelle aux conseillers qu'il n'y a pas toujours forcément des réponses et que les réponses ne sont pas toujours celles qui sont attendues. J'en suis vraiment désolée. Je pense qu'on a fait un débat très long sur le point. Je pense que c'est aussi un point sur lequel vous pouvez d'initiative, évidemment, construire une interpellation lors d'un prochain conseil, si cela vous semble adéquat ou si vous avez des questions plus techniques ou statistiques. Vous nous envoyez d'abord avant une interpellation, des questions écrites.

17. GRH - Octroi d'une prime unique pour l'année 2020 à tous les membres du personnel - Modification budgétaire.

HRM - Toekenning van een eenmalige premie voor het jaar 2020 aan alle medewerkers - Begrotingswijziging.

Le point est reporté.

Het punt wordt verdaagd.

18. Action sociale - Communication d'une décision du Collège du 12/11/2020 - Article 234 alinéa 3 NLC.

Sociale Actie - Mededeling van een besluit van het College van 12/11/2020 - Artikel 234, lid 3, NGW.

Mme la Présidente :

Vous êtes ensuite tenus de prendre connaissance d'une communication d'une décision du Collège du 12/11. C'est une décision importante. Je voulais vous en toucher un mot.

Nous avons été depuis des mois en contact avec la région, la COCOM plus particulièrement, pour pouvoir être un centre régional de dépistage, puisque vous savez qu'on avait ouvert dès le 1er juillet un centre communal de dépistage qui n'était pas suffisant à la fin de l'été pour pouvoir accueillir l'ensemble de la demande.

Nous avons aussi connu des heurs et malheurs en voulant le déménager rue des Ateliers, où nous avons fait face à un effet Nimby tout à fait délétère et dramatique, ce que je regrette. Et nous avons à tout moment cherché l'aide de la région pour pouvoir avoir un centre plus grand et répondre aux besoins du Nord-Ouest de Bruxelles. Ceci n'a pu prendre forme que lorsque nous avons mis à disposition de notre centre communal notre hall des sports Mohamed Ali et je dois dire que c'était fort tard. Pourquoi? Parce que nous n'avions pas pu obtenir le déménagement rue des Ateliers, ce qui aurait été formidable, c'était vraiment un endroit tout à fait à la fois pratique, puisqu'à côté d'une station de métro, central, et qui disposait d'une infrastructure adéquate sans priver les habitants d'une infrastructure majeure. Ici, au cœur de la crise, on a pu déménager dans Mohamed Ali, ce qui nous ampute d'une salle de sport. C'est évidemment tenable dans une période comme celle d'aujourd'hui, où il y a très

peu d'activités sportives ou beaucoup moins d'activités sportives, on a pu délocaliser nos activités sportives du Mohamed Ali ailleurs. Demain, nous devons trouver d'autres solutions.

Je replace le point 18 dans son contexte. Nous avons pu devenir ensuite, à la fin du mois d'octobre, début du mois de novembre, le 2 novembre, je pense, pour être précise, centre local régional. Et ceci s'est concrétisé par notamment cette décision qui est celle de l'engagement de personnel supplémentaire qui n'est plus pris en charge à proprement parler par la commune. Vous savez qu'on fonctionnait avant, uniquement sur fonds propres. Ici, la collaboration régionale permet d'espérer à terme d'atteindre 9.000 personnes testées par jour dans notre centre, avec l'aide de la COCOM pour du personnel supplémentaire. C'est une décision importante, même si, dans le libellé, elle n'en a pas l'air. Voilà ce que je voulais vous dire.

Ik geef het word aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Je pense qu'effectivement, c'est vraiment important qu'il y ait une capacité de test qui est suffisante pour que les gens puissent avoir des résultats rapidement et des rendez-vous rapidement.

Par contre, j'ai une question précise. Dans le cahier de charge, je ne sais pas exactement qui a écrit le cahier de charge, si c'est vraiment la région ou si c'est vraiment la commune qui a pu le faire, je vois qu'on veut tendre vers une trentaine de tests, de frottis, par infirmier ou infirmières, en deux minutes. Vous décrivez dans le même cahier de charge que dans ce temps, il faut accueillir le patient, vérifier l'identité du patient, lui expliquer le développement du prélèvement, réaliser le prélèvement et informer le patient des modalités de suivi de son prélèvement, réception automatique d'un mail explicatif, etc. J'ai fait lire ce cahier de charge à deux, trois médecins et infirmiers et infirmières. Tous m'ont dit que c'est de la folie, en deux minutes, faire un test comme il faut, c'est impossible. Si on augmente, la pression sur le personnel, on augmente aussi le risque que des tests vont mal s'enregistrer ou que l'expérience, il faut le dire, je viens de faire un test il y a moins d'une semaine, n'est pas nécessairement agréable à faire subir, sinon c'est un travail à la chaîne. Je voudrais savoir si les gens qui s'y connaissent disent, OK, 5 minutes, ce n'est pas le luxe de le faire dans des conditions correctes et donc 5, c'est vraiment pas un l'objectif de 2 minutes, c'est-à-dire 30 par heure.

Mme la Présidente :

Je vais vous répondre bien volontiers. C'est un point qui a retenu toute notre attention.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Tout d'abord, je vous félicite pour l'initiative. C'est important de pouvoir le dire.

Je tenais également à mettre en avant l'importance de pouvoir avoir une infrastructure digne et permettre de pouvoir avoir un nombre conséquent de personnes qui pourront être testées sans encombre d'une certaine manière. D'ailleurs, j'avais communiqué à l'époque, en me demandant à quel moment on va pouvoir déplacer le centre, par exemple celui de la place de la Duchesse.

Donc, ma question est la suivante : j'ai cru comprendre qu'avec les décisions du fédéral, il y a eu énormément de personnes, du coup, qui n'ont plus eu l'occasion de se faire

tester dans la mesure où ils ont considéré que les personnes asymptomatiques ne devaient pas l'être. J'ai cru comprendre également que dans le centre Mohamed Ali, dans la salle de sport Mohamed Ali, qui est devenue un centre de testing, il y avait beaucoup moins de personnes qui sont venues se faire tester. Je voulais savoir s'il y a eu, après la communication du fédéral, un flux beaucoup moins important ?

Et qui, du coup, pose la question de savoir si louer cette salle était vraiment nécessaire ou pas ? Je voudrais vraiment avoir cette réponse.

Et je tenais à remercier d'avoir entendu la volonté des citoyens de ne plus devoir faire la file deux heures d'affilée pour pouvoir se faire tester dans des locaux, pas insalubres, mais en tout cas très exigus. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je vais également vous répondre avec un très grand plaisir, ça me permettra de vous expliquer comment est survenue la visite de Frank Vandembroucke à Molenbeek,

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je voudrais intervenir. D'ailleurs au moment où je vous parle, je suis en même temps connecté avec le parlement bruxellois où on a une activité, où on écoute les jeunes, 'Parole aux jeunes', avec un reportage sur comment les jeunes ont vécu et vivent le confinement. D'ailleurs, le reportage, c'est Molenbeek, ce sont des quartiers de Molenbeek. Donc, je demanderai à me procurer le film parce que je trouve que c'est extrêmement intéressant à écouter.

Ce que je voudrais dire, ce sont deux choses.

D'abord, je voudrais vous féliciter, le collègue, la bourgmestre, parce que je le rappelle, il faut le dire aussi quand ça va bien, vous avez été les premiers en région bruxelloise à prendre la décision et à vous rendre compte de l'importance de mettre en place un centre de testing. Rien que pour ce feeling-là, bravo, chapeau, vous l'avez fait tant bien que mal, vous l'avez fait à un moment donné, près de la place de la Duchesse, ça a eu son succès et évidemment, le revers de la médaille, c'est que ça a posé des difficultés parce que le bâtiment ne s'y prêtait pas. Vous avez eu des voisins, évidemment, qui, légitimement, sont venus protester. Vous avez essayé de trouver une solution et vous vous êtes rabattus sur un autre endroit, à la rue des Ateliers qui s'y prêtait mieux au niveau de la physionomie des locaux, des lieux, etc. Mais malheureusement, vous avez fait face à ce qu'on appelle le phénomène Nimby et à, j'ai envie de dire de l'égoïsme. Parce que, que des habitants dans un quartier comme place de la Duchesse, je trouve que c'est problématique, c'est une chose, mais dans le cas de la rue des Ateliers, ce n'était pas pareil. Mais malgré cela vous avez continué, vous avez reçu très peu d'aide parce que vous avez été très modeste dans votre présentation, je le dis. Vous n'avez pas toujours été soutenue par les autorités supérieures, je le sais parce qu'on m'en a parlé. J'ai posé des questions au Parlement également, j'ai assisté et je trouve que malgré tout, vous avez tenu. Vous avez tenu bon et vous avez trouvé un autre lieu. Vous avez sacrifié un lieu, le hall des sports Heyvaert, Mohamed Ali maintenant. Evidemment, ça pénalise certainement des sportifs, mais des sportifs qu'on n'a jamais entendus se plaindre parce que eux, au moins, savent que c'est important d'avoir un centre et ils ont fait preuve d'une certaine forme de solidarité. Je tiens aussi à les remercier chaleureusement, à les féliciter. Ça aussi, c'est la solidarité qu'on demande aux politiques à un moment donné, c'est d'expliquer aussi aux citoyens que quand on prend des décisions, parfois on n'a pas le choix. Donc là, vous l'avez fait. Le lieu s'y prête d'ailleurs très bien. Je voudrais vraiment féliciter le collègue et vous féliciter vous parce que vous avez eu le feeling par rapport à ça, on ne peut pas vous le reprocher.

Maintenant, vous commencez à avoir du soutien, il est clair que depuis qu'on a un autre ministre de la Santé au niveau fédéral, les choses se passent différemment. Et c'est vrai que quand vous avez ouvert ce centre au hall Heyvaert, j'ai été surpris par la décision qui consistait à ne plus tester les asymptomatiques parce que c'est de ça que mon collègue, juste avant, voulait parler et je le déplore.

Je pense que vous allez aller dans mon sens, c'est confirmé, puisque en ne testant plus les asymptomatiques, on perdait chez nous, à Molenbeek, une grande partie, si pas la majorité des jeunes. Et tester des jeunes, ça permettait certainement, vous pouvez confirmer ou contredire ce que je vais dire, cela permettait certainement de sensibiliser nos jeunes par rapport justement à ces infections, par rapport au fait d'être porteur et de contaminer. Parce que ce que je sais, c'est que je connais beaucoup de jeunes qui ont été faire des tests là-bas, ce que je sais, c'est que malgré le fait qu'ils disent, malgré les rumeurs et les informations et désinformations, au moment où ils étaient testés, ils faisaient attention, attention à leurs proches. Et même s'ils recevaient un résultat négatif, ils continuent à faire gaffe, à Molenbeek, dans nos quartiers populaires, c'était extrêmement important.

Évidemment, on ne va pas revenir trop en arrière mais c'est important de temps en temps de se rappeler ce qui s'est fait par le passé. Je suis content d'apprendre qu'on a décidé à nouveau de tester les asymptomatiques et dans une commune comme Molenbeek, c'est certainement extrêmement important puisqu'on a quand-même été rudement touchés.

Donc, je profite de l'occasion pour vous féliciter, féliciter le feeling que vous avez eu, féliciter aussi tout le personnel, parce que je pense que ça n'a pas dû être évident. On vous a trimballée, on a même fait une action en justice, on vous a fait ceci, cela. Je pense que le conseil ne se rend pas toujours compte du travail difficile.

Puis, il y a des gens qui ont accepté, les gens qui utilisent le hall des sports, ils ont accepté de manière tout à fait solidaire et je trouve qu'on doit peut-être ne pas oublier d'être reconnaissants vis à vis de ce geste, normal de solidarité, mais à côté de cela il y a eu de l'égoïsme aussi.

Vous avez, envers et contre tout, continué à naviguer. J'espère qu'on pourra continuer à naviguer tous ensemble et à sortir le plus sereinement possible de cette crise. Merci. J'étais un petit peu long, mais je trouvais que c'était important de rendre à César ce qui est à César quand il le faut.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

C'est évident qu'on a été pionnier depuis le début. On a été pionnier aussi au tout début du mois d'octobre, quand on a pris les premières mesures sur les mariages, les enterrements, la réduction du nombre de personnes à table dans l'Horeca, dans les cafés, mesures qui ont été ensuite adoptées par les autres. Et c'est vrai qu'on a, je pense qu'on n'a pas à rougir de la manière dont on a pris en charge la crise, ni en première vague, ni aujourd'hui. Et ce que dit Jamal Ikazban, d'abord je l'en remercie, et puis, je vais revenir sur la question des aspects thématiques parce que son analyse est tout à fait correcte.

Qu'est ce qui s'est passé, en fait, lorsque le gouvernement fédéral a décidé de changer son fusil d'épaule sur le testing des asymptomatiques? Ça s'est passé jeudi. Le vendredi, j'ai été en visite au hall des sports Mohamed Ali et j'ai vu les conséquences de cette décision. Déjà, je la trouvais, d'un point de vue théorique et de santé publique, illogique et mauvaise. Et puis, en constatant la baisse de fréquentation dans notre hall des sports quelques jours après la décision, c'était vraiment un drame. Donc, effectivement, notre centre devenait tout d'un

coup de sous-dimensionné qu'il avait été pendant des semaines avec les conséquences que ça avait eu dans le quartier de la Duchesse qui étaient lourdes, et je remercie les habitants du quartier de la Duchesse, parce qu'en réalité j'en ai reçu plusieurs, je leur ai expliqué la situation, j'ai pu écrire régulièrement dans le quartier à l'ensemble des habitants et je les ai remerciés pour leur patience parce que ça devenait intenable de travailler avec un volume de 250 personnes par jour dans le bâtiment du 100, chaussée de Ninove.

Quand on a enfin pu déménager, quand les équipes ont enfin pu être dans des locaux dignes de ce nom et espérer accueillir les 250 personnes par jour dans de bonnes conditions, est venue cette décision de changer la technique de dépistage, qui finalement en quelques jours, a fait baisser dramatiquement le nombre de personnes qui pouvaient être prises en charge. Et ce qui s'est passé ce vendredi-là, c'est que j'étais tellement furieuse en mettant ensemble la question théorique et la question pratique sur notre propre centre de dépistage, que j'ai pris sur moi, je vais dire par tous les moyens, d'entrer en contact avec le ministre.

J'ai eu le ministre dans la journée, au téléphone, le ministre Frank Vandenbroecke, qui a été extrêmement à l'écoute en fait, qui a été un peu sidéré de ma démarche et qui m'a dit quoi? Mais c'est vrai, mais qu'est-ce qui se passe ? et qui était très étonné de ce que je lui rapportais, il m'a amené des éléments pour m'expliquer pourquoi ils avaient changé de stratégie de testing. Il m'a également mise en contact avec Herman Goossens, qui est ce spécialiste de l'hôpital universitaire d'Anvers, qui gère aujourd'hui pour lui, comme grand général, la plateforme nationale de dépistage qui m'a donné encore d'autres éléments pour justifier leur décision.

Et si je dois résumer leur décision, elle reposait sur le fait qu'effectivement, au niveau des laboratoires, pour des questions à la fois de dispositifs en termes de ressources humaines, mais aussi de matériel disponible, la technique choisie par le fédéral et la COCOM pour notre région en matière de dépistage ne pouvait plus faire face à l'augmentation tellement importante du nombre de personnes à tester. Effectivement, connaissant ces éléments de structure, on ne pouvait que reconnaître qu'il était logique qu'ils aient pris une telle décision, même si, par ailleurs, elle était extrêmement mauvaise en termes de santé publique et on sait qu'on a perdu, c'est le moment où on perdait le contrôle de l'épidémie.

Donc, effectivement, on peut tirer des leçons de politique, de l'impréparation de notre système de traçage et de dépistage. Je pense que ces questions méritent d'être posées, ces questions devront être posées, seront examinées et elles sont tout à fait valides et intéressantes.

Mais c'est comme ça, je vous raconte l'histoire par le menu, c'est comme ça que je suis entrée en contact avec Frank Vandenbroucke, moi furieuse, lui un peu penaud, 'mais qu'est-ce que c'est que cette bourgmestre qui m'appelle, de Molenbeek, qu'est-ce que c'est que cette histoire?' Et ensuite, on a organisé sa visite pour lui montrer notre politique de santé. On a eu toute une après-midi, il est resté quand-même presque quatre heures à Molenbeek en faisant quatre visites plus deux discussions à bâtons rompus avec moi et l'équipe à la commune. On a pu montrer ce qu'on faisait et je dois dire qu'il a trouvé ça extrêmement intéressant et que je pense qu'on restera en contact avec lui par la suite dans cette crise. J'espère qu'on pourra s'aider mutuellement dans cette crise pour y faire face au mieux de l'intérêt des molenbeekois.

Donc avec tout ça, je pense que j'ai répondu aux questions de monsieur Ben Salah, mais pas encore aux questions tout à fait importantes de monsieur De Block. Je vais revenir sur la question de comment est-ce qu'on fait pour tester effectivement autant de personnes par jour dans le centre parce que c'est de ça dont il s'agit.

Il est faux de dire que l'on va se restreindre à 2 minutes par personne. Je vais expliquer comment fonctionne le centre.

Le centre fonctionne avec un enregistrement administratif d'une part, qui se fait à l'arrivée et qui est amélioré par la stratégie de travail avec la COCOM dans le sens où, là où nous travaillons tout à fait sans rendez-vous à la chaussée de Ninove, et ce qui a fait partie de notre succès phénoménal parce que je trouve que c'est la meilleure manière de travailler avec notre population et ça avait été possible et ça avait montré que c'était possible à la chaussée de Ninove. Ça devenait évidemment extrêmement compliqué d'imaginer de continuer à travailler sans rendez-vous et uniquement sans rendez-vous avec un volume de plusieurs milliers de personnes par jour. Un des changements principaux dans le fait de devenir centre local régional, antenne, comme ils disent, régionale, c'est de passer en grande partie sur rendez-vous. En grande partie parce que je me suis battue avec l'équipe du centre pour qu'on puisse continuer d'accueillir des gens sans rendez-vous. Et c'est extrêmement important pour nous parce qu'on a toute une partie de notre population qui aura du mal à prendre rendez-vous et qui ne pourra pas forcément être aidée par son médecin traitant, par une équipe, et qui doit pouvoir filer sans passer par une salle d'attente quelconque au centre et sans avoir d'adresse mail. On a conservé, et c'était une négociation quand-même assez ardue avec la COCOM, on a conservé la faculté d'organiser une ligne sans rendez-vous.

Il y a une première prise en charge qui est une prise en charge administrative avec, basiquement, deux files, une file des rendez-vous qui va extrêmement vite et une file sans rendez-vous qui va beaucoup plus lentement puisqu'il faut encoder les gens et faire tout ce qui a été fait en amont lors de la prise de rendez-vous par internet, le faire dans le centre. Je dis deux files, en fait ce ne sont pas deux files, ce sont plusieurs postes. Je pense qu'il y a aujourd'hui quatre postes administratifs et on peut en déployer davantage, qui accueillent les patients et qui travaillent de manière très rapide, très facile pour ceux qui ont un rendez-vous, puisque toutes les données administratives sont déjà encodées, et de manière beaucoup plus lente et beaucoup plus longue pour ceux qui n'ont pas encore de rendez-vous. Puis, à ce moment-là, la personne est aiguillée vers un des cabinets où on pratique le test et là, il y a une information qui est donnée avant le test et le test est pratiqué, le test est pratiqué par des professionnels.

Donc il est faux de dire que la personne va être testée en deux minutes ou va avoir l'ensemble de son processus en deux minutes. Evidemment, il y a des personnes pour lesquelles le test va aller très vite, des personnes pour lesquelles le test va aller moins vite. Mais le fait qu'on ait découplé l'étape administrative de l'étape de soin, de l'étape du test, va permettre que, dans les faits, on a beaucoup plus que deux minutes par patient.

Ce qu'on a tenu aussi à faire, et l'équipe du centre, en travaillant d'abord à petite échelle, a pu vraiment affiner ses dispositifs, ce qu'on a tenu à faire, c'est aussi avoir un traitement différencié des personnes dans le sens où un adulte bien portant qui a déjà fait le test, comme Dirk De Block ou moi, qui se présente dans le centre, ça va aller très vite, ça va être très facile et ça va générer moins de deux minutes en réalité chez l'infirmière pour pratiquer le test et ce test sera très, très bien fait. Par contre, une famille avec un enfant, par exemple, ou une personne plus âgée ou une personne qui souffre de l'une ou l'autre pathologie, ou une personne très anxieuse de devoir subir ce test pour la première fois, on a un cabinet aménagé spécialement pour ce type de prise en charge et on a une infirmière dédiée spécialement à ce type de prise en charge et qui peut donner la meilleure prise en charge, y compris quand ce sont des cas un peu plus compliqués et où, évidemment, on se rend bien compte qu'on ne va pas du tout être dans deux minutes, on ne va même pas être, parfois même on va être au-delà de dix minutes, on va être peut-être à 20 minutes mais la prise en charge sera confortable et de qualité.

Le critère de qualité est au cœur de notre prise en charge dans le centre de dépistage depuis le début et je dois remercier ici les deux personnes qui sont chevilles ouvrières au point de vue opérationnel du centre, c'est Marie Nys, qui est la coordinatrice sur place et qui assure justement la qualité des tests et notamment l'accueil des personnes plus fragiles ou en

difficulté, ou des enfants et des familles, puis Sandra Barco, qui est la chef de service de l'action sociale, qui a été le soutien administratif, y compris dans la proposition de décision qui vous est présentée aujourd'hui bien sûr, mais c'est bien plus que ça, il faut se rendre compte, comme l'a dit monsieur Ikazban, des efforts monumentaux qu'a dû réaliser la petite équipe de l'action sociale dans ce sujet du centre de dépistage depuis le début, c'est à dire bien avant le 1er juillet où on a ouvert le premier centre. Jusqu'ici, c'est vraiment un projet que l'action sociale soutient, tient et mène avec une grande énergie, et ceci malgré une équipe extrêmement réduite parce que je dois bien dire qu'autour de madame Barco aujourd'hui, il y a évidemment l'échevine de l'action sociale Houria Ouberri, que vous connaissez bien et dont on doit saluer l'engagement personnel aussi parce que sur toute une série de pans de la politique de l'action sociale, y compris le centre de dépistage, elle met la main à la pâte et le peu de personnel que comprend aujourd'hui, malheureusement, notre service de l'action sociale.

C'est un vrai challenge que d'avoir pu maintenir ce centre ouvert dans de bonnes conditions à tout moment, avec une communication vers les médecins aussi, vers les équipes soignantes pour que, à tout moment, la fluidité la plus grande puisse se passer dans l'utilisation du centre. Et moi, pour avoir visité toute une série de collègues récemment, je peux vous dire que notre centre est extrêmement apprécié et que le fait de maintenir une ligne sans rendez-vous aujourd'hui est très précieux pour nos collègues de première ligne en santé sur le terrain.

Voilà, j'espère que j'ai répondu à toutes vos questions. En tout cas, c'est un pan de notre politique de la santé durant cette épidémie que je souhaiterais vraiment porter avec vous avec fierté, partout dans le pays.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah :

Très brièvement.

Encore une fois, félicitations aux équipes et bravo également à toutes ces personnes et tous ces citoyens qui, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, ont contribué à cette réussite et fait que la commune soit précurseur d'une certaine manière.

Par contre, je voudrais savoir, aujourd'hui qu'en est-il de la situation au niveau du centre?

Est-ce que le nombre de personnes suite au changement de fusil d'épaule du fédéral a porté ses fruits et a permis d'avoir un nombre conséquent de personnes qui viennent se faire tester ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve qu'il faut vraiment écouter la remarque que j'ai faite. Avec le PTB on a évidemment les maisons médicales de médecine pour le peuple qui ont été, entre autres, à la base du centre de test ici à Molenbeek. Je suis content qu'on est à deux étapes plus loin maintenant que la première proposition qu'on a faite à l'époque. C'est justement pour ça que j'ose insister sur le fait que les gens à qui j'ai soumis le cahier de charge m'ont dit que c'était impossible. Je comprends qu'on a coupé l'acte administratif mais l'acte médical proprement dit, c'est impossible. Si on va vers 30 actes par heure, c'est de trop, ce sera à la chaîne et ne

sera pas bien fait parce que fondamentalement, on peut couper certains aspects administratifs, mais...

Mme la Présidente :

Attendez, il y a un problème, on ne vous entend plus, monsieur De Block, votre micro, vous l'avez coupé je pense. Reprenez parce qu'à un moment donné on vous a perdu, il y a à peu près trois phrases.

M. De Block :

C'est parce qu'il y a une expérience quand-même de pas mal de frottis, de tests de médecine pour le peuple, à qui j'ai soumis le cahier de charge et qui disent que même en enlevant le côté administratif, le côté médical 30 par heure, c'est de trop parce que c'est l'infirmière qui elle-même, ça ne peut pas être fait par une autre personne, sinon l'autre personne aussi doit prendre toutes les précautions de se protéger.

Je pense vraiment qu'il faut reposer la question aux infirmières et au personnel qui l'ont fait pour voir si les 30 par heure sont vraiment réalistes. A notre avis, les gens qualifiés qui l'ont fait aussi, et ce sont des centaines et des milliers. Mais je pense que c'est de trop. J'espère que vous, vous osez écouter et dire qu'il peut être intéressant à poser ou reposer et investiguer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ayant porté ce débat également au Parlement, la semaine passée, je serais intéressé d'avoir des chiffres. Des chiffres qui étaient un petit peu, justement par rapport à la stratégie qui a été utilisée, par rapport à la fréquentation et le fait de pouvoir toucher tel type du public. Ça m'intéresserait d'avoir des chiffres dans la mesure du possible évidemment, de fréquentation, mais pas seulement des chiffres de fréquentation brute, aussi de manière plus précise, les types d'âges qu'on a réussi à cibler avant et après telle ou telle stratégie, serait intéressant.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Ikazban.

Monsieur De Block, je vous ai totalement entendu, ce qui se passe c'est qu'en fait, effectivement, c'est le personnel sur place, au centre, et en charge depuis le début de notre centre et qui a pris l'habitude de travailler, je le répète, sans rendez-vous, avec un nombre élevé de personnes qui a validé ce chiffre. Et donc, moi, je crois ce que les équipes me disent ça vient d'elles et ça ne vient pas du tout d'une décision politique, ni de la COCOM, ni de moi, et donc j'ai tendance à les croire. Alors après, effectivement, si ça ne va pas, au final, on changera. Mais il faut vous rappeler aussi que n'a pas besoin uniquement d'infirmiers et de médecins, donc on a un médecin affecté à 100% au centre, on a plusieurs infirmières affectées à 100% au centre et on a le reste du personnel qui est formé, qui est supervisé et qui est encadré par ces personnes-là. Ici le cahier des charges mentionne la manière dont on va financer une partie du personnel, ce n'est pas l'ensemble du personnel et je pense que là aussi, il faut chercher une des raisons pour lesquelles ce chiffre posé brutalement sur la table ne correspond pas je pense à la réalité vécue dans le centre et approuvé, je le répète, par les

équipes de terrain du centre en qui j'ai toute confiance. Et ce n'est pas sans une expérience de plusieurs mois. Voilà ce que je voulais rajouter.

**19. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Budget 2020.
Financieën - Kerkfabriek Sint-Remigius - Begroting 2020.**

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**20. Prévention - Molenbeek Vivre Ensemble ASBL - Rapport d'activités 2019, comptes de résultats et bilan 2019 - Rapport du réviseur d'entreprise.
Preventie - Molenbeek Vivre Ensemble VZW - Jaarverslag 2019, resultaatrekeningen en balans 2019 - Verslag van de Bedrijfsrevisor.**

Mme la Présidente :

Madame Gloria Garcia, notre échevine de la Cohésion sociale, veut peut être introduire ce point ?

M. Milis:

Elle ne parvient pas à se connecter.

Mme La Présidente:

Alors on va pouvoir revenir sur ce point après.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**21. Développement Durable - Biodiversité - Octroi de subside de l'ASBL l'association « Les Amis du Scheutbos » pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbos.
Duurzame ontwikkeling - Biodiversiteit - Toekenning van subsidie van de VZW « Les Amis du Scheutbos » voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.**

Mme la Présidente :

Il s'agit de l'octroi d'un subside à l'association que vous connaissez probablement tous les amis du Scheutbos. C'est un point qu'on voit régulièrement dans ce conseil depuis des années. C'est une association qui fait quand même un travail extraordinaire dans cette réserve naturelle régionale qui est sur notre territoire et qui travaille régulièrement à des opérations de prévention, de sensibilisation, d'éducation et même à la collecte des déchets dans le parc, etc. Vous les connaissez tous.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 39 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 39 positieve stemmen, 1 onthouding.

**22. GRH - Statut administratif - Conditions de nomination du personnel administratif/technique - Modification. (Complémentaire)
HRM - Administratief statuut - Benoemingsvoorwaarden administratief/technisch personeel - Wijziging. (Aanvullend)**

Mme la Présidente:

Alors je fais une contextualisation, vous savez qu'on a entamé l'année passée des examens de nomination et qu'on a recommencé à nommer dans l'administration. L'année passée, on a eu un certain nombre de nominations. On attend aussi une nouvelle directrice des ressources humaines qui a été engagée et qui va commencer au début du mois de décembre et puis, on fait face à toutes sortes de problématiques, tant en termes financiers qu'en termes d'organisation de nos ressources humaines. Je vous passe les détails, mais je vais revenir sur un aspect important.

Vous aurez à travailler en décembre sur le budget de la commune pour 2021. Alors vous devez savoir qu'on a fait, depuis le mois de mai, travailler une taskforce budgétaire sur les prévisions pluriannuelles en matière budgétaire pour notre commune. On a une dizaine de réunions à notre actif de cette taskforce qui comprenait le receveur communal, la direction financière, évidemment le secrétaire communal, l'échevin des Finances et moi-même. On a eu également pas mal d'invités qui se sont succédés en fonction des sujets. En faisant tout ça on a eu une image de ce que nos finances, avec surtout des décisions régionales et fédérales impactantes du point de vue du personnel, n'allaient pas extrêmement bien. Alors, un des champs qui nous pose problème, il s'agit de la loi Bacquelaine en matière de pensions. Vous aviez peut-être suivi durant la législature passée au niveau fédéral, les débats qui ont eu lieu sur les réformes mises en place au niveau pensions. Une de ces réformes visait les pouvoirs locaux et demandait aux pouvoirs locaux d'exister, pour la plupart dans un fonds de pension solidarisé et ce fonds de pension, avec l'alimentation des pouvoirs locaux, permettait au ministre, dans sa vision des choses, d'équilibrer les pots pensions et de garantir la pension de chacun des fonctionnaires des pouvoirs locaux.

S'ensuit en fait des conséquences pour les pouvoirs locaux très importantes, avec une interdépendance entre les communes et une difficulté pour les communes bruxelloises et wallonnes en particulier, puisque ce qu'il y a derrière cette réforme, c'est aussi un immense transfert de plusieurs millions d'euros des pouvoirs locaux francophones vers les pouvoirs locaux néerlandophones.

Enfin, toujours est-il que dans cette construction de la loi Bacquelaine, pour responsabiliser les pouvoirs locaux en ce qui concerne leurs pensions, il y avait des incitants dans deux sens, des incitants à créer un deuxième pilier de pension, ce qu'on a fait l'année passée, souvenez-vous pour nos contractuels et des incitants à nommer. Par un jeu mathématique complexe, nous sommes, comme je vous l'ai dit, interdépendants des autres communes et nous sommes largement au départ désavantagés par rapport à d'autres communes puisque nous venons d'un taux de contractuel très élevé et sans deuxième pilier. Alors nous avons créé le deuxième pilier et ça, ça nous a déjà aidés pour répondre aux objectifs de cette loi pensions et nous avons commencé à nommer, ça nous a aussi aidé.

Maintenant, il nous a semblé utile et on a fait plancher nos techniciens au niveau de l'administration communale sur un mouvement de nomination plus ample qui nous permettrait de ne plus voir potentiellement des millions disparaître dans la cotisation de responsabilisation pension dans le futur, tout en nommant un grand nombre d'agents, ce qui peut évidemment être extrêmement agréable et d'un soutien très grand pour ces agents.

Donc, atterrissent du coup sur votre table aujourd'hui dans l'urgence, ces deux décisions. Que disent ces deux décisions? Ces deux décisions changent radicalement la manière dont on voit la nomination dans l'administration communale de Molenbeek. Pourquoi,

au lieu de passer par des logiques d'examens qui seraient accessibles à l'interne comme à l'externe et qui donneraient accès à la nomination, on passe sur une logique qui est celle qui prévaut déjà, par exemple, dans un pouvoir communal comme celui de la Ville de Bruxelles, à une logique où, après 5 ans de bons et loyaux services, avec des évaluations positives, on a accès à la nomination. Donc, ça change radicalement la manière dont on fonctionnera dans le futur, si on accepte aujourd'hui dans ce conseil communal ces propositions.

Concrètement, évidemment, à Bruxelles, ce qui reste un limitant extrêmement fort à la nomination, c'est la possession du brevet Selor. Dans toutes les communes aujourd'hui, ce qui freine la plupart des agents pour pouvoir accéder à la nomination, c'est la possession de ce brevet. Donc, sur la table, vous avez un changement radical de logique qui met au cœur de la nomination la notion d'avoir 5 ans d'ancienneté et avoir produit un travail positif, plus la possession d'un brevet Selor pour ceux qui en ont besoin. Ça veut dire que nos ouvriers qui ont un niveau D ou un niveau E, qui ne sont pas en contact avec le public, comme c'est décrit dans le cadre des lois linguistiques, ne doivent pas avoir le Selor et sont présentés à la nomination au collège après cinq ans, moyennant au moins une évaluation positive dans l'année qui précède la présentation en collège pour la nomination. Par contre, tous ceux qui sont soumis, toujours selon les mêmes lois linguistiques, à la nécessité de posséder un Selor pour arriver à la nomination, eh bien, dès qu'ils ont leur Selor, s'ils ont les 5 ans d'ancienneté et qu'ils ont au moins une évaluation positive dans l'année qui précède, peuvent se voir nommés par le Collège.

Alors, ceci est un changement de paradigme extrêmement important. Ça a été fort bien accueilli par les syndicats, évidemment, vous l'imaginez, puisque c'est une logique qui va permettre à beaucoup d'agents d'être nommés et j'ajouterais que c'est aussi une logique qui donne un fort incitant à passer le Selor, ce qui est évidemment important pour les agents en contact avec le public ou amenés à traiter des matières bilingues à Bruxelles aujourd'hui.

Concrètement, ces décisions vont nous coûter, mais aussi nous rapporter et ce qui est proposé sur la table là, est quelque chose qui est tenable à long terme, ce qui a été compliqué à calculer étant donné que la matrice pension dans la loi Bacquelaine est complexe, comme je l'ai expliqué, mais d'après les calculs qui ont été réalisés par les services et ça a été un travail soutenu les dernières semaines, ce qui est proposé ici, est tenable sur le long terme et par long terme, j'entends au moins les cinq prochaines années parce que bien malin qui pourra nous dire ce qui nous attend plus tard dans cette matière cruciale, mais difficile des pensions.

J'ajouterais que j'ai pris contact personnellement avec le cabinet de la nouvelle ministre des Pensions pour valider cette approche et avoir la certitude qu'on ne se trompait pas et que la loi pensions n'allait pas changer extrêmement rapidement, ce qui m'a été effectivement confirmé. Cette loi ne sera pas amenée à changer rapidement et dans ces conditions, ce que nous faisons là, est extrêmement sensé, une approche qui à la fois combine les intérêts communaux, les intérêts de la collectivité et les intérêts d'un grand nombre d'agents.

Il me reste à vous dire que c'est à peu près de 200 agents qui sont concernés dès 2021, si nous approuvons cette décision, enfin ces deux décisions aujourd'hui. C'est de nouveau une soixantaine d'agents l'année d'après et quelques dizaines d'agents les années qui suivent, chaque année, par un mécanisme qui est un mécanisme, vous l'avez compris, à caractère systématique et automatique, et plus dépendant de l'organisation d'épreuves lourdes, par ailleurs, et soumises éventuellement aussi à des contestations.

Voilà ce que je voulais vous dire. C'est un travail et je veux remercier tous les collègues, c'est un travail important qui a été fourni dans les dernières semaines par les collègues, par les services et je veux en tout particulièrement remercier, madame Aelbrecht et madame Van Campenhout qui sont respectivement la gestionnaire des ressources humaines et quelque part, je peux dire secrétaire communale adjointe faisant fonction aujourd'hui pour les aspects personnels et Carine Van Campenhout, notre grande directrice financière, parce que c'était un

travail ardu pour les services et je les remercie qu'on ait pu arriver. Et je remercie aussi les syndicats qui ont été très constructifs, même s'ils ont parfois leur propre approche des dossiers qui n'est pas toujours exactement la même que la nôtre. Je veux remercier tout le monde sur ces dossiers extrêmement importants et extrêmement difficiles.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, j'avais une question, mais vous avez déjà répondu. Si je comprends bien, ça concerne 260 personnes sur 2 ans. J'avais une autre question, c'est je suis allé voir dans le courrier au sujet du point 17, la prime pour le personnel, le point qui a été supprimé, mais je n'ai rien vu là-dessus dans le courrier, ni dans le BOS, comme quoi ce plan a été supprimé. Est-ce que vous pouvez donner une explication?

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf:

Voilà donc en ce qui me concerne, je suis heureux. Je félicite le collège pour cette initiative parce que notre commune a beaucoup de personnel qui n'était pas nommé et donc comme vous avez dit madame la Bourgmestre, des personnes qui n'ont pas besoin de Selor, tels que les ouvriers. C'est une étape très importante, que c'est l'ancienneté qui va primer pour nommer et évidemment les rapports positifs C'est une chose très positive. Néanmoins, par rapport au Selor je pense, comme vous l'avez dit aussi, qu'il faut aussi nommer des personnes qui n'ont pas un contact fréquent avec la population. Lorsque vous avez par exemple les services techniques ou ces personnes-là n'ont pas de contact avec des personnes, qui n'ont pas de Selor, j'attire tout simplement votre attention et celle du collège que ces personnes-là peuvent aussi être nommées et encore une fois, c'est une très bonne chose parce que notre commune avait beaucoup de travailleurs qui ne n'étaient pas nommés et je tiens à vous le dire, continuez dans cette voie. Je remercie, à travers vous, tout le personnel qui a participé à cette élaboration.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ben Salah

M. Ben Salah :

Madame la Bourgmestre, merci de me donner la parole.

Voilà, grosso modo, je tiens tout d'abord à féliciter l'ensemble des personnes qui ont bossé dur pour pouvoir veiller à faire en sorte qu'on arrive à ce type d'accord et notamment les syndicats et donc sur le coup, suite à la communication que vous aviez faite en début de législature, qui vise à faire en sorte de pouvoir nommer énormément de personnes et notamment les personnes ouvrières, là en l'occurrence, j'ai cru comprendre qu'il y avait eu beaucoup de difficultés quant aux examens et le nombre d'examens qui ont malheureusement, le nombre de personnes qui ont malheureusement échoué à l'examen et qui posaient d'une certaine manière la question, à savoir le recalibrage des examens au sein même de la commune. Et donc là, sur le coup, je suis content. Mais je voudrais bien savoir, comme vous l'indiquez, l'importance et l'une des raisons pour lesquelles il y a possibilité de pouvoir permettre cette nomination, c'est l'obtention du Selor. Aujourd'hui, nous avons l'ERAP. Nous avons tout un tas de services Asbl qui permettent justement de pouvoir donner l'aide nécessaire à la possibilité de réussite du Selor. Est-ce que la commune, est-ce que de par votre initiative, il va y avoir une petite campagne qui vise à faire en sorte que le personnel

communal puisse être orienté vers ces cours et par la même occasion, avoir la possibilité d'être encouragé pour pouvoir avoir leur nomination par le biais du Selor?

Concernant les personnes ouvrières, à ce niveau-là, je souhaiterais sincèrement savoir quel est le nombre de personnes qui vont être touchées directement par cette mesure, bien que j'ai compris qu'il n'y avait pas d'effet rétroactif. Je vous remercie.

Mme la Présidente:

Est-ce que d'autres personnes veulent parler sur ce sujet extrêmement important?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Désolé. Vu la rapidité du point en urgence je voudrais que vous explicitez les conditions de l'article 11, c'est-à-dire aussi bien pour les D, E et les autres doivent correspondre à l'article 11. Est-ce que vous pouvez expliquer ça?

Mme la Présidente:

Sur l'article 11, je vais demander à monsieur Hildgen de prendre la parole.

Je vais répondre d'abord aux autres conseillers. Il s'agit d'une réforme d'ampleur, je l'ai dit. Personne ne perd rien puisque ce qui se passe, c'est qu'on ajoute deux paragraphes. Alors vous voyez bien dans la manière dont sont libellés nos modifications de statuts, on n'enlève rien à ce qui existait déjà, on ajoute. Tout ce qui était valable, le reste et par contre, c'est une inversion de paradigme tel que, par exemple, des personnes qui avaient déjà le Selor qui étaient depuis 5 ans dans l'administration et qui auraient éventuellement raté un examen par le passé, à condition d'avoir au moins dans les 12 mois qui précèdent, une bonne évaluation de leur responsable, de leur supérieur hiérarchique, pourrait se voir nommés. C'est très important puisque ça base la nomination sur la reconnaissance du travail effectué et pas sur des critères qui sont des critères externes étrangers, et je ne peux pas dire que la campagne d'examen qui a été réalisée l'année passée se soit mal passée, mais je sais que c'était quelque chose de difficile, voire de traumatisant pour certains membres du personnel qui travaillaient depuis des années dans leur service à qui on n'avait jamais fait de remarques négatives et qui, tout à coup, se retrouvaient avec un évaluateur externe qui sanctionnait de manière lourde l'accès à une nomination ou une promotion.

Cela signifie, de facto et ça c'est extrêmement important et je dois l'ajouter, ça signifie de facto que puisqu'il y a un changement de paradigme sur la nomination, il faut qu'il y ait aussi changement de paradigme sur le recrutement, sur la formation et sur l'évaluation. Sur la formation, on a déjà affecté quelqu'un dans les services qui n'était pas le cas auparavant à la politique de formation du personnel et ceci a commencé à prendre son envol. C'est un point très important pour pouvoir avoir un personnel à niveau, avec un service public qui rend tous les services dont on a besoin, un service public de qualité. Donc, je ne voudrais pas qu'on pense que cette réforme va dans le sens d'un service public de moindre qualité parce qu'on aurait plus d'examens à remplir. Pas du tout. Cette réforme va dans le sens d'un service public de plus grande qualité, car on espère pouvoir également avoir une motivation plus grande, une stabilité plus grande et garder les bons éléments qu'ils ne nous quittent pas parce qu'ils ont peu de perspectives de carrière ou de sécurité chez nous et donc, ça va de pair, comme je l'ai dit avec une politique de formation qui a commencé à prendre place et qui devra continuer d'être développée et amplifiée. Ça va de pair avec des modalités de recrutement qu'on pourrait revoir, mais ça fera partie de la feuille de route de la nouvelle DRH, et puis, ça va de pair, surtout, évidemment, puisque l'évaluation devient cruciale dans ce contexte, avec une politique de l'évaluation qui, jusqu'ici, existait très, très peu dans la culture de l'administration communale à Molenbeek.

Alors, c'est quelque chose qu'on a essayé de mettre en place déjà depuis plusieurs mois, pour lequel on a des frémissements et des nouveautés tout à fait intéressantes mais ça, ça fait partie des deux chantiers prioritaires qu'on a donné à la nouvelle DRH qui arrive au 1er décembre puisque ici, il va nous falloir concrètement évaluer un grand nombre de personnes assez rapidement pour pouvoir leur faire bénéficier de ces modifications de statut le plus rapidement possible, évidemment, tout en ne négligeant pas que certaines évaluations doivent être négatives pour ensuite donner lieu à un travail qui s'améliore et à une évaluation positive.

Autrement dit, il ne s'agissait pas que cette réforme demande à tous les chefs de service d'office immédiatement, de réaliser des évaluations positives. Il y a une place et elle est importante pour une évaluation négative ou réservée qui est, je le répète, non pas une voie vers la sortie pour l'agent concerné, mais bien une voie vers l'amélioration du travail, la prise en considération de l'agent dans toutes ses dimensions, la mise en route éventuellement de formations qui sont nécessaires pour l'agent. Donc c'est toute une politique de ressources humaines qui, quelque part, devient autour de ces éléments de nomination, de formation et d'évaluation plus dynamique, plus motivationnel et qui j'espère du coup, pourra amener une plus grande qualité du service public rendu dans notre commune.

Je donne la parole à monsieur Hildgen pour la réponse sur l'article 11.

M. Hildgen, Secrétaire-adjoint.

Oui, merci madame, mais voilà, je suis désolé je n'ai pas en mémoire l'article 11, étant moi-même administrateur, je ne peux pas aller sur un autre document de mon PC. Si vous permettez, je donnerai la réponse plus tard ou alors je le ferai par écrit à monsieur De Block, mais je ne peux pas y avoir accès maintenant.

Mme la Présidente:

Je pense que nous devons aux conseillers de leur répondre aujourd'hui sur ce point. C'est un point important. Il figure dans les deux décisions et je suis sûr qu'il y figure de manière tout à fait judicieuse et appropriée, mais je souhaiterais pouvoir répondre à cette question. Est-ce que vous pourriez éventuellement soit prendre un autre ordinateur pour trouver la réponse soit téléphoner à notre gestionnaire des ressources humaines pour avoir la réponse, mais je pense qu'on ne peut pas rester sans réponse sur cette question que l'on doit aux Conseillers sur un sujet de cette importance. Je vous remercie.

M. Hildgen, Secrétaire-adjoint.

Je regarde.

Mme la Présidente:

Très bien, alors des répliques déjà ou on attend la réponse sur l'article 11 avant les répliques?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Je n'ai pas encore entendu la réponse sur pourquoi le point dix-sept a été supprimé.

Mme la Présidente:

Je vais répondre à ça tout de suite, comme on attend monsieur Hildgen.

Le point 11, ou je ne sais plus quel est le point sur la prime unique?

M. Vancauwenberge:

C'est le point 17.

Mme la Présidente:

Oui, c'est ça. C'est une question technique qui nous fait préférer de la passer en décembre. Les agents auront une prime unique à Molenbeek. Ça, c'est déjà très, très clair et tout à fait évident. Pour rappel, c'est un mécanisme mis en place par la Région qui va apporter quand même quelques centaines d'euros brut mais nous avons une question complémentaire et technique afin d'être certain qu'un maximum d'argent arrive dans la poche du travailleur et nous préférons être sûrs de notre coup. Et donc, c'est quelque chose qui sera reposé en décembre tout simplement.

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf:

C'est par rapport à une question parallèle et qui ne va pas directement comme vous l'avez dit, l'évaluation c'est très important, je reviens par rapport au niveau E, c'est toujours au niveau régional et au niveau communal, on ne va pas le supprimer?

Mme la Présidente:

Tout à fait. C'est quelque chose qui a finalement été repoussé. Ça n'a plus vraiment la cote comme ça l'avait auparavant dans les négociations au niveau régional. Je pense que les syndicats au niveau régional ont fait passer d'autres préoccupations avant, pour différentes raisons que je ne connais pas, mais ça n'a plus l'air d'être tellement au gout du jour aujourd'hui et comme je vous l'avais déjà expliqué lors d'un précédent débat sur ces questions du personnel, c'est quelque chose qu'on pourrait appeler de nos vœux à Molenbeek, mais qu'on ne pourrait pas payer à nous tout seul. Sans l'aide régionale, c'est quelque chose qu'on ne peut pas mettre en œuvre. Ça représente plusieurs millions d'euros pour notre commune.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

C'est par rapport à cet article 11. Je l'ai ici devant moi. Il est sur le site de Molenbeek où il y a quand même trois aspects pour lesquels le secrétaire peut confirmer ou infirmer mes propos. La condition être belge pour tout une série de fonctions ou être ressortissant européen pour tous les autres. Je voudrais avoir la précision parce que je pense que ça limite quand même fortement. Deuxièmement, je vois qu'il y a quand même une condition, huit, qui dit réussir un examen de recrutement. Donc, si vous dites est-ce que le recrutement, ça veut dire qu'en fait, c'est quand on est entré dans le boulot ou est-ce que ce sont les examens qui ont été annulés? Vous dites qu'il y a un changement de paradigme au niveau de la statutarisation on change et l'accent est plutôt à réussir un examen. Dans l'article 11, on refait rentrer cela. Puis, l'article 9, évidemment, souligne quand même l'importance de respecter ou satisfaire les lois sur l'emploi des langues en matière administrative. Je voudrais savoir si, avec la remarque que monsieur Daïf avait faite pour les ouvriers qui sont en contact avec le public, est-ce qu'eux aussi, selon ces lois à mon avis ils ont besoin du Selor, comment allez-vous interpréter ça?

Mme la Présidente :

Je vais vous répondre.

Alors en réalité, sur la question de la nationalité, ce qui m'a été expliqué par les services, c'est qu'il ne s'agit pas d'un élément propre à notre statut. Il s'agit d'une

réglementation fédérale. Nous n'avons pas de possibilité d'y déroger et donc, de facto, ce qu'on peut conseiller à des employés ou à des ouvriers qui seraient dans les conditions de nomination, mais qui n'auraient pas la nationalité belge, ce serait de pratiquer la naturalisation. Nous n'avons pas de choix par rapport à cet élément.

Alors, en ce qui concerne la réussite d'un examen de recrutement, c'est effectivement à l'entrée dans le service qu'on peut qualifier d'examen de recrutement n'importe quelle procédure qui a lieu et qui donne place à un recrutement. Donc, je pense qu'il ne faut pas l'entendre de manière fermée et que cela n'a absolument aucun rapport avec ce qu'on a fait dans les années précédentes ou l'année passée. Donc, le recrutement, c'est bien sûr l'entrée dans la fonction publique, que ce soit sous forme de contractuels ou statutaires, et ce n'est pas quelque chose qui doit être réitéré si on est déjà depuis cinq ans dans la fonction. Donc, je ne pense pas que ce soit un frein et en fait, à vous entendre, je suis tout à fait rassurée sur cet article 11, mais effectivement, l'article 11 permet aussi de parler de cet emploi des langues qui est un problème réel pour Bruxelles. Je crois qu'ici, ce qu'on va faire, c'est pouvoir d'avantage encore motiver des gens à aller passer leurs brevets Selor.

J'en profite pour répondre à la question de monsieur Daïf. Évidemment, toute une série d'ouvriers sont extrêmement peu fréquemment en contact avec le public et ça ne fait pas partie de leur travail principal. Je vais prendre un exemple, un ouvrier de propreté et bien évidemment, il peut arriver qu'il salue quelqu'un dans la rue, mais son travail ne consiste pas à parler aux gens et évidemment cet ouvrier de propreté n'a pas besoin de passer le Selor pour pouvoir être nommé. De même, un ouvrier des plantations ne va avoir que très sporadiquement des contacts avec des personnes. Un technicien de surface n'est pas quelqu'un qui va avoir un rôle à jouer vis à vis du public. Toutes ces fonctions-là sont les fonctions ouvrières les plus représentées dans notre personnel communal. Ce sont des fonctions qui n'ont pas besoin du Selor.

Alors il y a un corps de métier qui est en contact avec le public de manière constante et qui, malheureusement, est constitué en grande partie de personnes qui ont peu de diplômes et qui ont eu parfois un parcours au niveau scolaire ou d'éducation qui est un parcours court. Il s'agit de nos gardiens de la paix. Nos gardiens de la paix, vous vous souvenez, sont devenus des employés grâce à une réforme qu'on a apportée l'année passée, mais évidemment, qu'ils soient ouvriers ou employés, ne change rien. Ça, c'est vraiment un corps qui est en contact tous les jours avec le public et pour lequel la capacité de discuter avec le public est vitale et donc là, c'est un corps pour lequel l'exigence de Selor prend tout son sens. Donc, c'est peut-être le corps qui, aujourd'hui, devra être le plus incité à pouvoir aller chercher ce brevet Selor et qui en sera au départ le plus éloigné. Ce n'est pas facile pour ce corps, mais je le répète, ça n'a rien à voir avec sa qualité d'ouvrier. C'est vraiment au regard de sa fonction, qui est une fonction de contact constant avec le public, il n'y a pas vraiment le choix au regard de la législation sur l'emploi des langues pour ce personnel. J'espère qu'après vous avoir éclairé avec des exemples concrets, les choses sont claires pour vous.

OK, je vous remercie pour le débat et j'espère que ce seront des réformes que vous soutiendrez massivement lors du vote qui, je crois, va prendre place maintenant. Effectivement nous sommes à la fin de l'ordre du jour et donc je vais vous proposer de pratiquer le vote. Alors je vais prendre devant moi la liste des chefs de groupe pour demander successivement à chacun le vote que vous recommandez dans votre groupe et ensuite on fera le tour des conseillers pour être certain qu'ils vont dans ce sens et qu'ils ont l'occasion, si ce n'est pas le cas, de nous faire part d'un vote plus particulier.

M. Milis:

Excusez-moi madame la Bourgmestre, est-ce que vous allez tenir compte des absents?

Mme la Présidente:

Je suppose que Mr. Hildgen, de son côté tient compte des présents et des absents parce qu'il a la mission aussi de s'assurer que nous avons le quorum en début de séance et au moment des votes. D'après mon interprétation, c'était le cas, mais je pense qu'il est particulièrement attentif à tout moment à suivre qui est présent et qui ne l'est pas.

M. Hildgen:

Oui j'essaie.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

23. GRH - Statut administratif - Conditions de nomination personnel niveau E et D - Modification. (Complémentaire)

HRM - Administratief statuut - Benoemingsvoorwaarden personeel niveau E en D - Wijziging. (Aanvullend)

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 38 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 38 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ben Salah, Conseiller communal DEFI, relative au fonctionnement et à l'état d'avancement scolaire en période Covid.

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Ben Salah, Gemeenteraadslid DEFI, met betrekking tot het functioneren en de stand van zaken op school tijdens de Covid-periode.

Mme la Présidente :

C'est une interpellation qui a trait à la manière dont on a travaillé au niveau des écoles et surtout, la manière dont on a pu s'attaquer à éviter le décrochage scolaire d'un trop grand nombre d'enfants durant la période du Covid. Je vous propose de regrouper pour cela l'interpellation de monsieur Ben Salah et l'interpellation de monsieur Vancauwenberge parce qu'elles se rejoignent en partie.

Je donne d'abord la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Merci madame la présidente.

Pour ceux qui me connaissent savent à quel point je suis attaché au niveau de l'enseignement et nos écoles à Molenbeek, partout ailleurs, mais à Molenbeek principalement. Durant la période du confinement, certains élèves de l'enseignement fondamental semblent avoir disparu des radars dans les réseaux des écoles communales de certaines communes de notre région. La problématique du peu de contact, voire pas du tout de contact entre les enseignants et les élèves est pour ma part préoccupante et j'imagine que pour vous également.

Ma préoccupation première est l'état d'avancement de nos jeunes et de savoir dans quel état nous allons retrouver ces élèves, tant au niveau psychologique qu'au niveau de la maîtrise du savoir.

De plus, il est indéniable que les écoles se sont également heurtées à la fracture numérique. Certaines familles ne disposant pas d'ordinateur ou de connexion Internet à domicile n'ont pas pu se procurer le travail nécessaire pour le bon déroulement de leur cursus.

J'ai appris que dans certaines communes, des initiatives ont été prises, notamment à Ixelles.

Le pouvoir organisateur est parti en quête d'ordinateurs et de connexions Internet en développant un partenariat avec Proximus afin d'offrir une connexion Internet gratuite à toutes les familles qui n'en avaient pas les moyens.

Mes questions sont les suivantes:

- Quelle proportion d'élèves dans nos écoles à Molenbeek sont sous le radar qui ne répondent pas ou qui n'ont aucun contact avec nos enseignants?
- Quel est le nombre des élèves, école par école? S'il y a possibilité de pouvoir nous donner cette réponse-là, ce serait gentil de votre part afin de pouvoir déterminer quelle est la situation dramatique dans laquelle nous sommes.
- Quelles ont été les initiatives prises par la commune de Molenbeek pour faire face à cette situation? Et quels sont les résultats, si tant est que l'on ait pu récolter les résultats?
- Quelle est la situation depuis le 18 mai et depuis la reprise partielle des cours?
- Combien d'élèves ont repris les cours?
- Combien d'élèves n'ont pas repris les cours?
- Quelles mesures sont prises pour accompagner ceux qui ont repris les cours?

Je vous remercie pour vos réponses, madame la présidente.

Mme la Présidente:

Merci monsieur Ben Salah. Je vais vous répondre avec une grande joie, mais je vais d'abord donner la parole à monsieur Vancauwenberge qui avait une série de questions qui ressemblent fort aux vôtres.

M. Vancauwenberge:

Merci madame la présidente.

La fermeture des écoles au printemps a visiblement laissé des traces. Dans le journal "Le soir" du 13 novembre dernier, je lis que "nombreux sont les professionnels du fondamental et du secondaire à constater les lacunes chez leurs élèves". La psychologue et directrice du PMS libre de Bruxelles déclare que la politique a été de ne pas pratiquer le redoublement. On se retrouve donc avec des élèves qui ont réussi sans pour autant avoir le bagage pédagogique suffisant. Elle constate un accroissement des inégalités scolaires et elle rajoute "les disparités entre élèves se sont amplifiées". Le confinement n'a évidemment pas aidé ceux qui avaient déjà des difficultés. Le milieu familial semble également avoir joué un rôle.

Avec le PTB., nous sommes allés interroger une quarantaine de parents d'élèves, dans plusieurs écoles primaires de Molenbeek et je peux vous dire qu'il y a beaucoup d'inquiétudes. La moitié des parents estiment que leurs enfants ont un retard. La grande majorité des parents que nous avons rencontrés estiment qu'il faut plus de profs, non seulement pour remplacer les profs absents en temps normal. Dans deux écoles, on nous a raconté qu'il n'y avait pas de cours de néerlandais depuis le début de l'année et aussi pour la

remédiation. Une maman nous racontait : “J’ai changé mon fils d’école, car on voulait le faire passer en quatrième primaire. Il n’arrivait déjà pas à suivre en troisième et pendant les mois de confinement, il n’a reçu aucune aide de son école. Même pas un coup de fil. On nous a dit que monter des classes était automatique, mais si un enfant ne comprend pas ce dont parle le professeur, car il a trop de retard, il devient infernal. Nous l’avons inscrit en troisième primaire dans une école d’une autre commune où il reçoit beaucoup plus d’aide et maintenant, il est plus heureux et progresse mieux”.

Nous avons aussi constaté que beaucoup d’écoles de devoirs sont pleines, elles doivent refuser des enfants. Un animateur d’une Ecole de devoirs nous disait: « Je remarque que les enfants de certaines écoles molenbeekoises ont été un peu abandonnés entre mars et juin de cette année. Les professeurs tentent maintenant de rattraper le temps perdu, mais pour les enfants qui étaient en difficulté, l’écart s’est encore creusé. Quel soutien nouveau la commune de Molenbeek est-elle prête à apporter à ses écoles ?

Avant le Covid, la situation était déjà très tendue dans plusieurs écoles, avec trop d’élèves en difficultés, trop d’élèves dans les classes pour pouvoir soutenir les moins avancés, les professeurs absents non remplacés, le temps de remédiation insuffisant. Nous sommes témoins, dans les écoles des devoirs, des disparités entre les résultats d’écoles travaillant avec des publics similaires. Si elle le décide, la commune peut relever le défi d’une école molenbeekoise où tous les enfants ont une chance d’apprendre et de s’épanouir. Sans investissement en personnel et soutien massif aux enseignants, l’école de Molenbeek laissera trop d’enfants dans l’échec et l’absence de perspectives.

La ministre de l’Enseignement, elle est consciente et elle a libéré un budget de 17 millions dont pourront bénéficier la plupart des écoles molenbeekoises, vu leur faible indice socio-économique. Mais ce sera loin d’être suffisant.

J’ai reçu les réponses écrites il y a deux jours, de votre part et vous expliquez qu’il y a eu des évaluations dans les écoles. Pouvez-vous dès lors nous informer de l’étendue du problème? Pour résoudre un problème, il faut évidemment en connaître son ampleur.

Il y a la question sur ce que vous allez entreprendre ou ce que vous avez entrepris pour résoudre ce problème. Dans votre réponse, je dois dire qu’il y a à peu près rien, ce qui est assez inquiétant. Vous parlez d’une journée d’étude du 24 septembre dernier entre les directions et la cellule pédagogique, qui a permis d’échanger sur les stratégies mises sur place, des rencontres et conversations pédagogiques, une aide aux nouveaux enseignants, mais c’est clair que c’est insuffisant, que ça ne suffira pas, à commencer par les familles qui savent très bien qu’avec ça, on ne va pas résoudre le problème. Ils savent qu’on a besoin de plus de profs. Alors ma question, c’est est ce que vous allez répondre à cette demande pressante? Une dernière question, qu’en est-il du pool de réserve pour remplacer les enseignants absents?

Mme la Présidente :

Merci de votre réponse.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci beaucoup madame la Présidente.

Je trouve qu’une grande partie des questions qui sont posées par nos collègues sont intéressantes, mais je trouve qu’il y a une partie de toutes ces questions sont posées se sont plutôt, pour moi ça aurait dû être des questions écrites, parce que c’est quand même beaucoup

de détails qui sont demandés, beaucoup de chiffres, beaucoup de précisions, mais comme je vous connais, vous allez répondre à tout ça.

Ce que je voudrais dire, c'est que nos enfants ont été confinés, déconfinés, puis reconfinés, sont repartis à l'école. Alors, premièrement, je le disais tout à l'heure, mais nos enfants ne sont pas égaux devant cette crise, ne sont pas égaux face à cette crise. Des collègues nous ont déjà dit. D'abord parce qu'ils viennent de milieux sociaux plus défavorisés. Moi, j'aurais aimé savoir, est-ce que c'est possible par exemple, ici mais aussi à d'autres occasions, d'essayer de diffuser toutes les informations possibles imaginables qui peuvent aider les familles, et notamment les enfants, à obtenir du matériel, par exemple, ou du soutien.

Je sais qu'il existe des aides. Je pense qu'il serait intéressant de regrouper et d'informer ou de réinformer. Dans cette crise, l'information est un enjeu important, est un enjeu fondamental l'information. Je pense que ce serait un élément qui est extrêmement important.

Deuxième chose que je voudrais dire, je pense que le confinement, cette crise sanitaire a fait beaucoup de dégâts psychologiques et je pense qu'on ne mesure pas encore toutes les conséquences des dégâts auprès des parents, de populations, des habitants et des jeunes et des enfants. Je le disais encore tout à l'heure, tous les enfants ne sont pas égaux devant le confinement.

Vous savez, quand on demande, tout le monde le sait, mais quand on demande à des gens qui ont des habitations grandes, des espaces, des jardins, d'être confinés et d'autres dans nos quartiers qui n'ont pas les mêmes avantages, le même cadre de vie, c'est moins évident.

Autre chose également, c'est que les jeunes enfants, les enfants et adolescents, encore une fois, je vais répéter ce que je dis tout à l'heure, mais c'est une réalité, il y a une partie de la population n'a pas les mêmes besoins immédiats, n'a pas les mêmes urgences, par exemple, un enfant qui est en plein développement, il a besoin d'avoir des contacts sociaux, il a besoin d'avoir beaucoup d'enfants qui demandent de retourner à l'école. Par contre, il y a des personnes adultes qui ont qui ont une activité sociale, ils peuvent vivre le confinement différemment.

Ce que je voudrais dire également, donc ça veut dire quoi, je pense que dans l'avenir, que ce soit la commune, mais pas que la commune uniquement parce que ça ne dépend pas que de la commune, il y a quand-même aussi le pouvoir subsidiant, il y a quand même la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais par rapport à la santé mentale et par rapport au fait de réaccrocher nos jeunes, réaccrocher nos jeunes par rapport à l'enseignement.

C'est peut-être sur cette note-là que je voudrais terminer, mais avant ça je voudrais encore rappeler que vous avez pris une initiative aussi à un moment donné, c'est de faire tester le personnel. Vous avez organisé des tests salivaires, je pense en tout cas, salivaires ou pas, peu importe je ne rentre pas dans la technicité, mais je pense que psychologiquement, c'est positif. Je pense que vous avez aussi un peu rassuré les gens parce que vous savez très bien, dès qu'il y a eu des cas à certains endroits, il y avait parfois de la panique, des questions qui se posaient et ainsi de suite et donc je pense que d'avoir pris cette mesure et cette décision assez rapidement, de faire tester quasi tout le monde, je pense que c'est extrêmement important.

Alors pour terminer sur une note positive, je pense, parce qu'il faut essayer de terminer sur une note positive, cette crise a mis en avant les difficultés sociales. Elle a mis en avant beaucoup de dualisation dans notre société. Je pense que cette crise, puisqu'on veut essayer d'en sortir, doit nous aider, justement, vu les difficultés, à réfléchir à comment ce qu'on peut améliorer mieux notre enseignement et comment on peut améliorer mieux l'encadrement et le suivi de nos jeunes enfants qui ont le plus de difficultés, qui ont plus de souffrance.

Donc, j'ai envie de dire que la crise dans laquelle nous sommes aujourd'hui, on doit absolument l'utiliser pour que demain on prenne bien conscience qu'on a un enjeu fondamental, c'est l'enseignement, mais on a dans cet enjeu fondamental des gens qui souffrent plus que les autres et qui ont besoin beaucoup plus d'attention, de beaucoup plus de moyens, de beaucoup plus d'encadrement et je pense que c'est un élément positif pour essayer de sortir de cette crise, pour essayer d'arriver à une situation qui est meilleure. Je rappelle que d'ailleurs, la commune, la majorité, dans sa déclaration de politique générale, une des grosses priorités, c'est vraiment l'enseignement, c'est vraiment ce qu'on veut faire, c'est un enseignement de qualité, un enseignement pour tous, qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Je vous remercie.

Mme la Présidente:

Merci à tous, est ce que quelqu'un d'autre veut se joindre sur ce débat extrêmement important? D'accord, alors c'est moi qui ai la charge de l'instruction publique francophone, mais je pense que je vais répondre aussi en tant que bourgmestre pour l'instruction publique néerlandophone. C'est une compétence exercée par Jef Van Damme, mais nous avons travaillé depuis le début de la crise Covid, main dans la main, dans les mêmes réunions de coordination, avec les mêmes stratégies et toujours au service justement, de nos élèves pour qu'il y ait le moins d'écart possible qui soit creusé entre les élèves dans la crise.

Alors, j'ai une réponse longue, comme un jour sans pain. Je vais d'abord prendre la peine de mettre en lumière certains éléments saillants. D'abord, un élément de contexte particulièrement important. Effectivement, notre commune, au niveau de son enseignement communal, de par le nombre de nos élèves pris en charge, la vétusté de certaines installations, la difficulté pour certains élèves à domicile avec des familles nombreuses dans des espaces petits et des difficultés au niveau parfois du parcours des parents qui font que les parents ne sont pas toujours en capacité d'aider autant, donc il y a à la fois des déterminants sociaux à caractère socio-économiques peu favorables et des déterminants sociaux à caractère éducationnel ou culturel éventuellement moins favorables. Effectivement, notre commune a un terrain pour que l'éducation soit quelque chose d'extrêmement important, qui est au cœur des politiques et quelque chose de difficile. C'est ce qui nous a amenés notamment à mettre en place une cellule pédagogique. C'est la première cellule pédagogique de la Région bruxelloise qui a été créée il y a maintenant des années et qui continue son travail au service de l'école et du pouvoir organisateur communal à Molenbeek.

Alors, le premier élément de contexte très important en dehors de celui que je viens de rappeler et qui est notre situation de départ, c'est notre situation d'arrivée. Les difficultés qui sont rencontrées aujourd'hui et je remercie chacun des conseillers qui a pris la peine de l'exprimer aussi à sa manière, ne sont pas des difficultés propres à notre territoire. C'est très important de le savoir et c'est très important de le dire parce qu'il ne s'agirait pas, j'ai entendu certains accents qui m'ont inquiété dans certaines prises de parole, il ne s'agirait pas de faire croire à nos habitants qu'ils sont véritablement plus mal lotis que d'autres en région bruxelloise ou en Belgique. Je pense que ce n'est pas le cas et je veux démentir cette façon de présenter des choses qui, je crois, ne va pas aider nos habitants ou leurs enfants, mais au contraire, pourrait même les enfermer dans des schémas de pensée qui leur serait dans le futur profondément défavorables, avec une psychologie négative, avec une forme de sinistrose qui pourrait se mettre en place. Je crois que ce sont des discours dangereux et qu'il faut raison garder quand tout le pays est en proie à la difficulté de faire face à l'enseignement sous Covid, quand tout le pays marque des grandes difficultés dans différents domaines et je pense notamment à l'enseignement du néerlandais qui est quelque chose qui vous est cher, il ne faut pas laisser à penser aux Molenbeekoïses qu'ils sont plus mal que les autres et leur faire quelque part prendre un statut de victime qui ne serait pas adapté à la meilleure conduite de leur vie ou de l'éducation de leurs enfants. Ça c'est à mon avis, un élément de contexte extrêmement important, rien n'indique aujourd'hui, rien n'indique aujourd'hui dans nos chiffres, dans les contacts que j'ai avec mes collègues, dans la réalité vécue sur le terrain par nos

professionnels, rien n'indique aujourd'hui que nos écoles et nos élèves se comportent moins bien dans cette crise que d'autres écoles, d'autres élèves et autres endroits.

Alors, je voudrais enfin, comme élément important de contexte aussi, revenir sur quelque chose que j'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer, mais qu'il est important de rappeler, c'est l'engagement extrêmement conséquent de nos équipes depuis le début de la crise à aller partout et dans une infinité d'actions différentes, travailler, je l'ai dit, à réduire cet écart entre les élèves. Je veux remercier ici, encore une fois, nos directions, nos professeurs, nos accueillantes garderies ainsi que la cellule pédagogique et les membres du service de l'instruction publique pour leur dévouement extrême dans la crise.

Je voudrais aussi remercier un autre acteur que peu d'entre vous connaissent, qu'on a l'occasion de mettre à l'avant plan aujourd'hui parce que c'est une place qui lui revient et qui est extrêmement importante dans la crise, Covid, c'est le service de promotion santé à l'école. Je veux remercier ici les infirmières et l'équipe administrative ainsi que le docteur Dupont parce que ces personnes ont fourni depuis des mois, y compris en prenant des risques pour leur santé, nos écoles dans cette crise et ça n'a pas été sans mal et on ne serait pas passé au travers de cette crise de la même manière si le dévouement de ces équipes n'avait pas été total.

Alors, je retombe sur ma réponse un peu longue. Je vais peut-être vous réserver certains éléments, comme le suggérait déjà monsieur Ikazban, vous envoyer certains éléments par écrit aussi parce que la liste des chiffres je vais peut-être, plutôt vous la résumer dans une analyse objective d'abord et puis une interprétation de certains chiffres.

Alors, quelle proportion des élèves des écoles de Molenbeek sont sous le radar? Eh bien, aujourd'hui, en tout cas, je peux affirmer, en regardant nos statistiques de présence d'observations faites par les écoles au retour des enfants, que la quasi-totalité des enfants régulièrement scolarisés à Molenbeek ont repris le cours de leur scolarité. En fait, les cas un peu marginaux restants l'étaient déjà avant la crise sanitaire et continuent à bénéficier du soutien de tous les dispositifs d'accrochage scolaire qui existent et dans plusieurs de nos écoles ces dispositifs d'accrochage scolaire ont un rôle extrêmement important à jouer.

Alors, quel est le nombre des élèves présents école par école? Je vais vous envoyer les chiffres précis, école par école, mais je peux vous dire que vous retombez aujourd'hui sur un taux de fréquentation qui est comparable à une période hors crise. Nos enfants sont revenus à l'école et je pense, je remercie monsieur Ikazban de l'avoir mentionné, qu'une action comme celle du testing du personnel a pu permettre de limiter la propagation dans les membres du personnel, de fermer certaines classes préventivement et d'avoir une bonne action sur la psychologie à la fois des membres du personnel et des parents. Cette action a reçu un grand soutien tant de la part du personnel que des parents. Ce taux de fréquentation de manière globale est aux alentours de 94% en primaire et de 83% en maternelle. Vous allez trouver les différences, je vais dire école par école dans le tableau et c'est vrai que le bassin scolaire d'une école va déterminer la manière dont se comportent les élèves et clairement, la présence en première maternelle est moins grande qu'en deuxième maternelle, est moins grande qu'en 3e maternelle, c'est classique. C'est ce qui se rencontre aussi ailleurs et bien sûr, en primaire, l'obligation scolaire est remplie et nous avons des taux qui avoisinent ceux des communes auxquels on peut se comparer.

Alors, on a mis en place depuis le premier jour du confinement, l'année passée, en fin de l'année scolaire passée, toute sorte de dispositif pour maintenir un lien entre l'école et les élèves et les parents, malgré la suspension des cours ou l'éloignement de l'école et évidemment l'utilisation des outils numériques a été fort développé.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre de manière très approfondie sur cette question par le passé, mais les écoles ont utilisé à la fois des applications spécifiques comme Classroom

Webdevoirs etc., mais où sont aussi passées dans une escalade de créativité en fait, par toutes sortes d'autres possibilités comme des groupes WhatsApp, des groupes Facebook des utilisations de l'application Messenger, la création de pages Internet qui sont des blogs en ligne, l'envoi de mails, l'envoi de courriers postaux aussi. On a aussi été au niveau de certaines écoles, déposer les dossiers et les courriers dans les boîtes. On a aussi imprimé à l'école des dossiers et des supports que les parents ne pouvaient pas imprimer chez eux et on a eu tout un réseau et toutes sortes d'échanges sous forme d'appels téléphoniques et de SMS. Ça a été en fait un canal extrêmement important pour la communication entre les écoles et les parents et les élèves pendant les deux vagues de la crise,

Alors, en gros, on a eu les premières semaines, à ma demande, un diagnostic extrêmement précis de ceux qui étaient injoignables. On l'a fait avant que l'ordre ne nous en soit intimé par la Fédération et je l'ai dit sur ce segment, on a pratiqué des actions spécifiques. Quelles sont ces actions spécifiques? Je vous avais déjà répondu là-dessus. Ça a continué et c'est toujours la même chose. Ce sont des actions qui correspondent de manière tout à fait précise et focale à la situation de chacun et donc, ça a été parfois du porte à porte, ça a été du lien téléphonique et puis du lien papier. Ça a été le fait que des parents sont venus aussi dans certaines écoles chercher le matériel à des rendez-vous qui étaient précis, qui étaient donnés, c'est passé par des plateformes des réseaux sociaux, des exercices, des défis, toutes sortes de choses et les professeurs, par exemple de néerlandais et d'éducation physique, sont aussi entrés dans le dispositif et ont contribué en envoyant des exercices spécifiques pour maintenir aussi les compétences ou en tout cas un entretien, un minimum de compétences dans leur matière.

Alors, on a rencontré un grand nombre de difficultés, mais chaque fois, les écoles ont pu dépasser ces difficultés et je l'ai dit toujours avec une approche extrêmement ciblée et extrêmement précise, extrêmement à la carte en fonction des élèves. Donc, on a travaillé à réduire le nombre des injoignables et on a pu, dans certaines écoles, avoir 100% de joignables et de contacts et on a pu, dans les écoles où c'était plus difficile mettre en place aussi, je l'avais déjà mentionné précédemment, des partenariats avec certaines associations qui ont pu ouvrir les portes de certaines familles qui étaient plus éloignées. Donc il y a eu un travail vraiment spécifique aussi dans certaines écoles où on a identifié des phénomènes précis pour lesquels on s'est appuyé sur un tissu communautaire à base des associations pour aller rechercher les élèves et les raccrocher.

Alors, il faut cibler qu'il y avait deux cas plus difficiles et qui ont demandé des efforts particuliers et qui, parfois, se sont soldés par des échecs. Heureusement, c'est une petite, très petite proportion des gens. Ce sont deux cas en particulier. Le premier, c'est une communication qui était déjà tout à fait inexistante entre la famille et l'école avant la suspension des cours. Évidemment, ça, ce sont des choses qui sont rares, mais qui existent et qui étaient difficiles à surpasser dans ce moment de confinement. Et alors on a aussi des familles dont on a constaté qu'elles étaient parties à l'étranger avant la suspension des cours. Là, on s'est retrouvé dans quelque chose de très, très, très compliqué aussi.

Le porte à porte, j'en ai parlé. Je dois vous dire que les assistants sociaux, il y a beaucoup d'écoles qui ont des assistants sociaux ont fortement aidé les enseignants dans la tâche de rester en contact avec les enfants et les familles, ainsi que les secrétariats des écoles. Ça, ça a quand même aussi été d'une aide précieuse.

Alors effectivement, on a eu des familles qui avaient difficile à avoir accès aux outils numériques. Alors je vous l'ai dit, on a du personnel, que ce soit les directions ou les enseignants qui se sont déplacés jusqu'au domicile des familles pour apporter certains dossiers et vous savez aussi qu'on a tenu à avoir en première vague un dossier papier pour chaque famille qui permettait d'avoir un minimum de bagage et de lien pour certains enfants.

On a aussi différentes initiatives qui ont permis de fournir des ordinateurs portables à des familles qui n'en disposaient pas. Et ça, dans les 17 millions dont vous avez parlé tout à l'heure, qui vont être distribués par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour faire face à ce défi de la fracture numérique des enfants, évidemment, Molenbeek sera partie prenante et je peux vous dire aussi que pas plus tard que ce matin, j'ai pu orienter une grande partie des ordinateurs qui vont être déclassés dans nos forces de police, ce seront quand même des dizaines d'ordinateurs, vers nos écoles. Ça, c'est aussi des choses qu'on est déjà en train de faire, avant même d'avoir le soutien de nos pouvoirs subsidiant supérieur, communauté française et enseignement néerlandophone.

Alors, quelle est la situation depuis la reprise partielle des cours? Là, c'est important de mentionner qu'effectivement, nous avons, au moment de la reprise partielle des cours, refait un diagnostic, où nous avons pu à nouveau observer quels étaient les endroits où c'était plus difficile et mettre en place des solutions. Donc, là aussi, on est reparti vers certaines associations dans certains quartiers et dans certains bassins pour pouvoir aller rechercher des personnes où il y avait un effort collectif à faire pour pouvoir faire en sorte que les parents remettent leurs enfants à l'école. Ça a été fait à l'époque.

Alors, un autre élément important à mentionner mais de nouveau je suis désolée de me répéter, c'est clairement quelque chose que je vous avais déjà expliqué lors d'un précédent Conseil communal, nous avons spécifiquement pour faire face à ces situations d'enfants qui étaient soit moins joignables, soit dans un état qui avait été clairement identifié comme étant un état de beaucoup, beaucoup, beaucoup trop éloigné de ce qu'on attendait comme objectif pour l'année fréquentée par l'enfant, on avait favorisé le retour à l'école par le biais de l'organisation des classes d'été. Dans les classes d'été, on a eu une centaine d'enfants qui ont pu être accueillis et qui ont pu se voir quand même remis à l'école dans un processus extrêmement positif, extrêmement valorisant, où il y avait une attention particulière et un encadrement particulier donc, vraiment un encadrement supplémentaire par rapport à ce qui est connu d'habitude pour les remettre le pied à l'étrier et faire face aux difficultés connues dans les familles.

Je crois que je vous avais déjà raconté que j'avais visité les deux implantations lors des classes d'été et que j'avais été moi-même marquée par l'état de certains enfants. Évidemment, on avait là les enfants les plus éloignés, qui avaient le plus besoin de soutien et ces enfants-là étaient véritablement dans une grande souffrance liée au confinement. Donc, je crois que l'activité qu'on avait mise en place à ce moment-là, a pu les aider énormément et les professeurs qui ont travaillé durant les classes d'été étaient extrêmement satisfaits et voudraient recommencer et la question se pose de savoir si on ne devrait pas avoir ce type d'action de manière beaucoup plus récurrente parce que manifestement, ça répondait à un besoin très grand.

Alors on a eu tout au long de la crise et ça a continué depuis la rentrée, des réunions spécifiques, des demandes spécifiques à caractère pédagogique vis à vis des directions pour pouvoir implanter les bonnes pratiques qu'on décelait dans certaines écoles, dans d'autres écoles et pour pouvoir avoir un soutien à toutes les initiatives et parfois impulser des choses nouvelles dans certaines écoles.

Alors on a évidemment fait travailler sur une stratégie de l'hybridation. Donc l'hybridation, c'était cette idée d'avoir un enseignement qui est pour partie en présentiel et pour partie à domicile. C'est très, très compliqué à mettre en place. Ça a constitué un champ de travail nouveau pour la cellule pédagogique qui n'avait pas connu cette thématique. Il faut savoir aussi que notre cellule pédagogique dans ce domaine est en relation avec d'autres acteurs pédagogiques du monde francophone des écoles et a pu compter sur le soutien et les échanges avec les professionnels pour pouvoir proposer les meilleures façons de faire à notre direction.

Alors, à ces initiatives s'ajoute l'organisation de concertations pédagogiques centrées sur la différenciation. J'entends que ce sont des choses qui ne vous semblent pas suffisantes, mais en fait, il faut savoir que ce sont des choses extrêmement importantes et complexes. C'est l'idée de pouvoir promouvoir au niveau de chacun des enseignants une approche différenciée, spécifique en fonction des besoins à tout moment des élèves. C'est une approche dont on attend qu'elle permette de réduire les écarts entre les élèves et donc notamment des outils supplémentaires par le biais d'organisation de cycles en verticalité, travail sur la lecture comme élément central du développement de nos enfants dans les premières et deuxièmes primaires notamment.

Enfin, nous avons mis en place une aide particulière pour les nouveaux enseignants parce que nous avons chaque année des nouveaux enseignants qui nous rejoignent et c'est important de pouvoir les outiller avec l'expérience dont on dispose sur quelles sont les choses qui sont plus susceptibles de succès comme initiatives pédagogiques et celles où on a un retour plus négatif par le passé avec les publics et les structures qu'on vit à Molenbeek et on a aussi pu avoir nos délégués au contrat d'objectifs qui sont venus rencontrer les directions et qui peuvent du coup relayer les difficultés que l'on connaît au niveau du terrain local directement vers la ministre de l'Enseignement du côté francophone.

Alors, il faut vous rendre compte du fait que tout ce que je viens de mentionner a eu lieu malgré le contexte d'urgence et malgré un grand nombre de membres du personnel qui ont pu être malades ou en quarantaine préventive parce que leurs enfants, leurs conjoints étaient malades. Evidemment, cela a constitué une charge physique et mentale accrue pour l'ensemble des professionnels et c'est pour ça que je me permettais d'emblée, en entrée de sujet, de les remercier parce que tout ceci n'aurait jamais été possible sans un dévouement vraiment sans bornes de toute une série de membres du personnel et c'est aussi pour ça, en plus des raisons psychologiques sur les habitants, qui m'amène à penser qu'il ne faut absolument pas baisser les bras. Il ne faut absolument pas donner une mauvaise image de ce que nous faisons à Molenbeek aujourd'hui en enseignement, parce que je pense que c'est vraiment infondé et pour le dire plus platement, profondément injuste.

La solidarité de tout le monde a contribué à maintenir la continuité des apprentissages et là, je voudrais aussi grandement remercier les encadrants des garderies qui ont beaucoup, beaucoup aidé à amortir le choc quant à certains moments, on devait fermer une classe où on avait un professeur qui devait se retirer pour des raisons de maladie ou de quarantaine.

C'est clair que dans la manière d'avoir pu garder un maximum de deux écoles ouvertes, d'avoir pu accueillir nos enfants quand ils en avaient besoin, parce qu'on a considéré à tout moment qu'ils devaient continuer d'avoir un accueil des enfants dans les écoles, quelles que soient les circonstances, ce personnel-là a été particulièrement à l'avant plan.

Donc, je pense, pour conclure, que au regard de tous les efforts fournis du dispositif mis en place, je peux dire avec fierté vraiment que cette crise a évidemment un impact inévitable sur les inégalités scolaires partout en Belgique, mais j'ai des raisons de penser que grâce à tous nos efforts, elle a probablement eu moins d'effets négatifs à Molenbeek que dans la plupart des autres pouvoirs organisateurs.

Donc, voilà, je veux encore remercier l'ensemble de la communauté éducative pour travail excellent, fourni et je vais vous envoyer par ailleurs à tous les deux les chiffres précis de la fréquentation scolaire depuis la rentrée.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Tout d'abord, je voulais vous remercier pour ces réponses complètes. Je sais pertinemment bien qu'on allait avoir du mal à pouvoir dégoter ces chiffres rapidement. Et là,

sur le coup, il est évident que je tenais également à féliciter tous les services qui ont pu amener tout du moins une bonne partie de nos jeunes dans nos écoles, que ce soit via les réseaux ou via tout simplement la possibilité de pouvoir apporter les documents scolaires dans les boîtes. Ce sont des initiatives qui méritent d'être soulignées et dont je vous remercie. Je remercie l'ensemble personnel scolaire.

Néanmoins, je tiens à mettre en avant le propos que j'ai porté il y a quelques minutes. A aucun moment, je ne stigmatisais Molenbeek. Soyons clairs...

Mme la Présidente:

Je ne parlais pas de vous, monsieur Ben Salah. Vous n'avez pas été seul intervenant sur cette question.

M. Ben Salah:

Oui, tout à fait, mais je tenais quand même à la dire puisque votre réponse a été assez complète et assez longue pour pouvoir oublier que l'intervenant principal, le premier intervenant sur ce sujet-là, n'a absolument pas critiqué le monde enseignant molenbeekois.

Et donc, sur le coup, je tenais vraiment à remercier et par la même occasion ne pas baisser les bras, continuer à faire ces efforts, continuer à apporter toutes les possibilités à nos jeunes qui, je le rappelle, sont dans des difficultés, qui sont touchés par des difficultés particulières. Il ne faut pas l'oublier, les Molenbeekois, comme beaucoup d'autres communes, sont touchés par cette rupture numérique et je suis très heureux d'entendre qu'on fait tout ce qui est possible pour pouvoir veiller à faire en sorte que cette rupture, tout du moins non pas l'éradiquer, mais en tout cas la faire diminuer. Je vous remercie.

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge:

Je vous remercie aussi pour vos réponses. Je remercie aussi le personnel qui a fait d'énormes efforts. C'est une situation inédite, là n'est pas la question, c'est pour ça qu'on veut plus de personnel. J'ai relayé les questions de parents de Molenbeek.

Les spécialistes disent que si on n'aide pas les enfants, qui sont en difficulté aujourd'hui, ça risque de devenir un retard permanent et beaucoup de risque de décrochage scolaire. Beaucoup d'enfants à Molenbeek ont déjà difficile, pour toutes sortes de raisons, de leur origine sociale, il y a aussi souvent une question de langue et maintenant, il y a une tuile en plus qui leur tombe dessus et il faut leur venir en aide.

Vous dites que l'enseignement, c'est la priorité des priorités pour vous. Maintenant ces enfants-là et leurs familles sont inquiets. Ils ont besoin que vous interveniez maintenant et pas avec des petits bouts de ficelle.

Il y a quelques semaines, j'ai lu dans une interview où vous déclarez, je vais investir un million dans l'enseignement à Molenbeek pour recruter des enseignants, etc., dans trois ans. Mais dans trois ans, c'est trop tard, c'est beaucoup trop tard, dans trois ans. C'est maintenant qu'il faut réagir. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez le faire dans trois ans et pas maintenant.

Mme la Présidente:

Vous n'avez, vous n'avez pas bien compris le chiffre. Je vais l'expliquer.

M. Vancauwenberge:

Il y a deux conseils communaux où vous avez parlé ou quelqu'un de votre groupe a dit, on va investir 23 millions dans l'enseignement à Molenbeek. C'est très bien, mais alors pourquoi vous ne prenez pas 8 millions maintenant pour résoudre ce problème?

Mme la Présidente:

Vous embrouillez tous les chiffres. En fait, je vais les expliquer.

M. Vancauwenberge:

Je peux terminer ?

Mme la Présidente:

Bien sûr, mais essayer d'éviter d'embrouiller tous les chiffres parce que je pense que vous les connaissez.

M. Vancauwenberge:

Je n'embrouille rien du tout. Vous avez récupéré de l'argent de la zone de police, on vous a proposé, peut-être de puiser un peu là-dedans. Alors, c'est quoi ces déclarations que vous faites? Je suis très déçu par la réponse et je pense que les familles devront conclure de ne pas compter sur vous.

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Oui, merci, mais en fait, je n'ai pas très bien compris la réplique de mon collègue. D'abord, merci pour les réponses apportées et merci surtout d'avoir rappelé et précisé que Molenbeek, ce n'est pas un village perdu au bout du monde, ce n'est pas le trou du monde non, c'est pour nous le centre du monde, c'est le centre de l'Europe, c'est le centre de Bruxelles et qu'à Molenbeek, on a des écoles où ce ne sont pas les échevins qui travaillent là, ce n'est pas la Bourgmestre, c'est du personnel, ce sont des gens qui ont continué à bosser malgré les difficultés, malgré que eux-mêmes, sur le plan personnel, ils ont vécu aussi cette crise sanitaire, ces confinements, ces déconfinements, ces infections. Ils ont continué à faire le job de manière exemplaire, malgré les difficultés vous avez bien fait de le préciser et de le rappeler et on doit vraiment les en remercier, et on doit s'en rappeler aujourd'hui et plus que jamais demain, mais je suis aussi d'accord avec ce qui a été dit dans votre réponse, c'est de dire s'il vous plaît, il faut arrêter de s'auto flageller, arrêter de scier la branche sur laquelle nous sommes assis. On n'est pas dans un petit jeu où majorité, opposition, etc. Chacun fait son job, chacun pose des questions, mais de grâce, ne donnons pas l'impression à notre population qu'on a pas envie de s'occuper d'elle, qu'on n'a pas envie d'avoir les meilleures écoles, qu'on n'a pas envie d'avoir les meilleures installations, qu'on n'a pas envie d'avoir le meilleur personnel. Je suis convaincu que la grande majorité du personnel que nous avons à Molenbeek, c'est un personnel qui veut qui travailler pour la population, qui veut travailler pour les jeunes, qui veut faire du travail de qualité. Il faut arrêter de donner cette impression.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire plus que jamais avec ces informations, avec cette désinformation, avec ces fake news, avec ce moral qui est au plus bas dans la population, franchement, de grâce, chers collègues, il faut vraiment arrêter de s'auto flageller et arrêter, je ne dis pas qu'il ne faut pas poser questions. Il ne faut pas dire ce qui ne va pas, mais aujourd'hui, vous ne vous rendez pas compte des dégâts psychologiques chez les gens. Il y a des enfants qui parfois qui vont à l'école, moi, il y a un terme dont j'ai horreur, il n'a pas été cité

maintenant et je terminerai là-dessus pour ne pas être plus long, il y a un terme que j'ai toujours eu horreur, c'est les gens qui parlaient de l'école poubelle. Moi, je suis désolé dans ces écoles et des jeunes qui vont. Ce qu'on doit faire. Nous, c'est faire des efforts tous ensemble pour améliorer la qualité de nos écoles et pas faire croire à nos enfants, à nos familles qu'on met les professeurs les plus nuls dans les écoles. C'est ce qui se dit parfois, c'est ce qui se disait parfois ici et là. C'est de l'inconscience, c'est de l'inconscience, d'autant plus qu'aujourd'hui, la population est encore plus fragile psychologiquement. Elle est encore plus fragile socialement. De grâce, serrons-nous les coudes et je veux dire, montrons l'exemple et suivons l'exemple de ces professionnels qui ne se plaignent pas beaucoup, qui travaillent sur le terrain et qui, tous les jours, assurent la scolarité de nos enfants, les garderies, l'accueil extrascolaire et tout l'enseignement de manière générale.

Mme la Présidente:

Je vous remercie beaucoup et je vous renvoie au débat qu'on a déjà eu à maintes et maintes reprises sur les chiffres budgétaires. Il est évident que cette législature investit massivement dans l'enseignement avec toutes les techniques qui sont possibles, y inclus l'emprunt et dans tous les champs, c'est à dire la rénovation et la construction, mais aussi la pédagogie et surtout les ressources humaines. Faire croire le contraire, c'est vraiment de l'ordre des fake news.

25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, conseiller communal NVA, concernant l'agression au couteau à Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, met betrekking tot de steekpartij in Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi:

J'ai l'impression que quand on parle féminicide, est-ce que ce point ne vient pas après?

Mme la Présidente:

Ah, pardon, excusez-moi c'est possible, que ce soit l'inverse. C'est parce que vous avez deux interpellations. Oui, vous avez raison. La première qui est inscrite concerne un fait grave qui est survenu avenue Mahatma Gandhi, le 2 novembre.

Je vous donne la parole.

M. Mutambayi:

Op zondag 2 november 2020 werd er een jongen in de Molenbeekse parkeergarage neergestoken.

De feiten zouden zich hebben afgespeeld in de ondergrondse parkeergarage van een appartementsgebouw aan de Mahatma Gandhilaan. Het slachtoffer heeft een messteek in zijn been gekregen en twee messteken in de borst gekregen.

In dit verband heb ik onderstaande vragen voor u :

1. Hebt op heden meer informatie omtrent de omstandigheden van de steekpartij ?
2. Hoe zit het met de gezondheid van het slachtoffer?
3. Zijn er meerdere personen betrokken?
4. Zijn er op heden verdachten bekend of gearresteerd?
5. Hoe zit het met de veiligheid van de al dan niet druk bewoonde gebouwen in Molenbeek? Gaat het hier om een geïsoleerd feit of gebeurt het regelmatig in onze gemeente?
6. Hoe zit het op heden met de aanpak van de jeugdcriminaliteit in Molenbeek? Hoe ligt het in vergelijking met andere Brusselse Gemeenten ?

Bedankt voor uw antwoorden.

Mevr. De Voorzitster :

Dank U voor uw vraag. Mag ik in het frans antwoorden?

M. Mutambayi:

Ja ik ben tweetalig. Voor mij geen probleem. Misschien wettelijk problematisch, maar voor mij, is dat geen probleem.

Mme la Présidente:

Alors voici les éléments que je peux vous donner en réponse à votre interpellation. Suite à un contact via les réseaux sociaux afin de procéder au tournage d'un clip vidéo, la victime s'est rendue à un rendez-vous qui lui avait été fixé, avenue Mahatma Gandhi. Une fois sur place, il s'est retrouvé face à trois personnes qui l'ont agressé, lui ont donné des coups de couteau et lui ont volé son drone, qui était donc l'objet de sa présence sur place pour le tournage du clip.

Heureusement, à ce jour, je vous rassure, les jours de la victime ne sont pas en danger et ça, c'est extrêmement important. Ce dossier a été repris par la police judiciaire fédérale, évidemment, et tout à fait heureusement également de tels faits ne sont pas monnaie courante dans les différents quartiers de notre zone de police qui, par ailleurs, est active dans la prévention des regroupements, en particulier des regroupements, sous forme de ce que parfois, on est amené à requalifier en bandes urbaines et notre service dispose d'un service désormais spécialisé en bandes urbaines.

Alors, les différents services zonaux travaillent en collaboration avec les services de prévention communaux et avec le Logement Molenbeekois et tous assurent une présence récurrente sur le terrain, en particulier dans ce secteur dont on a déjà eu l'occasion de parler par le passé, afin d'avoir un impact positif sur la réduction de la délinquance en général dans ce quartier.

Par rapport à votre dernière question, il est extrêmement difficile pour nous de nous comparer avec d'autres zones de police, voire même avec la région. Les réalités sociales sont très différentes entre les zones et la région et la notion que vous utilisez, c'est à dire la notion de délinquance juvénile, est extrêmement vague et générique. Elle peut même éventuellement prêter à des confusions ou à des amalgames dangereux. C'est difficile pour nous du coup de nous comparer aux autres sur cette thématique, dans le cadre des faits que vous évoquez ici.

M. Mutambayi:

Het was niet de bedoeling met betrekking tot de allerlaatste vraag, het was niet de bedoeling om thematisch of een vergelijking te voeren tussen de negentien gemeenten van Brussel maar het gaat mij vooral om de cijfers. Zijn de cijfers bijna gelijk over de negentien

gemeenten of zitten we aan de top? Hoe ligt het eigenlijk? Die cijfers heb ik niet en ik kan me dus niets inbeelden.

Mme la Présidente:

D'accord, je vous invite à consulter le rapport annuel de la zone et à le comparer aux rapports annuels des autres zones. Ces rapports sont des rapports qui sont rendus publics. Moi-même, je ne peux pas malheureusement vous donner ces chiffres aujourd'hui, ça, c'est compliqué.

M. Mutambayi:

Ok, ik zal het nagaan.

Dank U.

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, conseiller communal NVA, concernant un cas de féminicide à Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, met betrekking tot een geval van femicide in Sint-Jans Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi:

Op zaterdagmiddag 24 oktober werd er een vrouw in de Olifantenstraat in Sint-Jans-Molenbeek neergestoken en deze vrouw werd in kritieke toestand overgebracht naar het ziekenhuis, maar overleefde de steekpartij niet.

De dader is blijkbaar de ex-man van het slachtoffer. De vrouw in kwestie zou al verschillende keren melding hebben gemaakt bij de politie over geweld en bedreigingen door haar ex-partner.

De familie van het slachtoffer, en alle vrouwen van Molenbeek, hebben het recht te weten waarom, na verschillende klachten, deze femicide niet kon worden voorkomen.

Vandaar had ik de volgende vragen:

1. Kunt u ons toelichting geven over deze zaak?
2. Als politiekorps Molenbeek hebt u ook zicht over een aantal zaken. Hoe zit het met de meldingen van de overleden vrouw? Klopt het of klopt het niet? Als de politie of de justitie stappen hadden ondernomen was deze femicide waarschijnlijk voorkomen. Wat denkt U daarover?
3. Welk lesje trekt u van dit tragische incident?
4. Gaat u een bijzondere procedure in gang zetten om dergelijke toestanden in de toekomst te vermeiden?
5. Iedereen wijst nu de politie en justitie met de vinger omdat de overleden vrouw hulp heeft gezocht door melding van geweld bij de politie te doen maar waarop niet werd gereageerd? Hoe luidt uw antwoord bij deze beschuldiging van de lokale politie?
6. Weet u misschien wat er op heden met de dader is gebeurd ?

Alvast bedankt voor uw antwoorden.

Mevr. de Voorzitster :

Bedankt voor uw vragen.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci madame la Présidente. Merci à mon collègue pour sa question.

J'ai presque envie de dire que, tristement, cette question arrive aujourd'hui, le 25 novembre. Le 25 novembre, c'est la journée internationale pour l'élimination de l'abus. Je sais que mon collègue n'avait pas calculé ça comme ça, et personne de toute façon, la seule occasion de rappeler ô combien les femmes continuent d'être victimes de violences, de violences conjugales et autres et également finissent par malheureusement en être victimes de féminicide, comme cela a été le cas pour cette femme, paix à son âme, évidemment.

J'ai eu l'occasion de prendre contact avec la famille. J'ai eu l'occasion de connaître quelques éléments du dossier, je ne vais pas en discuter ici avec précision. Ce que je peux vous dire en tout cas, c'est qu'encore une fois ici, il faut qu'on se pose bien la question, je pense qu'une commune, n'est pas habilitée seule à résoudre ce problème récurrent et compliqué de la violence à l'égard des femmes de la violence conjugale.

Il y a le rôle de la police et là je pense, dernièrement, ma collègue, Leila Agic et moi on a encore voté une motion au Conseil communal qui demandait certaines choses, notamment qu'on améliore l'accueil à la police, la prise en considération des plaints, etc. Je ne vais pas aujourd'hui faire le procès par rapport à ça. Je pense que ce qu'une commune peut faire, c'est être aux côtés de la famille, aux côtés de toutes les victimes, mais pas forcément des victimes féminicides. C'est extrêmement important.

Ce que j'ai entendu de la famille, la famille souhaite contribuer à faire en sorte qu'on élimine ce fléau, qu'on élimine cette violence à l'égard des femmes qui amène souvent une violence très grave et de féminicide ou même, parfois qui rend, qui handicapent certaines femmes parfois après beaucoup de violence. Je pense qu'on doit les informer parce que dans les campagnes qui sont menées aujourd'hui, par rapport à cette journée du 25 novembre, on axe beaucoup sur ce que chacun de nous peut faire.

Ce n'est pas toujours facile de briser le silence. Elles ne sont pas toujours dans de bonnes conditions pour le faire, mais je pense qu'il faut aussi sensibiliser les citoyens, l'ensemble des citoyens, les fonctionnaires communaux et régionaux et quand je dis les citoyens, c'est le voisin et les membres de la famille, c'est le voisin de palier, c'est le voisin d'en face. C'est extrêmement important.

Au parlement bruxellois, il a été question d'impliquer les pharmaciens dans la possibilité de venir signaler qu'on est victime. Je pense que c'est extrêmement important de rappeler aux gens que la non-assistance à personne en danger, ça existe. Je pense qu'il faut inciter de plus en plus parce qu'on a parfois tendance, quand on assiste à des problèmes de ce type-là, on se dit toujours qu'on ne veut pas se mêler, qu'on ne veut pas s'occuper d'un problème de couple, mais quand on voit qu'il y a de la violence autour de ça, il faut introduire des plaintes, il faut réagir, il faut agir.

Il y a plusieurs façons d'agir et je pense qu'une commune peut faire tout un travail par rapport à ça. C'est collationner encore une fois toutes les informations, toutes les possibilités, tous les numéros qu'on peut appeler, toutes les aides qu'on peut trouver, tous les appels au secours et les appels à l'aide, c'est extrêmement important.

Je pense que c'est important de rappeler le devoir de chaque citoyen, le devoir que nous avons par rapport à des victimes de violences, de violences conjugales, de violences à l'égard des femmes.

Je ne vais pas parler évidemment du rôle de la police parce que on n'est pas en zone de police, mais je pense qu'on peut améliorer la qualité de l'accueil des victimes et notamment des femmes.

J'ai encore trop d'exemples de situations où c'est problématique. Et que dire de la justice? Mais ça, c'est encore un autre problème. Le rôle de la justice ben ici, vous avez le cas d'une femme qui est morte après avoir introduit plusieurs plaintes, après avoir signalé à plusieurs reprises un ex-mari qui se comportait de manière violente et qui avait même menacé, et aujourd'hui, on arrive à ce drame avec une maman qui laisse plusieurs enfants orphelins.

Donc voilà, essayons de rester dans nos compétences, même si c'est un problème qui est important et qui dépasse évidemment le cadre de Molenbeek. Fort heureusement, on n'a pas des femicides ici tous les jours à Molenbeek, mais ce cas-ci doit probablement nous servir à mobiliser toutes les forces vives que nous avons dans notre commune. Je le dis, ce sont les citoyens, les travailleurs dans les écoles, à l'extérieur, dans la population, là où quelqu'un peut venir à un moment donné, porter un cri d'alarme, de désespoir. Il faut sensibiliser les gens à écouter ce cri de désespoir pour essayer de le relayer. Il y a que comme ça, qu'en partie nous citoyens, on arrivera à enrayer ce fléau.

Mme la Présidente:

Il y a trois autres conseillers qui se sont inscrits, monsieur De Block, Monsieur Ben Salah et Madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block:

Au conseil précédent, on avait envoyé une question écrite sur cette situation et je me rappelle avoir reçu la réponse que la dame habitait plutôt Bruxelles-Ville. Je pense que même si ça, ça concerne une bonne partie la situation d'une autre ville, je pense que notre zone de police peut en apprendre beaucoup aussi, surtout parce que la famille de la victime habite aussi à Molenbeek.

J'entendais quand même pas mal de remarques de femmes qui disaient : "il y a un problème d'écoute au commissariat". Là, je parle au pluriel. Quand on vient avec des plaintes, des signalements, on n'est pas toujours pris au sérieux. La dame en question aurait eu comme réponse qu'un SMS ou des SMS de menaces de mort n'étaient pas suffisant, ça ne représentait pas une preuve. Je pense que c'est vraiment important, que tout genre de menaces, et en plus, parce que si ça ne se passe pas, doit être pris au sérieux, même si c'est par les moyens des réseaux sociaux comme aujourd'hui, ça doit être pris aussi au sérieux que quand on est face à quelqu'un qui menace de mort physiquement.

Je voudrais savoir si les consignes, chez nous dans la zone, ont été très claires là-dessus, si parfois, les gens ne déposent pas des plaintes officielles et ils disent des choses.

Dans votre réponse, vous aviez dit que nos commissariats ou notre zone allaient faire un effort pour faire de son mieux, pour formuler des plaintes ou acter des plaintes à chaque fois que la victime fait le choix de déposer une plainte. Mais que se passe-t-il avec toutes les situations grises où la victime dit des choses, mais n'ose pas déposer plainte? Est-ce que nous faisons des PV? Est-ce que nous actons cela et important, même si ce n'est pas une plainte, est-ce que ces PV sont envoyés au parquet? Dans votre lettre, votre réponse, d'il y a un mois,

la zone s'engage à envoyer les plaintes au parquet mais que fait-on avec tous les PV ou il n'y a peut-être pas de plaintes officielles?

Il y a quelque chose qui m'a frappé avec l'organisation de femmes du PTB, en présence de quelqu'un de la famille, à mener une action devant le commissariat de Molenbeek, c'était que le service d'aide aux victimes était présent, mais c'était la première fois que à ma connaissance, ce service était en contact avec la famille.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, est-ce que je peux vous demander de rester dans le cadre du règlement d'ordre intérieur s'il vous plaît? Vous avez déjà largement dépassé votre temps, je vais vous demander simplement de vous orienter vers votre conclusion.

M. De Block:

Voilà donc la conclusion et ma dernière question était : est-ce que dans ce cas-ci, vos services ont contacté, le service d'aide aux victimes, a contacté la famille ou la famille de la victime avant cette action?

Mme la Présidente:

Merci pour la question précise.

Je donne la parole à monsieur Ben Salah.

M. Ben Salah:

Je vais être très bref. Merci, madame la présidente, de me donner la parole.

Tout d'abord, effectivement, la situation est dramatique dans la mesure où la situation des femmes, en règle générale, par rapport à ce type de problématique, ne fait que constamment grandir. Ça, malheureusement que ce soit à Molenbeek ou ailleurs, la situation reste inchangée.

A côté de ça, ma question rejoint un peu celle de monsieur De Block, sur le SCAV, le service d'aide aux victimes et donc là, sur le coup ma question est la suivante: Est-ce que le SCAV, de manière automatique, contacte les victimes proches des personnes elles-mêmes victimes de la situation? En l'occurrence, il s'agit des enfants, des parents et donc surtout si, comme Mr. De Block met en avant, à savoir une personne de la famille qui se trouve à Molenbeek? Je voulais savoir si de manière systématique, le SCAV, notre service d'aide aux victimes va de manière proactive vers les victimes et n'attend pas, entre guillemets, des informations supplémentaires. Merci.

Mme la Présidente:

Merci monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud:

Je vous remercie madame la Présidente. Ça sera court. Il faut bien se dire qu'à partir du moment où la personne a commencé à déposer plainte, elle est déjà en danger parce que dès qu'il y a un dépôt de plainte, la personne qui agresse peut en être au courant et devenir encore plus agressive.

Il faut savoir aussi que s'il n'y a pas de constitution en partie civile, le parquet généralement classe sans suite. Donc, il y a un dépôt de plainte, il y a un risque pour la

personne, donc l'encadrement devrait prendre place dès que les premières plaintes sont actées et l'encadrement des enfants aussi. La toute première chose, ce serait intensivement éduquer les jeunes. Je sais qu'il y a déjà des mouvements qui se font, enseigner aux jeunes à relever les prémices parce que ça ne se fait pas en un jour ce genre de situation. La situation se dégrade parfois vite, mais il y a des signes qui sont avant-coureurs et qu'on apprenne aux jeunes à détecter ces signes et réagir beaucoup plus vite et que les familles, mais parfois, les familles ne sont même pas au courant qu'il y a des problèmes et donc, bien sûr, si la famille est au courant, on peut essayer d'aider, mais ce n'est pas toujours évident non plus. Je vous remercie.

Mme la Présidente:

Merci beaucoup. Je vais prendre un peu de temps pour répondre, mais tout en restant dans le cadre du règlement.

Donc effectivement, les féminicides sont un problème majeur qui est une pointe émergée de l'iceberg des violences faites aux femmes puisqu'évidemment, toutes les femmes qui sont violentées d'une manière ou d'une autre ne vont heureusement pas mourir et que là, on est dans les conséquences les plus lourdes et les plus dramatiques d'une thématique qui, en fait, touche des centaines de femmes. C'est plus de 500 femmes sur notre zone en 2019. C'est vraiment des centaines de femmes qui viennent témoigner à la police et qui arrivent à franchir toutes les étapes dont vous avez parlé, pour certains, de manière détaillée dans votre intervention et donc aussi une pointe émergée de l'iceberg. C'est vraiment un thème sur lequel nous devons nous mobiliser et comme l'a dit monsieur Ikazban, nous devons unir nos forces, avoir un discours extrêmement fort qui peut allier les hommes et les femmes, qui doit permettre qu'il n'y ait pas de loi du silence et que chacun puisse être pris en compte avec ces difficultés. Je pense en particulier aux difficultés sociales et économiques qui peuvent être générées par le fait de porter plainte ou de se retourner contre celui qui a été ou qui est son conjoint. C'est la difficulté majeure pour une grande partie des femmes et certainement dans notre commune, puisque beaucoup des hommes qui sont maltraitants vont tenir aussi les cordons de la bourse et avoir là une arme extrêmement importante pour maintenir les femmes dans une condition précaire, une condition difficile où elles sont réticentes et rétives à aller se plaindre, à aller essayer de faire cesser leur situation.

Je pense en particulier que c'est parce qu'elles ont des enfants qui pourraient en souffrir et elles sont toujours responsables, en tout premier lieu de leurs enfants. Souvent, elles se laissent malheureusement effacer par la difficulté qu'elles perçoivent à quitter leur conjoint ou à dénoncer la situation de leur ex-conjoint car cette dénonciation pourrait avoir un effet économique sur elles, mais aussi sur leurs enfants.

C'est seulement en comprenant l'ensemble de la dynamique qui est une dynamique à la fois collective et individuelle et qui est une dynamique qui a des ressorts psychologiques, mais aussi sociaux et économiques qu'on peut aborder de la meilleure manière la résolution de ce problème. Il y a un fort mouvement aujourd'hui et c'est vraiment une bonne chose pour pouvoir ouvrir les yeux, pour pouvoir exiger que l'ensemble de la société ouvre les yeux.

Pour revenir spécialement sur la question de cette dame tuée malheureusement dans la rue de l'Eléphant durant ce mois de novembre 2020, évidemment, j'étais tout à fait choquée par ce drame épouvantable et j'ai pu obtenir des précisions sur la manière dont s'était passé cet événement absolument tragique. Cette attaque a été d'une violence inouïe. Elle a conduit à la mort de cette jeune maman. Cette attaque s'est déroulée sur le territoire de notre commune et elle n'a pas pu être stoppée. Elle n'a pas pu être stoppée malgré l'intervention immédiate d'un grand nombre de citoyens, il faut le souligner, qui se sont interposés, qui se sont mobilisés, alors même que la violence de cette attaque, de cette conduite, de cet agresseur, aurait pu laisser penser que certains auraient reculé, ben non nos citoyens se sont mobilisés pour pouvoir faire face et malheureusement, cela n'a pas empêché le dessin

meurtrier de se réaliser. Nos forces de police sont aussi intervenues extrêmement rapidement sur les lieux, mais malheureusement, cela n'a pas suffi. Évidemment, cela a permis ensuite qu'on puisse avoir une pleine vue sur les faits et que la personne puisse être arrêtée.

Ce drame nous rappelle une fois de trop l'importance de continuer ce combat tout à fait permanent contre les violences familiales et les violences faites aux femmes. Ça conforte notre décision de mettre au top des priorités de notre zone de police, cette question des violences intrafamiliales, donc, il ne faut pas l'oublier.

Lorsque nous avons retravaillé le plan zonal de sécurité il y a plusieurs mois, et c'était avant même qu'on en parle au conseil communal, j'ai insisté pour que cette thématique fasse l'objet d'une priorité dans le plan zonal de sécurité. Ça a été le cas et je me basais pour cela effectivement sur ce que certains d'entre vous ont raconté, à savoir la perception qui à certains moments, certaines situations étaient prises trop à la légère par nos policiers. Nous n'avons eu de cesse, au niveau de la zone de police, de travailler à ce que ceci soit démenti et je vais vous en parler.

Maintenant, cela dit, ça a été évoqué par l'un d'entre vous, les plaintes déposées antérieurement par cette victime qui habitait la Ville de Bruxelles, l'ont été dans la zone de police Bruxelles-Ixelles. Effectivement, cela explique que pour ce qui concerne notre zone, nous n'avons pas de trace de ces plaintes antérieures. Ce n'est pas la façon dont fonctionnent les services de police et donc cela explique aussi la raison pour laquelle notre service d'aide aux victimes, jusqu'ici, n'avait jamais été appelé au chevet de cette personne et de la situation vécue par cette femme. Ça ne signifie en rien que nos services ne fonctionnent pas bien, mais ça explique que nous ne pouvons pas vous répondre quant à la manière dont ces plaintes ont été suivies et quant à la manière dont une assistance a été offerte tant à la victime que au suivi de l'auteur. Je ne sais pas répondre là-dessus. Cela ne dépend pas de notre zone de police.

Alors je l'ai dit, plus de 500 procès-verbaux dressés en 2019, 524 pour être tout à fait précis, avec 1 ou 2 ou d'autres motifs ayant trait aux violences familiales. C'est énorme, c'est la pointe émergée de l'iceberg et nous devons nous attacher, et l'un d'entre vous l'a signalé aussi, à prendre tout ce qui s'apparente à une menace ou à un témoignage de haine, comme quelque chose qu'on doit acter, qu'on doit enregistrer et de ce côté, des processus sont mis en place au niveau de la zone pour encore mieux garantir que ce soit le cas et c'est ce que je vous avais répondu.

Effectivement aujourd'hui, si une victime se présente et qu'elle décide de ne pas déposer plainte malgré tout, il y a un acte qui est fait et il y a un suivi qui est fait de ce que cette situation vécue émerge à cette sphère des violences intrafamiliales.

Alors, aujourd'hui, main dans la main avec le parquet, parce que c'est un sujet pour lequel on a besoin d'un intense travail transversal, tant au niveau des associations qu'au niveau du service de l'aide aux victimes, qu'au niveau de la police, mais aussi au niveau des gardiens de la paix, des voisins, comme on l'a dit, et des policiers, évidemment et bien, il y a un travail qui est réalisé main dans la main parquets, police, services d'aide aux victimes pour pouvoir mieux organiser la réponse à ce qui s'apparente à une menace et donc, il y a une forme de gradation de la menace qui est désormais proposée, pour laquelle sont en formation une série de nos policiers. Il y a un nouveau système, une nouvelle architecture qui est mise sur pied dans la zone pour pouvoir à la fois former et répercuter les demandes du parquet et des autorités policières vis à vis des policiers de première ligne et articuler davantage le travail entre la première ligne et les différentes deuxième lignes sur cette matière.

En conclusion, je peux vous assurer qu'en ce qui concerne cette problématique des violences familiales et faites aux femmes, de l'aide apportée aux personnes qui en sont victimes, les mesures prises au niveau de notre zone de police, en concertation avec les

partenaires et avec des dispositifs qui sont parfois anciens, parfois nouveaux, sont effectifs, sont actualisés et on ne cesse de travailler sur cette question et je peux vous vous donner en primeur une nouvelle importante : le prochain conseil zonal de sécurité, la prochaine réunion transversale avec le parquet, les forces de police et d'autres invités, je pense qu'ici seront invités nos service de médiation et le service d'aide aux victimes, le prochain conseil zonal de sécurité aura pour thématique cette thématique des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.

Par ailleurs, j'ai noté aussi que certains d'entre vous se demandent exactement quel est le rôle que joue le service d'aide aux victimes et comment il fonctionne. Je pense que c'est un service remarquable. C'est un service qui, dans la matière, peut être amené à être montré en exemple par d'autres communes. Je vous propose que dans une prochaine section réunie, on invite ce service à venir témoigner de son travail.

Voilà ce que je voulais vous répondre. Merci de m'avoir écoutée et je vous rappelle que dans le cadre de notre règlement, monsieur Mutambayi est le seul qui peut intervenir après la réponse du collège et en trois minutes. Je vais vous demander de respecter le règlement d'ordre intérieur parce que c'est une condition à ce que nos travaux se fassent de la meilleure manière possible.

Je donne la parole à monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi:

Bedankt voor uw antwoord. Ik heb nog een klein vraagje.

Mme la Présidente:

Attendez, wacht eens, excusez-moi, je vois madame Zamouri qui est la présidente de Move et qui veut peut-être s'exprimer à ce titre, sinon dans le règlement intérieur, Mme Zamouri, à priori, vous n'êtes pas censée vous exprimer à ce stade. Est-ce que vous voulez vous exprimer parce que vous voulez mettre en évidence une politique de Move? Je pense que cela pourrait être assimilé à une co-réponse du Collège et que ça pourrait être entendable par nos collègues. Sinon, je pense que ce n'est pas logique.

Mme. Zamouri:

Dank U wel mevrouw de Burgemeester. Merci monsieur Mutambayi pour la question aussi.

Je voulais vous dire que dans le total, des travaux de Move, de l'aide aux victimes et ce qu'ont fait les service juridique et services, l'assistance qu'on donne aux personnes et la manière comment on a géré ça à Move avec le Covid que les gens ne pouvaient pas venir facilement ou qu'on ne pouvait pas aller chez les gens, nous avons élaboré toute une stratégie pour travailler à travers WhatsApp, à travers les écrans pour ceux qui savent utiliser l'ordinateur. On a essayé vraiment d'être à l'écoute même que les gens ne savaient pas venir, là on avait connaissance qu'il y a des familles où il y a des sanctions, ou qui venaient souvent pour des questions surtout dans les conditions souvent familiales, très stressantes, et souvent parce que l'espacement et du coup, le salon qui était avant le salon, les parcs ou les espaces publics, du coup, les gens ont été obligés de rester piégés et ça a donné des tensions incroyables.

Tous nos services d'assistance aux personnes molenbeekoises qui venaient et qui ne connaissaient pas et qui venaient par après, ont eu l'occasion et le temps de pouvoir téléphoner ou d'être écoutés.

Maintenant madame la Bourgmestre, il y a une chose que j'aurais voulu mettre en avant c'est qu'à la région, et ça, c'est quelque chose qu'on aimerait bien, mais ce n'est pas de notre compétence, c'est de la compétence de la bourgmestre, c'est qu'à la région, de la bouche du président, ils ont dit que les pharmacies pourrait fonctionner comme lieu de vertrouwensplek ou par exemple, si la violence conjugale ou des tensions familiales ou la personne n'ose pas immédiatement aller à la police que le pharmacien pourrait intervenir comme et qu' il a un pouvoir qui a été donné, qui lui a été accordé, de pouvoir noter certaines choses. Souvent, les gens ont peur d'aller directement à un commissariat de police, ils ont peur d'être vus ou que quelque chose va arriver avec leur plainte, donc ce sont les pharmacies et là, j'aimerais bien Madame la Bourgmestre, savoir si c'est arrivé chez vous ou pas ou si 'est déjà mis en vigueur parce que ça aidera nos services aussi. Voilà ce que je voulais rajouter.

Mme la Présidente:

C'est très, très, très bien ce que vous dites là. Maintenant, on va vraiment complètement sortir du coup, du règlement d'ordre intérieur parce qu'on en fait la personne qui peut le mieux faire le point sur ce projet, je pense qu'elle est avec nous, c'est Leila Agic, qui, en tant que députée bruxelloise, est une des signataires de la proposition d'ordonnance qui a pu mener à cette initiative et donc je crois que je vais à ce stade alors lui passer la parole puisque elle va pouvoir vous parler de manière extrêmement claire et concrète de l'échéancier dans cette initiative à laquelle, évidemment, Molenbeek-Saint-Jean va participer. Leila Agic, est-ce que vous pouvez expliquer le dispositif prévu avec les pharmacies, s'il-vous-plait?

Mme Agic:

Oui, bien sûr. Donc, effectivement, au début du confinement, on savait que des femmes auraient difficiles à pouvoir expliquer pourquoi elles devaient sortir de chez elle dans des cas de violences intrafamiliales et donc, une idée est venue, c'est celle de se dire que les pharmacies seraient toujours à la disposition des citoyens et donc de trouver une manière pour les femmes de pouvoir s'y rendre.

L'idée, c'est que chaque femme victime de violences intrafamiliales puisse se rendre dans une pharmacie, puisse avec un mot qui n'a pas encore été totalement défini, mais en tout cas, puisse signaler qu'elle est victime de violences intrafamiliales et que là, dans les pharmacies, il y ait possibilité d'être redirigés soit vers un service communal qui s'occupe d'aider les victimes de violences intrafamiliales, soit à la police, etc.

Donc là, effectivement, au niveau du gouvernement, il y a un travail qui est fait pour encadrer les choses, évidemment, pour que les pharmaciens et les pharmaciennes soient vraiment outillés lors de ces arrivées. Dès aujourd'hui, les pharmaciens ont été mises au courant de ce dispositif et sont déjà prêtes à pouvoir à pouvoir être sollicitées. Molenbeek, comme toutes les autres communes, sont attendues par la Région pour créer une collaboration avec les pharmacies, la Région et les Communes, pour pouvoir mettre ce dispositif en place.

Évidemment, on a eu cette idée durant le confinement, mais on souhaiterait que ce soit une idée qui reste à l'avenir parce que malheureusement, évidemment, les violences ne s'arrêteront pas avec le Covid.

Je ne sais pas si j'ai répondu ...

Mme la Présidente:

Mais parfaitement. Un grand merci, merci beaucoup. Je pense que vous étiez la personne la mieux à même d'expliquer de manière extrêmement concrète ce qui se passait dans ce domaine et c'est vrai qu'à Molenbeek on a l'habitude, parce qu'on a la présidente de la Fédération des pharmaciens de Belgique qui est sur notre territoire, on a l'habitude de travailler avec les pharmaciens et donc on a déjà d'autres projets en route avec eux et

évidemment, ce projet-là, est assez facile à mettre en route pour nous et donc, dès qu'on a le lancement avec le feu vert de la Région, on est dans le projet.

Mme Agic:

Il faut savoir que la Fédération a été très réactive et est vraiment prête à participer. Je remercie aussi les pharmaciens et les pharmaciennes qui se sentent concernés par ce combat.

Mme Zamouri :

Je pense uniquement, madame la bourgmestre, que c'est une très bonne chose et que madame Agic a très bien expliqué ça.

Je suis aussi dans cette commission-là, donc j'étais au courant de cette ordonnance. C'est une pratique qui se faisait en Flandre et qu'on a adoptée. Ma question est comment est-ce que la population va savoir ça? Parce que les pharmaciens vont le savoir, mais est-ce qu'il faut peut-être faire une campagne pour faire savoir que c'est possible? Je remercie Leila Agic.

Mme la Présidente:

Merci beaucoup, mais je pense qu'on va écouter maintenant, écouter la réplique de M. Mutambayi. Il est évident qu'étant donné que c'est une initiative régionale, la campagne publicitaire qui s'ensuivra, à mon avis, aura un bon impact.

Alors, je donne la parole à monsieur Mutambayi pour sa réplique.

M. Mutambayi:

Oui, merci, je tâcherai d'être le plus bref possible.

A l'écoute des différentes interventions, j'ai cru comprendre que les plaintes, les dénonciations de violences ou plaintes contre les violences et les menaces de l'ex-mari de la victime n'avaient pas été faites à Molenbeek et cela a eu une incidence négative sur le traitement de ce dossier. Je pense que c'est comme ça que j'ai compris les choses.

Mme la Présidente:

Ce n'est pas ça, c'est pas ça.

M. Mutambayi :

Vous voulez bien me préciser?

Mme la Présidente:

Oui, c'est juste que je ne suis pas, nous ne sommes pas dans la bonne entité. Je ne suis pas la bonne personne pour répondre sur cet aspect-là parce que ce n'est pas dans notre zone que les plaintes ont été déposées et donc c'est au conseil de police de la zone de Bruxelles Capitale-Ixelles, que ces questions vont trouver leur réponse.

Moi, je ne sais pas vous indiquer ce qui s'est passé dans la zone de Bruxelles Capitale-Ixelles. C'est tout. Je ne dis pas que ça aurait été mieux traité chez nous. Je dis juste que je ne sais pas répondre à votre question parce que je n'ai pas ces informations, parce que cette plainte n'a pas été, ces plaintes n'ont pas été déposées chez nous.

M. Mutambayi:

Je comprends, mais votre réponse ne change pas tellement alors la suite de ma petite question. C'était vu que cela s'est produit en dehors de notre commune, c'est qu'ici, on n'a

pas su en tenir compte et l'idée, c'était que si vous vous êtes disposés avec vos collègues bourgmestres, vous avez des cadres de concertation, de soutenir une démarche qui permettrait assez rapidement, peut être en temps réel, le partage de ce genre de plaintes déposées, de telle sorte que les autres entités transversales soient également informées de la situation. Une dénonciation peut être faite à Schaerbeek, par exemple et les gens sont très mobiles et un drame peut survenir à Molenbeek, comme cela s'est produit. S'il y a un partage d'informations en temps réel ça pourrait aider le traitement. Ça pourrait faciliter un certain nombre de choses. C'était de savoir si vous êtes disposé à soutenir une telle démarche.

Mme la Présidente:

Je n'ai pas, à ce stade, de possibilité de répondre de manière suffisamment éclairée. Il existe des dispositifs de ce type et je ne sais pas pourquoi ici, les choses se sont activées dans ce sens-là. Je n'ai pas toutes les réponses. Je pense qu'il faut vraiment vous tourner vers le conseil de police de la zone de Bruxelles-Ixelles sur ce cas-ci pour pouvoir répondre de la meilleure manière qui soit.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, conseiller communal NVA, concernant l'entretien de la tombe du général Piron et de ses compagnons d'armes. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, met betrekking tot het onderhoud van het graf van Generaal Piron en zijn strijdmakkers. (Aanvullend)

Mme la Présidente:

Alors, je vous propose pour votre intervention, puisque vous avez été vraiment extrêmement prolifique pour notre séance du conseil d'aujourd'hui, de poser votre question à Mr. Gjanaj qui remplace Mr Achaoui qui est absent pour maladie et il va vous répondre. Je vais en profiter pour faire une toute petite pause et donc je vais tenir les commandes à Mr Gjanaj.

M. Mutambayi:

Vous avez une petite minute à m'accorder? J'ai une meilleure proposition à vous faire. Si vous avez la réponse, je peux convertir l'interpellation en question écrite et vous me transmettez la réponse même par mail, et ça va accélérer le déroulement de notre séance.

Mme la Présidente :

Un très grand merci, monsieur. C'est toujours bienvenu. Je pense que M. Gjanaj va s'attacher à vous faire parvenir la réponse extrêmement rapidement.

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.

Het punt wordt van de agenda gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, concernant l'urgence climatique déclarée par la Commune de Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de door de gemeente Molenbeek afgekondigde klimatologische noodtoestand. (Aanvullend)

Mme la Présidente:

Alors je me tourne du coup, vers monsieur Sumlu qui pose également une question qui concernait les matières que monsieur Achaoui et pour lesquelles monsieur Gjanaj s'apprête à

répondre. Maintenant, si monsieur Sumlu veut choisir la même voie que monsieur Mutambayi, évidemment, il sera le bienvenu.

M. Sumlu :

Cette carte Joker, on va l'utiliser pour Rajae Maouane qui est absente on va reporter son point et donc moi je voudrais quand même interpellier sur le sujet que j'avais introduit dans l'ordre du jour.

*Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.
Amet Gjanaj préside la séance / zit de zitting voor.*

Mr le Président, Amet Gjanaj :

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

La commune de Molenbeek a été déclarée en urgence climatique pendant la séance du conseil communal du 16 octobre 2019. Vous nous rappeliez pendant ce conseil que nous, les politiques, les techniciens et les citoyens, devons commencer à réfléchir dans un groupe de travail qui sera organisé par l'échevin de l'environnement M. Achaoui et accompagné par la conseillère communale Mme Leila Agic.

Le but de cette rencontre, pour rappel, était de pouvoir décider de manière pragmatique, des différentes mesures que la commune de Molenbeek était prête et capable de mettre en place.

Depuis ce conseil, il y a un an, nous, les politiques et les citoyens, n'avons toujours pas été contactés. Comprenez notre étonnement de constater un délai si long lorsqu'il s'agit d'une « urgence » climatique.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons de cette attente ? Quelle suite comptez-vous donner à cette urgence, et dans quel délai ? Merci pour votre réponse.

M. le Président:

Voilà monsieur Sumlu, votre question concerne alors plus le fait de savoir quand va être mis en place cette concertation.

M. Sumlu:

Plutôt cette urgence, oui.

M. le Président:

Donc, vous voulez savoir toutes les mesures qui ont été mises sur pied?

M. Sumlu:

Surtout que ces mesures devaient être décidées, comme j'ai mis dans mon interpellation, avec la participation des citoyens, des techniciens et peut-être des différentes sociétés civiles. Donc voilà ça, c'est à monsieur Achaoui de l'organiser et nous attendons depuis plus d'un an.

M. le Président:

De ce côté-là, donc au niveau de l'organisation, vous savez que l'agenda a été fortement perturbé, dû au Covid. Vous allez me dire, c'est l'excuse qu'on donne maintenant généralement pour justifier tout ce qu'on ne veut pas faire. Ici la volonté y est, bien évidemment et je suppose que très rapidement, ce comité va être mis sur pied.

Par contre, au niveau des actions qui font parties de votre interpellation, donc l'urgence climatique, elle touche à divers thématiques et donc, je vais vous faire un topo des différentes parties de votre question.

Au niveau du plan climat et de la lutte contre le réchauffement climatique, les actions mises en place par le service, c'est d'abord au niveau de la gestion de l'eau, les constructions, rénovation des bâtiments communaux associent systématiquement une construction-réhabilitation de citernes à eau de pluie. Il y a des primes communales pour les habitants qui effectuent des travaux de réhabilitation d'une citerne à eaux de pluie. Il y a aussi le projet régional, soutenu par la commune de réaménagement de toute la zone comprise entre la gare de l'Ouest et la station de métro Beekkant pour une meilleure gestion de l'eau, des aménagements d'espaces publics en parcs et zones de préservation de la biodiversité, des travaux de réaménagement de la partie sud du chemin ont eu lieu avec l'installation de canalisations, des eaux de pluie et donc l'alimentation en eau de la roselière du site semi-naturels du Scheutbos grâce à un subside de Bruxelles-Environnement en 2019. Les travaux de la gestion de la zone humide nord du site semi-naturels du Scheutbos, grâce à un subside de Bruxelles-Environnement en 2020.

Au niveau de l'éducation à l'environnement, il y a une mise en place d'une maison, il y a eu la mise en place d'une maison de la nature ayant des objectifs multiples dans l'intention de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, avec une conscientisation et responsabilisation des enjeux de respect de la nature et de la biodiversité, l'économie et la gestion de l'eau, la prévention et le recyclage des déchets dans les écoles et à la Maison de la nature, la production locale de nourriture, l'apiculture, favoriser les toitures vertes, par exemple sur la place avec un bâtiment communal doté d'une toiture verte.

Au niveau du compostage, c'est une mesure mais au niveau du compostage? La promotion du compostage et vermicompostage au moyen de primes communales, ça, c'était au niveau de cette partie-là, liée plutôt à ces différents éléments.

Alors, au niveau de la mobilité. Suite au rapport de Greenpeace, Mon air, mon école en mars 2018, la commune a participé à toute une série de rencontres avec plusieurs écoles molenbeekoises ainsi qu'avec la Région. A l'issue de ces réunions, priorité a été donnée à l'assainissement de l'air, une sécurisation aux abords des écoles, notamment en heure de pointe d'arrivée et de départ des enfants et parents à l'école.

À cet effet, le service mobilité a privilégié les projets de rues scolaires, fermeture provisoire de la voirie, où se trouve l'école et ce pour tout véhicule à moteur. Cette fermeture a lieu notamment durant plus ou moins 45 minutes avant l'entrée du matin et à partir de la sortie de l'après-midi. Molenbeek a inauguré sa première rue scolaire le 31 janvier 2020 à la rue Ulens. Une seconde rue scolaire est actuellement en test à la rue de l'Avenir, école Toots Tielemans et d'autres écoles suivront.

Nous venons aussi de lancer un appel à projets sensibilisation à la mobilité durable et sécurité routière à l'ensemble des écoles molenbeekoises et six candidatures nous ont été transmises et sont actuellement examinées par nos services.

Nous préparons peu à peu l'arrivée des véhicules électriques à cet effet et en partenariat avec la Région et son opérateur privé, la commune a déjà validé l'emplacement d'une dizaine de bornes électriques dont on a parlé tout à l'heure par rapport à un point de

l'ordre du jour. Une dizaine de bornes électriques sur l'ensemble du territoire en 2020, d'autres sont en cours de validation.

La volonté de la commune est de préparer la transition énergétique tout en douceur, en prenant en considération la demande réelle des citoyens et la configuration en voirie, donc les possibilités techniques dont on parlait tout à l'heure aussi.

Conformément aux ambitions affichées par la note de politique générale, un focus est accordé à la politique cyclable. Plusieurs pistes cyclables ont été aménagées ou réaménagées ou sont en cours d'aménagement ou de réaménagement. Plusieurs vélo box ont été placés en 2018, 2019 afin de répondre à une demande de plus en plus importante. Nous avons commandé sept stations de réparation vélos qui vont être disposées aux quatre coins de la commune et permettront aux cyclistes de disposer gratuitement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 d'outils de base pour réparer leurs vélos. D'autres stations seront prévues l'année prochaine.

Dans le cadre du plan régional de mobilité Good Move, la Région a validé deux candidatures CLM, donc Contrat Local de Mobilité, à savoir celle du Molenbeek historique et celle du Triangle quartier entre le canal et la place de la Duchesse. Ce CLM consiste à prioriser, des mailles afin de les apaiser d'un point de vue de la circulation et de la mobilité, d'un point de vue environnemental. La maille Cureghem Triangle est en cours d'étude. La maille Molenbeek historique sera lancée l'année prochaine.

Alors, au niveau du développement durable, outre le projet de mise en place d'un groupe de travail qui va commencer incessamment sous peu, on peut rajouter un projet d'économie circulaire, la valorisation interne des déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts avec une minimisation des transports de matières végétales, une action de mesure de la pollution au sein des quatre écoles communales pour sensibiliser à la pollution atmosphérique, suivi pédagogique au niveau des écoles, une perspective de plan nature en ville, végétalisation urbaine ainsi que des opérations diverses en ce sens pour aider à la mitigation des effets du réchauffement, favoriser les espaces végétalisés et soutenir la biodiversité.

En ce qui concerne la gestion énergétique des bâtiments communaux, la commune de Molenbeek-Saint-Jean poursuit ses efforts dans les domaines suivants : le Plan local d'action pour la gestion énergétique. La commune a adopté en juin, en juillet 2019, le dispositif PLAGE, Plan local d'action pour la gestion énergétique, dont l'objectif est de définir un programme d'actions pour atteindre, dans les trois ans qui suivent, un objectif chiffré de réduction des consommations d'énergie. Cette réduction va permettre à la commune de limiter l'augmentation de ses coûts, voire de réduire sa facture énergétique et d'améliorer le bilan carbone relatif à son parc immobilier.

Au niveau de la production et de l'énergie verte, une nouvelle installation de panneaux photovoltaïques va prochainement voir le jour sur le toit d'une tribune du stade Edmond Machtens. Cette installation de 350 kW s'ajoute aux autres installations de production d'énergie verte placées sur les toits de plusieurs bâtiments communaux.

En ce qui concerne les bâtiments passifs et basse énergie, tous les bâtiments neufs respectent le standard passif et la rénovation lourde et le standard basse énergie et c'est dans cette optique que de nombreux projets de la commune sont en cours d'exécution et d'autres ont déjà été réalisés.

Voilà ce que je pouvais vous vous fournir comme réponse de la part des services en les remerciant pour cette contribution puisque moi, je suis simplement le ventriloque des actions des services et je remplace au pied levé monsieur Achaoui, dont on espère qu'il se rétablira promptement.

M. Sumlu:

Merci monsieur Gjanaj.

Je pense que je vous avais cité de manière méthodique toute une série de réalisations. Je ne me suis senti à un moment donné à la présentation d'un bilan mi-mandat, de la majorité actuelle. Effectivement, c'est bien. C'est agréable d'entendre qu'il y a des initiatives. Il y a des mesures qui sont prises, mais pour moi, c'est le strict minimum. Donc, quand on parle d'urgence climatique, on doit aller encore plus loin.

Je rappelle juste qu'à une section réunie qui était organisée le mois dernier pour présenter Molenbeek, qui est une vision qui était une analyse du bureau d'études de Paola Viganò et on a constaté vers la fin, leurs propositions, leurs conclusions, ils nous proposaient une Molenbeek nourrissante, une Molenbeek radieuse pour plus de qualité de vie et une Molenbeek verte, plus d'espaces verts, un meilleur partage de l'espace public entre différents usagers.

A la fois, j'entends bien les différentes mesures que nous nous listez. A la fois, j'entends bien que il y a quand même une réflexion qui est derrière. Il y a un bureau d'études, qui vient, qui nous propose, mais avec des très bonnes propositions. Mais par contre, moi, je reviens à ma question initiale. Il y a des choses qui se font. Je suis tout à fait d'accord avec votre réponse mais, en même temps, je demande juste en regardant le PV du conseil communal du 16 octobre 2019, qui était encore bien avant le début de la période Corona, vous nous proposiez de mettre en place, avec la participation de techniciens, des citoyens et des politiques pour décider les différentes mesures de l'urgence climatique. C'était ma question. Ce n'était pas le bilan mi-mandat et autres.

J'aimerais bien que le moment où M. Achaoui sera rétabli et j'aimerais bien vraiment qu'on puisse donner suite à cette proposition de madame la bourgmestre datée d'octobre 2019. Merci, en tout cas.

M. le Président:

De toute façon, je pense que c'est un bilan de mi-mandat, comme vous avez dit, mais il y a encore beaucoup de choses qui vont arriver et je pense qu'on a un échevin qui est dynamique et qui va sûrement pas manquer de satisfaire à toutes vos exigences et demandes, surtout de la population, face à cette urgence climatique et je j'imagine très bien que très rapidement également, avec la libération ou le déconfinement qui qui se profile, espérons le plus rapidement possible, vous allez aussi avoir des nouvelles aussi de la mise sur pied de ce groupe de travail.

Et pour avoir une équivalence, puisque moi, j'ai bien prononcé votre nom, je demande comme dette, que vous payiez aussi la même chose que vous citiez mon aussi Gjanaj, comme ça, c'est cité de la façon la plus correcte. On a rendu hommage à nos ancêtres de façon digne et correcte.

Catherine Moureaux entre en séance / treedt in zitting.

Catherine Moureaux préside la séance / zit de zitting voor.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative aux difficultés des jeunes en période Covid. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Maouane, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de moeilijkheden van de jongeren in de Covid-periode. (Aanvullend)

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de agenda gehaald en omgezet in een schriftelijke vraag.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative au retard scolaire suite à la fermeture des écoles. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de achterstand op school door de sluiting van scholen. (Aanvullend)

Ce point est joint au 24.
Dit punt is bijgevoegd bij 24

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Hamzaoui, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à l'aide aux sans-abris. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Hamzaoui, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, over de hulp aan de daklozen. (Aanvullend)

Mme la Présidente:

M. Hamzoui, est-ce que vous souhaitez développer votre interpellation ?

M. Hamzaoui:

La situation est vraiment critique, je souhaite vraiment poser la question aujourd'hui au lieu de la postposer au mois prochain.

Mme la Présidente:

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci madame la bourgmestre.

Bien qu'il fasse relativement bon en ce mois de novembre, les températures continuent de diminuer et des personnes dorment, vivent même, à l'extérieur. Outre la question du logement, d'autres questions relatives à la dignité humaine se posent pour les sans-abris : aide alimentaire, aide sanitaire.

En 2019, la revue scientifique Brussels Studies soulignait que le nombre de personnes sans abri et mal logées avait plus que doublé et que les situations de vie précaires avaient augmentées. Notre commune ne fait pas exception au constat.

J'ai plusieurs questions :

- Que propose le CPAS et la commune face aux cas de sans-abris ?
- Quelle aide sociale leur est apportée ?

- Les sans-abris ont-ils accès aux colis alimentaires ? Si oui, Y-a-t-il des moyens nécessaires à la continuité de ce dispositif ?
- Existe-t-il d'autres projets en lien avec l'aide alimentaire ?
- Existe-t-il sur la commune des toilettes publiques et des douches publiques qui puissent leur être accessibles ?
- Quels sont les leviers du CPAS qui a pour mission de « permettre à chacun(e) de mener une existence conforme à la dignité humaine » ?
- Le CPAS a-t-il organisé des réunions avec les associations de distribution alimentaire dans le but d'assurer son rôle de coordination et d'essayer d'arriver à une vision globale concertée ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente :

Je vais vous répondre et je serai éventuellement complétée par Madame Ouberri si elle voit que s'il y a quelque chose de plus à ajouter.

On a plusieurs services qui travaillent d'une manière ou d'une autre en lien avec les questions posées. C'est en particulier le cas du Service de la prévention, du service des affaires sociales et évidemment, d'autres CPAS.

Vous devez savoir qu'en janvier 2019, la commune a mis en place un projet d'accompagnement des personnes sans abri au sein du service de l'action sociale d'abord et puis maintenant, il est logé au sein du service de la prévention.

Ce projet au sein du service de la prévention mobilise principalement une assistante sociale, temps plein, qui travaille en collaboration avec Move et les gardiens de la paix, à des maraudes deux fois par semaine qui repèrent les lieux, la présence de sans abri et qui va à leur rencontre en vue de tisser du lien.

Lors de ces maraudes, le tissu associatif local est également, d'une part, cartographié et d'autre part, contacté. À ces maraudes s'ajoutent aussi celles réalisées avec d'autres intervenants, notamment l'asbl « Le Pont » et la section molenbeekoise de la Croix-Rouge.

L'objectif de ces déplacements? J'ai parlé de l'aspect tout à fait local, c'est à dire du lien avec des gens, mais c'est aussi, sur base des observations récoltées par les gardiens de la paix, de pouvoir travailler à, dans un deuxième temps, relayer, les situations vers les équipes d'accompagnement des personnes sans abri. La cellule nouvellement créée à la commune depuis janvier 2019 va aussi travailler sur base du signalement de citoyens ou de professionnels et là, soit les gardiens de la paix se rendent sur place dans un premier temps et établissent la fiche relais, soit l'assistante sociale elle-même peut se rendre d'emblée et établir un diagnostic.

Alors, nous avons différentes choses qui sont en cours et qui sont des dispositifs utilisés depuis la vague Covid19. Nous avons l'ouverture d'une antenne du Samu social pour femmes qui a pris place dans l'ancienne maison de repos Sequoia. Vous vous souvenez que l'ancienne maison de repos Séquoia, elle avait servi de centre d'accueil à l'impulsion de Belgium Kitchen, des Molenbeekois particulièrement actifs et qui avaient reçu l'étoile de Molenbeek l'année passée. On avait conventionné avec le propriétaire. La commune avait servi de parrain à Belgium Kitchen pour utiliser l'ancien home Sequoia pour le mettre à disposition de migrants et de sans-abris. Ici, le home a été mis à disposition du Samu social durant cette deuxième vague pour un projet qui héberge septante cinq femmes adultes en situation d'errance. Et donc, ce projet-là, il est ouvert depuis la fin du mois d'août. J'ai eu l'occasion d'aller le présenter aux habitants à cette époque et c'est un projet qui est bien

accepté dans le quartier et qui permet d'avoir une place spéciale. C'est le premier centre en fait à Bruxelles, qui est dédié uniquement à des femmes sans abri. Ça répondait à un besoin tout à fait particulier.

Nous avons établi dans le cadre de l'établissement du Samu social à cet endroit-là, nous avons établi une convention avec eux qui nous permet avec nos services, c'est à dire le CPAS et le service que j'ai décrit au niveau prise en charge des sans-abris à Molenbeek, d'avoir une place réservée pour une femme chaque jour de 9 heures à 16 heures. Lorsque cette place est sollicitée, vous pouvez avoir une nouvelle place garantie et qui pourra être sollicitée prioritairement pour une Molenbeekoise dans les jours qui suivent. On a toujours la possibilité d'avoir une réponse rapide grâce à ce centre pour une femme en détresse sur notre territoire, ça, c'est vraiment quelque chose d'important qu'on a réalisé dans la main avec le Samu social.

On a également un groupe de travail qui est lancé et qui est mis sur les rails et je pense que les invitations sont parties, et notamment Olivier Mahy, en tant qu'échevin du Logement, Amet Gjanaj en tant qu'échevin de l'Urbanisme et évidemment, Houria Ouberrri en tant qu'échevine de l'action sociale et également la présidente du CPAS, Dina Bastin, et le président du Logement Molenbeekois, Mohamed Daif ont été invités à participer à une plateforme stratégique qui vise à identifier s'il n'existe pas des lieux libres d'occupation publics ou privés, ou à mettre sur pied d'autres alternatives créatives type one box que vous avez certainement identifié comme étant quelque chose de tout à fait utile qui a lieu également sur notre territoire et tout ça dans l'objectif d'héberger de manière créative des sans-abris. Ça s'est lancé, ça a été lancé également au départ du service médiation et de la personne dont j'ai parlé depuis janvier 2019 est affectée uniquement après la création de ce nouveau service sur la question du sans-abrisme à Molenbeek. Ça n'avait jamais existé avant.

Alors, en matière d'aide alimentaire, c'est extrêmement important. Ça ne touche pas que des personnes qui n'ont pas de domicile. Évidemment, ça touche aussi des personnes qui sont en grande précarité, que ce soit une situation ancienne ou situation nouvelle, Houria Ouberrri conduit un nouveau projet. Depuis plusieurs semaines maintenant, ça devient même plusieurs mois, je pense parce que c'est depuis la rentrée qui s'appelle la coordination de l'aide alimentaire. Donc, l'idée, c'est de fédérer tous les acteurs de l'aide alimentaire présents sur le territoire. On a vu lors de la première vague du virus qu'un certain nombre d'initiatives citoyennes naissaient. On les a encadrées, on les a guidées, on les aidées pour qu'elles se fassent notamment dans de bonnes conditions sanitaires et on a constaté qu'elles répondaient à un besoin majeur et grandissant.

Nous pensons aussi, avec les perspectives du Bureau du plan, avec l'analyse qu'on fait sur le terrain avec le CPAS et Madame Ouberrri, nous pensons que cette situation va s'aggraver et donc nous avons décidé d'investir dans une forme de catalyse de tout ce qui se fait déjà au niveau aide alimentaire.

Donc, l'idée, c'est de pouvoir avoir un travail de centralisation au niveau de la commune, de mise en réseau afin de s'assurer que chaque demande trouve une réponse, une réponse rapide et efficiente, c'est-à-dire on ne va pas se perdre dans dix associations pour lesquelles elles ne rencontrent pas les critères d'éligibilité. Il faut savoir qu'en matière d'aide alimentaire, les fonds viennent de l'Europe et la nourriture de la banque alimentaire et que chaque association est soumise à des critères. Donc, le CPAS ne travaille pas forcément de la même manière que d'autres associations qui travaillent en la matière et il y avait lieu et place pour une coordination qui permette d'orienter chacun au mieux de son dossier, d'aller vite, de ne pas traîner, de ne pas avoir un traitement de dossier qui se passe par plusieurs opérateurs et de pouvoir être sûr de rencontrer toutes les demandes.

Concrètement, aujourd'hui, ça veut dire quoi? Ça veut dire qu'on s'oriente vers une centralisation dans un local des besoins des nouvelles associations en matière d'aide alimentaire. On en a plusieurs qui sont nées et qui n'ont pas vraiment de local et qui ont de grandes difficultés de stockage et une aide aussi pour les plus anciennes, soit sous forme matérielle, soit sous forme simplement de coordination, comme j'en ai parlé, c'est à dire faire correspondre les offres et les demandes dans un processus simple où le citoyen n'a pas à être au courant de toute l'architecture derrière et qui vise à lui venir en aide. Donc ça, ça se passe au service de l'action sociale et ça prend un élan tout à fait favorable par la relance à plein régime de la plateforme de solidarité, puisque vous vous souvenez qu'en première vague, on avait notre plateforme de solidarité qui était surtout demandée par des personnes en grande difficulté d'isolement. C'était beaucoup des personnes âgées, beaucoup des personnes qui avaient besoin d'informations directes, simples sur la manière dont l'épidémie se propageait. Ça allait du conseil sur l'aération du bâtiment, à effectivement des demandes de type faire les courses, aller à la pharmacie, etc. Ça, c'était les demandes qu'on avait en première vague. Et ici, en deuxième vague, on voit qu'il y a un switch. On voit que beaucoup, beaucoup des gens qui demandaient de l'aide en première vague, manifestement, ont pu trouver de l'aide dans leur réseau, chez leurs voisins. Vous vous souvenez aussi qu'on avait fait appel à la solidarité des voisins, notamment dans le tout premier toutes boîtes qu'on a diffusé en première vague. Manifestement, la solidarité s'est organisée bien davantage pour les isolés que ce qui n'était le cas auparavant. Par contre, on voit la demande d'aide alimentaire grandir et c'est devenu désormais un des rôles principaux de la plateforme de solidarité, c'est d'aiguiller et de coordonner et d'amener la personne au bon endroit au niveau de l'aide alimentaire, que ce soit sous forme de chèque, parce que le CPAS a commencé à travailler avec des chèques alimentaires, que ce soit sous forme de possibilité de fréquenter l'une ou l'autre des associations actives dans la matière.

Alors, en ce qui concerne les douches, nous remettons des tickets au niveau du service dont j'ai parlé, de soutien aux personnes sans domicile fixe pour pouvoir se rendre chez Doucheflux à Anderlecht. Nous n'avons pas aujourd'hui ouvert nos quelques douches en dessous de l'école 10 pour plusieurs raisons. D'abord, il y a énormément de travaux à faire, ensuite, c'est toujours connexe à l'école dans l'attente des travaux de rénovation et d'extension que vous connaissez et enfin, nous n'avons pas la possibilité d'assurer dans cette enceinte-là telle qu'elle existe aujourd'hui une sécurité sanitaire pour les gens qui viendraient utiliser nos douches et donc nous renvoyons plutôt les gens pour les douches sur le site de Doucheflux à Anderlecht.

En ce qui concerne la population spécifique des Roms, dont certains sont en errance ou dans des situations de très, très grande précarité, le dispositif Molenroms est toujours actif et travaille beaucoup, notamment sur les thématiques du logement et aussi sur la thématique de la sédentarité.

Alors, à très court terme, on a un projet en lien avec des étudiants qui vont distribuer lors de maraudes des gants, des écharpes, des bonnets et des chaussettes qu'ils ont récoltés au sein du personnel communal. C'est un projet tout à fait original qui est aussi centralisé chez Nathalie Philippart et une autre personne qui sont principalement mobilisées sur le service d'aide aux sans-abris.

Dans le futur, à moyen et long terme, on a également deux autres projets, mais je les réserve pour plus tard.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci, madame la bourgmestre pour sa réponse.

Donc, il est essentiel de faire continuer ce dispositif d'aide alimentaire. Vous savez très bien qu'il y a une grande part de personnes qui sont en situation de précarité. Nous avons le devoir de les aider et de les soutenir et de soutenir aussi, les personnes sans-abri. Il est primordial de leur apporter une aide sociale, mais aussi une aide humaine.

Par rapport à la coordination nous avons vu qu'il y a eu plusieurs associations de distributions alimentaires. Je les remercie vraiment pour cet engagement et par rapport au projet que vous avez cité, le projet de coordination de l'aide alimentaire, je peux vous assurer que plusieurs associations ne sont pas au courant de ce nouveau dispositif. Elles ont envoyé une lettre, en tout cas un mail au CPAS, pour avoir, pour remplir ce rôle et essayer de coordonner les associations dans ce sens-là. Merci de le faire rappeler, mais merci aussi de le faire rappeler aussi au CPAS pour qu'il puisse répondre aux demandes des associations, d'avoir une coordination au niveau de la commune. Je vous demande d'agir, de continuer à agir dans ce sens-là. La période que nous traversons est une période hyper difficile et on a cette responsabilité d'aider ces personnes précaires et d'aider ces personnes qui sont sans domicile fixe. Voilà, en tout cas merci pour les réponses que vous nous avez fournies.

Mme la Présidente:

Je vous en prie et je vois que madame Ouberri voulait intervenir aussi.

Je donne la parole à madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri:

Oui, madame la présidente. Tout à l'heure, j'ai dû m'absenter et donc je n'ai pas pu suivre toutes les questions et je vous remercie d'avoir pris le relais. Je voudrais juste vous remercier aussi parce que vous avez fait le tour de toute la question et je voudrais juste ajouter que les appels pour les colis alimentaires n'ont jamais cessé. Notre plateforme est restée vraiment en service, si je puis dire. Dès le confinement, on l'a reprise, on l'a gardé et on recevait des appels, mais ça avait diminué du fait du déconfinement et puis, tout de suite. Ça a commencé à reprendre.

Pour y revenir, les demandes nous parviennent par trois mécanismes, donc c'est la plateforme qui reçoit les demandes et puis on a aussi des personnes qu'on détecte lors d'un suivi social, lors de l'ouverture d'un dossier où on constate la détresse des personnes et là, on les met sur les rails et en lien avec les personnes qui peuvent donner le colis alimentaire. Mais à côté de ça, on a aussi les citoyens, quand ils circulent dans la commune, ils nous appellent en disant "j'ai vu une telle personne à tel endroit, elle m'a l'air tout à fait paumée. Elle n'a pas l'air d'avoir mangé". Donc, mes services prennent le relais avec l'aide des gardiens de la paix que je remercie infiniment pour leur contribution combien importante.

Ce que je peux aussi vous dire que par rapport à la coordination, elle est née de quoi? Elle est née de la réflexion en réunion avec plusieurs associations qui distribuent des colis qui me disent, écoutez, il faut faire aussi quelque chose parce qu'on constate qu'il y a des abus entre guillemets. Ça veut dire quoi? Qu'une personne peut aller à trois, quatre endroits pour collecter des colis et donc on s'est retrouvé avec une multitude de personnes qui se sont retrouvées à plusieurs endroits. On comprend, c'est humain, les gens, ils ont peur, mais notre rôle, c'est aussi de coordonner tout ça.

Par rapport à ça, avec mes services, j'ai invité toutes les associations de Molenbeek, ont répondu celles qui voulaient et donc, moi, j'ai continué à travailler avec mes services, avec les associations qui m'ont répondu. Depuis le mois de juillet, la coordination elle est, si je puis dire, si elle n'est pas officielle, elle est officieuse et donc, on a une dizaine d'associations qui contribuent à nous aider parce que la banque alimentaire a tellement de demandes qu'elle ne donne pas assez à chaque association et donc, on a l'aide des citoyens, mais on a aussi l'aide des associations qui partagent parce qu'elles ont des surplus.

A côté de ça, j'ai demandé à mes services qu'ils fassent le tour de nouveau de toutes les associations qui distribuent des colis alimentaires pour les sensibiliser, pour voir un peu quels sont les besoins, pour pouvoir coordonner tout. Il y en a beaucoup qui sont de plus en plus partantes, ça va même les aider. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que l'action sociale, via la plateforme prend les appels et elle dispatche vers les partenaires qui veulent bien travailler avec nous. Il n'y a aucune exclusive, on fait le tour de tout le monde. Récemment, une de mes collaboratrices a visité la Porte Verte. On a aussi Play for Peace, que je remercie au passage par rapport aux kits hygiène, c'est hyper important. On nous demande de plus en plus des kits d'hygiène aussi, tant pour les SDF que pour les sans-papiers que pour des personnes qui ont très peu de moyens, qui ne peuvent pas se permettre des produits d'hygiène et aussi une spécificité, depuis peu, ce sont des produits d'hygiène féminine, qu'on a aussi pu avoir grâce à des dons et grâce à Play for Peace qui nous donnent suffisamment pour pouvoir aussi partager avec d'autres associations. On a des repas chauds pour nos trente sans papiers sur Molenbeek.

Je ne vais pas m'attarder sur toute cette affaire, mais je reviendrai vers vous sur ces sujets et que l'on puisse avoir encore plus d'associations pour pouvoir travailler ensemble. Et notre rôle, c'est de pouvoir les motiver, les stimuler et c'est quand même un travail administratif qu'on leur épargne quelque part et qu'on oriente. On sait vers quelle association les orienter et comme ça, il n'y a pas de double emploi, ni triple emploi.

M. Hamzaoui:

Merci madame Ouberri.

Si vous permettez, madame la Bourgmestre, juste une petite remarque suite à cette intervention de Mme Ouberri, mais Mme Ouberri n'hésitez pas aussi à rappeler les associations qui n'ont pas répondu à votre appel que vous dites que vous avez lancé en juillet ou août. N'hésitez pas à leur dire qu'il y a une cellule qui coordonne le travail de toutes ces associations-là, parce que, je vous l'assure, il y a vraiment des associations qui sont demandeurs d'avoir vraiment une structure qui coordonne le travail sur le terrain. Donc, n'hésitez pas à aller encore une fois vers eux pour rassembler en tout cas tous les acteurs autour d'une seule table pour que vous serez vraiment sur la même longueur d'ondes.

Merci en tout cas pour les réponses apportées.

Mme l'échevine Ouberri:

Ce n'est pas un courrier qu'on envoie au stade actuel. C'est une collaboratrice qui passe auprès de chaque association, qui appelle, qui demande un rendez-vous ou une rencontre, elle fait une visite et elle propose cette coordination et elle revient au bureau pour qu'on puisse faire le point et après, bien entendu, les intégrer dans le circuit. La coordination, elle, est vraiment porteuse et peut aider. Beaucoup d'associations sont demandeuses. Encore avant le conseil communal, j'ai vu un post sur Facebook où une association de Ganshoren se plaignait d'avoir été distribué un colis alimentaire. Ils se sont retrouvés à quatre opérateurs chez la même personne au même moment et donc ça prouve que cette coordination est vraiment nécessaire.

Mme la Présidente:

Oui, surtout dans l'objectif que chacun ait une demande parce que quand il y en a quatre qui sont sur la même personne, ça veut dire qu'il y a peut-être trois personnes qui ne reçoivent pas alors qu'elles pourraient recevoir aussi.

Ecoutez, je vous propose d'en rester là pour cette interpellation. Je vous remercie beaucoup. Alors du coup, je pense que nous avons terminé l'ordre du jour classique et nous allons passer en huis clos.

Mme la Présidente:

Qui parle?

M. Eylenbosch:

C'est Michel Eylenbosch

Mme la Présidente:

Oui, sur quel type de point monsieur Eylenbosch, parce que là on arrive...

M. Eylenbosch:

Non, désolé, j'ai été éjecté alors qu'on était au point à 26 et je viens seulement de me reconnecter pendant le dernier

Mme la Présidente :

Ah et vous vouliez revenir sur un autre point? Ejecté vous n'avez surement pas été. Vous avez été victime d'un souci technique. Ne dites pas qu'on vous a éjecté, personne ne vous veut du mal et personne ne vous a éjecté.

M. Eylenbosch :

Non, ce n'est pas chez vous c'est chez Teams. Je voulais revenir sur le point 27 si vous me le permettez? Ça ne vous demandera pas spécialement une réponse. C'était un commentaire que je voulais faire en plus de l'interpellation.

Mme la Présidente:

Est-ce que vous pouvez nous rappeler à tous quel est le point 27?

M. Eylenbosch :

Oui, c'est l'interpellation déposée par monsieur Mutambayi concernant l'entretien de la tombe du général Piron et de ses compagnons d'armes.

M. Hildgen, Secrétaire Adjoint:

Elle a été transformée en question écrite.

Mme la Présidente:

Non, elle a été posée et c'est monsieur Gjanaj qui y a longuement répondu.

Quel est votre marque monsieur Eylenbosch?

M. Eylenbosch:

Madame la Bourgmestre, nous savons tous que le devoir de mémoire est quelque chose d'important et lors des manifestations qui se sont produites fin octobre et que vous avez d'ailleurs présidées au niveau du cimetière pour la remise des fleurs au niveau des monuments aux morts, j'ai eu l'occasion de faire un tour sur le cimetière. Personnellement, j'ai constaté qu'il y avait des tombes qui étaient plus ou moins bien entretenues, certaines très bien, d'autres un peu moins. Je connais parfaitement la problématique qui existe avec le Covid aujourd'hui et je ne vais pas jeter la pierre au niveau du personnel, mais par contre, je voulais quand même attirer l'attention des conseillers communaux sur le fait que le devoir de mémoire, c'est également une présence quand il y a des manifestations telles que celles-là. Simplement pour

vous le rappeler, mais je suppose que vous le savez très bien, il y avait en dehors de vous présents, Françoise Schepmans qui est arrivée en fin de séance, vous aviez également monsieur Taelemans, vous aviez madame Garcia Fernandez, Monsieur Boufraquech et moi-même, j'oublie peut-être encore quelqu'un, mais on n'était pas plus qu'encore une personne supplémentaire.

Donc je trouve dommage qu'il n'y ait pas plus de conseillers communaux et d'Echevins qui soient présents à ce genre de manifestation parce que si on veut entretenir le devoir de mémoire, ça en fait partie et que toutes ces manifestations que nous avons le 4 septembre avec la brigade Piron et les fleurs qui sont remises sur le monument, théoriquement avec les écoles, nous connaissons la problématique de cette année-ci, mais ce sont des moments importants dans une vie politique, parce que c'est à ce moment-là aussi qu'on fait passer des messages et qu'on rappelle certaines choses. Voilà, c'était ce que je souhaitais dire au moment de l'intervention. Merci.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais remercier l'ensemble de ceux qui nous ont soutenus et amenés à avoir une première version de ce conseil communal virtuel retransmis sur YouTube et donc, c'est l'équipe de la Communication et l'équipe de l'Informatique à la commune. Merci beaucoup. Du coup, nous allons passer à une réunion qui sera réservée aux membres du conseil, la séance à huis clos.

Je clôture la séance publique.